



MASTER SML

**SCIENCES DE LA MER ET DU LITTORAL
MENTION**

**EXPERTISE ET GESTION DE
L'ENVIRONNEMENT LITTORAL**

Charlotte Guiet

Relocalisation de la production alimentaire
et remises en culture contemporaines des
« friches ». Le cas du littoral finistérien

Mémoire de stage de Master 2

Année Universitaire 2022-2023

Structure d'accueil : École des hautes études en sciences sociales (EHESS)

Tutrice universitaire : Alix Levain

Encadrantes : Amelia Veitch (maîtresse de stage), Françoise Vertès, Sophie Pattée

Remerciements

Je tiens, dans un premier temps, à remercier l'ensemble de l'équipe du projet de recherche ANFRICHE, et plus particulièrement les quatre personnes qui ont encadré et accompagné mon stage : Alix Levain, Amelia Veitch, Françoise Vertès et Sophie Pattée. Nos différents échanges m'ont permis de prendre confiance en mon travail et d'appréhender plus finement certaines problématiques. Merci d'avoir accepté de relire une version antérieure du mémoire, de l'avoir corrigé et d'y avoir suggéré des modifications.

Une pensée particulière pour Alix Levain qui m'a apporté, eu delà de son rôle de tutrice universitaire, un soutien moral et technique tout au long de mon stage ainsi qu'un lieu de vie provisoire au début de l'enquête.

Un grand merci à Amélie De Mones Del Pujol et Jean-Louis Puil pour m'avoir accueillie dans leur maison pendant la durée de mon enquête. Je les remercie pour leur générosité et leurs conseils qui m'ont beaucoup aidé à avancer.

Merci à Loreena Thetiot pour son temps et son intérêt pour le projet, ainsi qu'aux animateur.rices du CIVAM 29. Merci à Pauline Guichaoua pour son soutien tout au long du stage et pour le partage de ses photographies.

Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de me rencontrer pour un entretien, qui ont pris le temps de me livrer leur histoire, leurs souvenirs ainsi que leur analyse.

Note aux lecteur.rice.s

Dans le souci de faciliter la lecture de ce présent mémoire, je souhaitais indiquer les différentes conventions d'écriture que j'ai pu utiliser.

L'écriture inclusive

Le texte a été rédigé en écriture inclusive avec des points classiques au lieu du point médian (exemple : acteur.rice), des pronoms neutres (exemple : iels, elleux).

Style

L'italique a été utilisé pour les mots en langue étrangère, notamment le breton et le latin. Les guillemets français ont été mobilisés à la fois pour citer les propos des informateur.rice.s mais également ceux des auteur.rice.s, dans ce dernier cas suivi de la citation (auteur.rice, date). Je les ai également utilisé sur certains mots avec lesquels je souhaitais prendre de la distance (exemple « nature »).

Références et citations

Les références concernant des articles et ouvrages scientifiques sont cités dans le texte (auteur.rice, date) puis dans la bibliographie à la fin du document. La littérature grise, autrement dit l'ensemble des documents non publiés sur lesquels je me suis appuyée ainsi que les pages internet sont référencées en note de bas de page, puis apparaissent de nouveau dans la bibliographie finale.

Protection des enquêté.e.s

Pour la rédaction de ce mémoire, j'ai choisi de changer les prénoms de l'ensemble des interlocuteur.rice.s interviewé.e.s afin de préserver leur anonymat, en essayant de trouver une correspondance avec les prénoms réels (âge, catégorie socio-professionnelle).

Liste des sigles et acronymes

ABB	Agence Bretonne de la Biodiversité
ADEAR	Association pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
ADEME	Agence nationale de la transition écologique
AFP	Association Foncière Pastorale
AVPR	Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel
CBNB	Conservatoire Botanique National de Brest
CCPCAM	Communauté de Commune Presqu'île de Crozon Aulne maritime
CDA	Comité de Développement de l'Agriculture (île d'Yeu)
CEDAPA 22 d'Armor	Centre d'Étude pour un Développement Agricole Plus Autonome des Côte
CIVAM 29 (Finistère)	Centre d'Initiative pour la Valorisation de l'Agriculture et du Milieu rural
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
DDTM	Direction Départementale des Territoires et des Mers
DRAAF	Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
GAB 29	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère
GAEC	Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
IGN	Institut national de l'information géographique et forestière
INPN	Inventaire National du Patrimoine Naturel
MAA	Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire
NIMA	Non-issu du monde agricole
OFB	Agence Française de la Biodiversité
ONF	Office National des Forêts
PAT	Plan Alimentaire de Territoire (pouvant aussi être appelé PAAT pour Plan
Agricole et Alimentaire de Territoire)	
PAEN	Périmètre de protection des espaces agricoles et naturels périurbains
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (intercommunal)
PNRA	Parc Naturel Régional d'Armorique
RPG	Registre Parcellaire Graphique
RAIA	Réseau Agricole des Îles Atlantiques
SAU	Surface Agricole Utile
SCOT	Schéma de Cohérence Territoriale
SPH	Surface Pastorale Herbagée
SPL	Surface Pastorale Ligneuse
STECAL	Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limitée
ZAN	Zéro Artificialisation Nette
ZAP	Zone Agricole Protégée
ZNIEFF	Zone Naturelle d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique

Sommaire

Remerciements	2
Note aux lecteur.rice.s	3
Liste des sigles et acronymes	4
Introduction	7
Contexte du stage et positionnement	9
Matériels et méthodes	11
1 La presqu'île de Crozon : identité agricole et dynamiques foncières sur un territoire isolé	16
1.1 Un passé agricole : ses effets sur la structuration du foncier	16
1.1.1 Exploitations familiales : un modèle de subsistance	16
1.1.2 Déclin de l'activité agricole et mitage de l'espace rural	21
1.1.3 De fortes disparités entre les deux extrémités de la presqu'île	25
1.2 L'accès la terre : l'influence des facteurs propres au territoire	28
1.2.1 De fortes contraintes urbanistiques	29
1.2.2 La gestion foncière des espaces naturels : une politique menée par le Conservatoire du littoral	32
1.2.3 L'articulation des différents régimes de propriété	36
1.3 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : une opportunité pour traiter la question foncière ?	40
1.3.1 Des stratégies foncières s'adaptant à la singularité des territoires	40
1.3.2 Repenser les symboles associés à la terre agricole	42
1.3.3 Limites et implications	43
1.3.4 En presqu'île de Crozon : une diversité de projets visant une forme de souveraineté alimentaire	45
2 L'enfrichement du littoral presqu'ilien : des points de vue divergents	49
2.1 Éléments de réflexion sur les friches agricoles	49
2.1.1 Vers une définition du phénomène d'enfrichement	49
2.1.2 Symboles et implications	51
2.2 L'emprise des terres anciennement cultivées dans l'ouest presqu'ilien	52
2.2.1 Des dynamiques de végétation encore mal définies	52
2.2.2 L'espace occupé par les friches littorales	56
2.2.3 La perception des habitant.e.s vis-à-vis de ces espaces	59
2.3 Friches littorales : des lieux où s'expriment une multiplicité d'usages	62
2.3.1 Dans les zones naturelles : le phénomène de cabanisation	63
2.3.2 De nouveaux espaces utilisés par les propriétaires équins	66
2.3.3 Le besoin de réguler : différentes formes d'intervention humaine	69
3 Vers une « reconquête » agricole des friches littorales ?	73
3.1 Explorer la diversité des pratiques agricoles adaptées à ces milieux	73
3.1.1 S'autoformer entre agriculteur.rice.s : l'exemple du CIVAM 29	73
3.1.2 Entendre la parole des paysan.ne.s : trajectoire du groupe CIVAM 29	76
3.1.3 La culture pastorale adaptée aux espaces naturels bretons	79
3.2 Friches nourricières ? Plusieurs initiatives en presqu'île de Crozon	82
3.2.1 Un point de départ pour les porteur.se.s de projets	82
3.2.2 Installations agricoles au sein d'espaces naturels	85

3.2.3	L'intégration des milieux semi-naturels dans les élevages extensifs _____	89
3.3	L'opportunité d'allier production alimentaire, rentabilité économique et préservation du vivant ?92	
3.3.1	Un autre regard sur la gestion de espaces naturels _____	92
3.3.2	Gouvernance alimentaire : La terre comme bien commun _____	95
3.3.3	Mobiliser les friches agricoles dans les projets de relocalisation alimentaire _____	99
Conclusion	_____	102
Références	_____	105
Annexes	_____	110

Introduction

Relocaliser l'alimentation est aujourd'hui un des enjeux majeurs pour de nombreux espaces littoraux ayant perdu une partie de leur autonomie alimentaire, notamment en privilégiant une économie dédiée au tourisme. Sur les côtes finistériennes et plus particulièrement sur la presqu'île de Crozon, l'activité agricole a nettement diminué pour être aujourd'hui presque inexistante sur les communes de l'ouest du territoire. Cet abandon laisse certaines traces dans le paysage, ce dernier connaissant un processus de « fermeture »¹ par la végétation depuis le départ des derniers paysan.ne.s. Ces terrains anciennement cultivés, aussi appelés « friches agricoles », ont été exclus de la sphère productive dans le contexte d'une agriculture intégrée, mécanisée et spécialisée se généralisant dans les années d'après-guerre. Plus concrètement, ces « friches » correspondent aujourd'hui à des parcelles étroites, morcelées, recouvertes d'une végétation spontanée et dont la propriété est souvent revendiquée par des tiers, dans un contexte de patrimonialisation du littoral².

Récemment, plusieurs projets de relocalisation alimentaire ont vu le jour sur le territoire presqu'ilien, et parmi eux le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) porté par la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime³ (CCPCAM). La forme et les trajectoires empruntées par ces projets sont diverses, et dépendent en partie des acteur.rice.s mobilisé.e.s. Qu'ils soient portés ou non par une institution, l'objectif commun tend vers une forme d'autonomie alimentaire passant notamment par le ré-ancrage territorial des filières agricoles et alimentaires, de la production à la consommation. Ces dynamiques invitent à repenser le système agricole depuis l'intérieur, en constatant ses faiblesses actuelles quant à la possibilité de fournir à tous.te.s une alimentation diversifiée, saine, en quantité et qualité adaptées aux besoins et en assurant une rémunération correcte aux agriculteur.rice.s. Se nourrir localement suppose l'existence d'un réseau d'agriculteur.rice.s pouvant assurer cette diversité de productions, lui-même dépendant de la disponibilité du foncier agricole.

La question de l'accès à la terre, aujourd'hui limité par de nombreux facteurs, semble constituer un des piliers d'un système alimentaire relocalisé et pourrait ainsi être traitée au sein de ces différents projets, en fonction des contextes rencontrés sur chaque territoire. En effet, l'installation de producteur.rice.s, notamment ceux n'étant pas issu.e.s du monde agricole, est conditionnée par la ressource foncière, étant de plus en plus convoitée par certain.e.s investisseur.euse.s⁴. En France, les dynamiques liées à l'histoire de la propriété foncière, et notamment la transformation des structures juridiques au cours du temps ont abouti aujourd'hui à une appropriation des terres agricoles par certaines entreprises et/ou coopératives agricoles, prenant forme dans le contexte d'une agriculture familiale productiviste⁵. Une poétesse bretonne et fille de paysan.ne.s, Naïg Rozmor (nom de plume), raconte dans une de ses œuvres intitulée *Ar Mestr* son expulsion de la ferme parentale suite à la vente de celle-ci par le propriétaire. Naïg parle en particulier de son père qui avait beaucoup investi sur la ferme, et qui

¹ Je reprends ici le terme utilisé volontiers par différent.e.s naturalistes et écologues, mais aussi par plusieurs personnes avec qui j'ai échangé sur le terrain

² J'entends ici par patrimonialisation l'action de diverses politiques publiques de protection de l'environnement, notamment la politique foncière menée par le Conservatoire du littoral, qui ont pour effet de valoriser plus particulièrement ces espaces.

³ Cet établissement public de coopération intercommunale regroupe les communes suivantes : Camaret-sur-mer, Roscanvel, Crozon, Argol, Telgruc-sur-mer, Landévennec, Rosnoën, Le Faou, Pont-de-Buis les Quimerch. Ce périmètre a constitué ma zone d'étude.

⁴ Béague, Antoine. Essai sur l'histoire de la propriété de la terre. MUSE-TDL. Arpentier, Hors-série n°1. Crest : Impressions Modernes, 2019.

⁵ *Ibid*

a dû continuer de rembourser certains emprunts même après la vente⁶. Avant l'abolition du fermage, les familles paysannes (les métayers) n'étaient pas propriétaires de leurs terres ni du bâti agricole ; autrement dit, elles étaient sous l'emprise des propriétaires face auxquels elles n'avaient que très peu de droits. Face à cette situation précaire, de nombreuses revendications de la part des métayers ont contribué à l'abandon de ce système, permettant ainsi l'émancipation des paysan.ne.s face à cette structure juridique ancestrale. A la suite de ces mutations juridiques, se mettent en place diverses politiques de régulation (notamment appuyées sur la mise en place des Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural, les SAFER), finalement largement influencées par le projet capitaliste de modernisation agricole prenant racine dans le concept puissant de propriété privé⁷.

Héritant de ces dynamiques passées, les projets de relocalisation alimentaire s'inscrivent dans une échelle spatiale et temporelle plus restreinte, avec l'ambition de favoriser des pratiques agricoles évitant la détérioration écologique constatée actuellement pour la plupart des systèmes de production intensifs, enjeu particulièrement crucial dans les zones littorales⁸. L'intégration des enjeux fonciers, et notamment des friches agricoles dans ces projets constitue le sujet principal de ce mémoire. Il est question, d'une part, de décrire à travers la pluralité des récits locaux l'emprise du phénomène d'enfrichement sur le territoire presqu'ilien, ainsi que d'identifier les différents usages formels et informels pouvant prendre forme au sein de ces terres anciennement cultivées. D'autre part, se pose la question des interactions possibles entre les projets de relocalisation alimentaire portés localement et la prise en compte d'autres enjeux fonciers, notamment pour la revalorisation de ces terres. Pour comprendre d'où pourraient partir ces différentes initiatives, il m'a semblé primordial de décrire l'historique des dynamiques foncières, largement influencées par le passé agricole du territoire. A travers ces différents axes, je souhaiterais analyser si le cadre proposé par ces différents projets en faveur d'une agriculture relocalisée peut favoriser la prise en compte des problématiques liées à l'accès à la terre, notamment dans le cas des parcelles anciennement cultivées, et, si c'est le cas, de quelle manière ils le feront. La problématique de ma recherche peut ainsi être condensée dans la question suivante :

Quelles places occupent les friches agricoles en presqu'île de Crozon dans les dynamiques foncières associées aux projets de relocalisation alimentaire ?

De cette question découlent de nombreuses autres, qui correspondent à mes différents axes de recherche et qui ont notamment guidé mes entretiens. Pour tenter d'y répondre, je commencerai dans la première partie par évoquer l'histoire agricole de la presqu'île de Crozon, en identifiant ses effets sur la structure actuelle du foncier et en insistant sur les contraintes urbanistiques actuelles. Je mettrai en regard ces éléments avec la riche littérature en sciences sociales analysant les liens entre politiques de relocalisation alimentaire et enjeux fonciers, pour éclairer les projets en cours autour de la presqu'île, que je présenterai. La deuxième partie sera consacrée à la description du phénomène d'enfrichement sous plusieurs angles, principalement selon les points de vue d'acteur.ice.s, et s'appliquera à décrire les usages et interactions sociales prenant forme au sein de ces espaces. Enfin, je terminerai par exposer, dans la troisième et dernière partie, les différents liens pouvant exister entre pratiques nourricières et friches agricoles, en évoquant notamment les différents travaux effectués avec le Centre d'initiatives pour valoriser l'agriculture et le milieu rural du Finistère, partenaire de cette recherche, et en croisant différents témoignages et observations. Cette dernière partie n'a pas pour ambition de formuler des recommandations, mais plutôt d'apporter davantage d'éclairage sur certains

⁶ L'histoire de cette femme m'a été racontée au début de mon entretien avec Robert, particulièrement engagé pour la préservation de la langue et de la culture bretonne, le 09 mai 2023 dans sa maison.

⁷ Béague, Antoine. Essai sur l'histoire de la propriété de la terre. MUSE-TDL. Arpenter, Hors-série n°1. Crest : Impressions Modernes, 2019. P.38

⁸ On peut en particulier penser aux phénomènes de marées vertes, qui se manifestent y compris à proximité de mon site d'étude, en baie de Douarnenez, depuis la fin des années 1970.

témoignages, ainsi que des pistes de réflexion pouvant servir de guide à des projets de recherche-action et de développement local en cours ou à venir.

Contexte du stage et positionnement

Afin de rendre la lecture de ce mémoire plus fluide, et également de mieux situer mon point de vue, je souhaitais décrire les conditions qui m'ont amené à réaliser ce stage de recherche, ainsi que celles dans lesquelles j'ai évolué au fil de mon enquête.

Haute-savoyarde d'origine et ayant suivi une licence davantage tournée vers les sciences naturelles, j'ai finalement choisi de réaliser un master de géographie à Brest, ayant une approche multidisciplinaire sur l'expertise et la gestion de l'environnement littoral. Au cours de ces deux années de formation, j'ai acquis certaines compétences sur les différentes politiques de gestion de l'environnement, ainsi que sur le fonctionnement des diverses structures publiques qui les appliquent, notamment *via* l'intervention de gestionnaires venant témoigner de leur activité. Dans la plupart travaux que j'ai eu l'occasion de réaliser, il était souvent question, après avoir étudié une situation considérée comme problématique, de proposer des recommandations et/ou solutions en préconisant les outils de gestion les plus adaptés. Ce point de vue normatif depuis lequel j'ai été habituée à m'exprimer pourra ainsi se ressentir dans quelques passages du mémoire, même si j'ai fait l'effort de m'en libérer le plus possible. En parallèle de ma formation, je suis également engagée dans diverses luttes, notamment celles portées par les associations paysannes contre l'accaparement des terres agricoles et des ressources communes. Cet engagement a pu ainsi nourrir certains de mes propos.

Mon intérêt pour le lien entre agriculture et littoralité est venu progressivement, en faisant le constat que l'usage agricole, notamment sur les côtes bretonnes, était sujet à de nombreux conflits d'usages et tensions plus ou moins médiatisées. Cette thématique n'étant que très peu abordée dans mes cours, j'ai décidé d'approfondir mes connaissances lors d'un stage réalisé avec une association⁹, sur la mise en place des circuits courts autour de Concarneau. Plus concrètement, ma mission était de rencontrer et « faire du lien » entre les agriculteur.rice.s et la restauration collective, puis d'identifier avec elleux les freins empêchant les collectivités de s'approvisionner en produits bio et locaux. Cette expérience m'a permis d'une part de comprendre la complexité du système agro-alimentaire d'un territoire ayant une frontière maritime, et d'autre part de développer des compétences relatives aux techniques d'enquête. Ce premier stage m'a également amenée à prendre connaissance des problématiques autour du projet de reconquête des friches agricoles sur la commune de Moëlan-sur-mer (Veitch 2023), un territoire voisin à ma zone d'étude. C'est à cette occasion que j'ai pu rencontrer deux de mes futures encadrantes pour ce stage, Alix Levain et Amelia Veitch, ayant évoqué leur intention de proposer une offre de stage en lien avec les friches agricoles. Mon attrait pour ce stage était également lié à sa dimension « recherche » que je souhaitais découvrir, notamment *via* l'approche des sciences sociales.

J'ai ainsi réalisé, de mars à août 2023, mon stage de master 2 au sein du projet de recherche collaborative *Anthropologie environnementale de la remise en culture des friches* (ANFRICHE), financé par la Fondation de France au titre de son programme Les futurs des mondes du littoral et de la mer et porté par le Laboratoire d'Anthropologie Politique (LAP, EHESS-CNRS). Le projet de recherche vise à étudier les phénomènes d'enfrichement dans les territoires littoraux

⁹ Bretagne Transition, une association ancrée sur le territoire concarnois qui vise à faire du lien entre les acteur.rice.s sur des thématiques comme l'agriculture durable, les low-tech, les modes de transport plus résilients, l'habitat, etc.

finistériens et des tentatives contemporaines de remise en culture des espaces concernés, à des fins de production alimentaire. Il est coordonné par Amelia Veitch, ma maître de stage, actuellement en thèse de doctorat au sein du programme, et inclut également d'autres partenaires, parmi lesquels l'Université de Bretagne Occidentale (UBO), le CNRS, l'INRAE, le réseau CIVAM, le Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère (GAB 29), le réseau BRUDED et le Conseil départemental du Finistère. Pour l'encadrement de mon stage, trois personnes supplémentaires étaient mobilisées soit Alix Levain, chercheuse au CNRS et rattachée au laboratoire AMURE à l'IUEM, Françoise Vertès qui est agroécologue à l'INRAE (UMR SAS, à Quimper) et Sophie Pattée, animatrice pour l'association CIVAM 29. Créée en 2000, cette dernière fait partie du réseau national des CIVAM ayant pour ambition d'accompagner le développement durable et solidaire du monde rural, promouvoir et développer une agriculture autonome économiquement viable, socialement équitable et écologiquement saine. Tout au long de l'année, plusieurs formations à destination des agriculteur.rice.s sont organisées et menées par l'association dans un principe d'éducation populaire (nous y reviendrons dans la section 3.1.1). J'aimerais préciser ici que les liens que j'ai entretenus avec le CIVAM 29 le long de mon stage ont orienté mes rencontres (notamment avec les agriculteur.rice.s) et ont inspiré certaines de mes réflexions, au vu des engagements portés par l'association.

Mon insertion sur le terrain a été grandement facilitée par une des présidentes de Terre de Liens Bretagne, Amélie De Monès Del Pujol, qui a proposé spontanément et avec une grande générosité de m'héberger dans sa maison située dans le bourg de Crozon. Ce point d'ancrage m'a permis de réellement vivre le territoire au quotidien et de rencontrer plus facilement mes futur.e.s enquêté.e.s. La vie que j'ai menée aux côtés d'Amélie m'a également amenée vers certaines personnes que je n'aurais pas croisées naturellement, ceci ayant exercé une influence sur mon enquête. Les nombreuses discussions informelles que nous avons eu ensemble ont considérablement enrichi et accéléré ma compréhension des dynamiques à l'œuvre sur mon territoire d'étude ; toutefois, nous n'avons pas réalisé ensemble d'entretien formel et c'est pourquoi je n'utilise pas directement les propos d'Amélie dans les analyses qui suivent.

Matériels et méthodes

Comme abordé dans les paragraphes précédents, **l'enquête de terrain** a eu lieu sur la presqu'île de Crozon (figure 1) et était le pilier principal sur lequel je me suis appuyée pour construire mon analyse. Ce corpus de données qualitatives est composé de plusieurs sous-corpus, dont :

- Les 18 entretiens semi-dirigés que j'ai réalisés auprès de divers acteur.rice.s du territoire presqu'ilien (tableau 1)
- Les observations participantes au sein de différentes réunions et/ou événements (tableau 2)
- Les photographies visant à illustrer et visualiser plus précisément le processus d'enrichissement.

Tableau 1 - Description des entretiens réalisés

Date	Personne rencontrée	Prénom anonymisé	Durée
29 mars 2023	Chargé de mission au Comité de Développement de l'Agriculture de l'île d'Yeu	Lucas	51'23''
05 avril 2023	Agricultrice à la retraite	Denise	1h47'08''
14 avril 2023	Maraîcher bio	Antoine	1h04'53''
14 avril 2023	Président de la Société de chasse de Crozon	Jean	1h27'10''
18 avril 2023	Couple à la retraite, propriétaires de chevaux	Jeanne et Paul	1h29'51''
21 avril 2023	Couple porteur.se.s de projet agricole (maraîchage)	Sophie et Loïc	1h13'51''
24 avril 2023	Professeur d'histoire à la retraite	René	1h13'49''
25 avril 2023	Responsable « Patrimoines » à la commune de Crozon	Raymond	1h26'12''
3 mai 2023	Président de la Société de chasse de Roscanvel	Bernard	1h26'51''
9 mai 2023	Retraité, natif du Cap de la Chèvre	Robert	1h22'26''
10 mai 2023	Couple dd'agriculteur.rice.s (élevage ovin viande)	Manon et Quentin	1h14'29''
22 mai 2023	Responsable service « Application du droit des sols » à la Communauté de commune Presqu'île de Crozon Aulne Maritime (CCPCAM)	Thomas	1h25'05''
23 mai 2023	Responsable « Natura 2000 » à la CCPCAM	Sylvie	1h58'
23 mai 2023	Couple d'agriculteur.rice.s (élevage bovin viande)	Julie et Martin	1h26'51''
24 mai 2023	Couple d'agriculteur.rice.s (élevage bovin lait et production de céréales)	Anne et Clément	1h54'42''
25 mai 2023	Agricultrice (caprin lait)	Catherine	1h37'27''
6 juin 2023	Chargée d'animation territoriale à la Chambre d'agriculture Bretagne (antenne Châteaulin)	Virginie	1h12'53''

Tableau 2 - Description des observations participantes

Date	Nature de l'évènement	Lieu
17 mars 2023	Réunion réseau des PAT Pays de la Loire/Bretagne sur thématique du foncier	Nantes
21 mars 2023	Réunion de restitution du diagnostic PAT de la CCPCAM	Le Faou
6 avril, 4 mai et 11 mai 2023	Chantier bénévole avec l'association pour la valorisation du patrimoine de Roscanvel (AVPR)	Roscanvel
8 avril 2023	Assemblée générale de l'association Terre de Liens Bretagne	Logonna-Quimerc'h
2 mai 2023	Réunion de quartier organisée par la mairie de Crozon	Saint-Hernot (Crozon)
4 mai 2023	Réunion « Agriculture et Alimentation » organisée par le PNRA pour la future charte 2025-2040	Pleyben
9 juin 2023	Séminaire RECOLTE « Propriétaires privés, comment les mobiliser ? » organisé par l'association Terre de Liens	En ligne

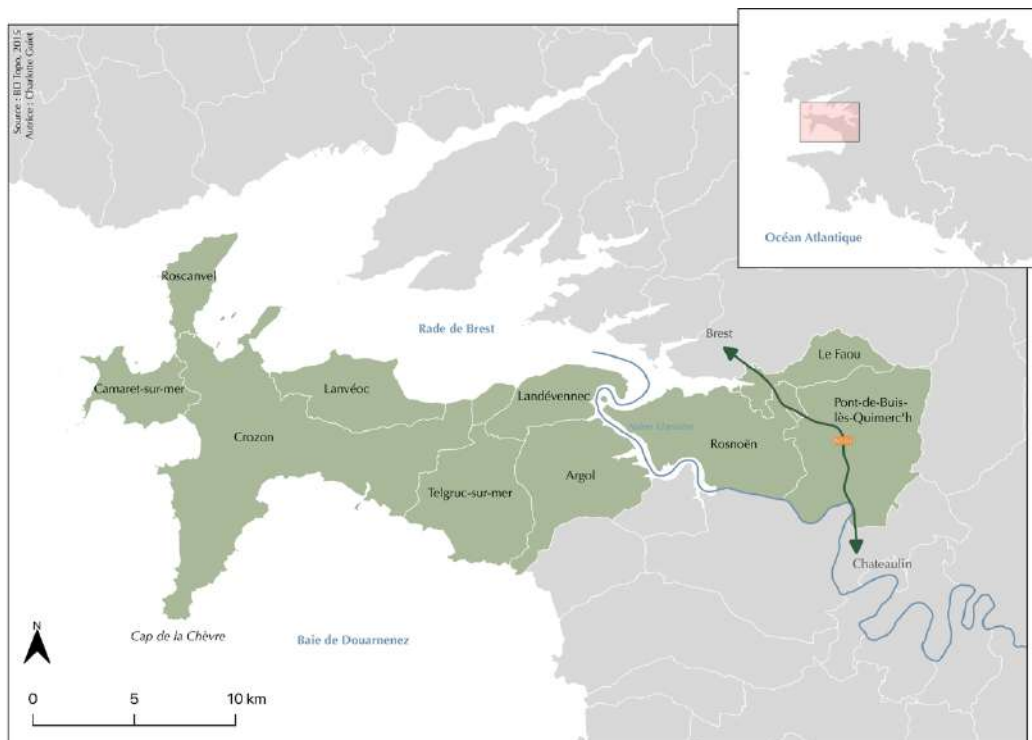
Ce travail de recherche ne se situe pas dans le paradigme de la robustesse statistique, il s'agit ici de mener une enquête qualitative n'ayant pour ambition une représentativité de l'échantillon analysé, mais plutôt de documenter la diversité des positions sociales et points de vue associés (De Sardan 2008). La sélection des personnes interrogées s'est ainsi faite de manière à avoir plusieurs générations et différentes catégories socio-professionnels. J'ai initié mon enquête en privilégiant des entretiens avec des habitant.e.s du territoire presqu'îlien, puis me suis tournée dans un second temps vers des institutions et autres structures plus décentralisées. Ce choix épistémologique était selon moi important afin de saisir plus finement le point de vue des personnes ancrées sur le territoire avant de m'adresser aux institutions, notamment pour adapter mes questions. Certaines rencontres m'ont été recommandées à la fin d'un entretien par effet « boule de neige », puis également lors des observations participantes. Il m'est arrivé de ne pas réussir à rentrer en contact avec certaines personnes, même après plusieurs demandes, ce qui explique en partie l'absence de certaines catégorie d'acteur.rice.s¹⁰.

¹⁰ Je pense ici en particulier aux producteur.rice.s de cartographies/données que j'ai étudié afin de mieux comprendre le phénomène d'enrichissement sur la presqu'île de Crozon.

Je tiens à préciser ici qu'afin de ne pas influencer les propos de mes interlocuteurs, j'ai pris la précaution de ne pas inclure le mot « friche » dans mes questions, à moins qu'ils l'aient prononcé en amont. Chaque entretien a été enregistré puis retranscrit automatiquement par le logiciel Noota, transcription à laquelle j'ai ensuite apporté diverses corrections. L'analyse de ces entretiens et des notes prises pendant les observations participantes a consisté dans un premier temps à différencier la manière dont j'ai mobilisé ces matériaux, selon 3 niveaux : (1) Éléments permettant la construction d'un récit, (2) Éléments utilisés pour leur richesse informationnelle, factuelle, (3) Éléments permettant d'identifier la singularité de l'expérience vécue et du regard porté par l'enquêté.e. Un second traitement a ensuite été appliqué permettant de baliser et coder les matériaux déjà retenus :

- C1 : Économie touristique/enjeux sur fréquentation du territoire
- C2 : Déprise agricole : les raisons et effets sur le foncier et le bâti
- C3 : Description des fermes et modèles agricoles présents historiquement sur le territoire
- C4 : Description des itinéraires techniques et systèmes de production des fermes interrogées
- C5 : Emprise (spatiale, végétale, temporelle) et regards portés sur l'enfrichement en presqu'île de Crozon
- C6 : Les différents usages de la friche, leur cohabitation et les regards portés sur ces derniers
- C7 : Contraintes urbanistiques et visions associées
- C8 : Accès à la terre agricole : articulation des régimes de propriété de la terre, difficultés rencontrées, prix, méthode employée, structure du foncier

Figure 1 - Carton de localisation



Avant d'initier l'enquête de terrain, j'ai également constitué **un corpus de données cartographiques** issues de sources diverses, notamment sur des plateformes de cartographie en ligne. L'objectif de ce corpus est d'un part d'appréhender le phénomène d'enfrichement observable en presqu'île de Crozon, mais également de pré-sélectionner des zones à enjeu, où les dynamiques semblent être intéressantes par rapport à mes questions de recherches et hypothèses. L'enquête ethnographique s'est ainsi réalisée en priorité sur ces sites, afin de caractériser plus finement les dynamiques locales. A l'issue de l'analyse cartographique, il a été décidé de travailler sur deux zones situées dans l'ouest du territoire, dans la presqu'île de Roscanvel et le Cap de la Chèvre. Comme la première partie de ce mémoire l'explicitera, ces deux territoires ont connu un fort déclin de l'activité agricole depuis l'après-guerre, et subissent en parallèle une forte pression touristique. A l'orée de l'analyse cartographique, ces deux sites semblent tout de même présenter des différences, notamment dans les régimes de propriété de la terre et dans l'aménagement du territoire. En effet, par rapport à sa surface, le Cap de la chèvre est beaucoup moins urbanisé que Roscanvel mais est sujet à une sur-fréquentation pendant la belle saison. En réaction, on observe la mise en place d'une politique environnementale volontariste, avec la présence du Conservatoire du littoral¹¹, qui exerce un contrôle sur près de la moitié des terres du Cap de la Chèvre. La commune de Roscanvel, quant à elle, semble compter davantage de propriétaires privés, et sa position géographique (côté Rade de Brest) a sûrement exercé une influence sur les dynamiques agricoles et foncières passées. Il sera ainsi intéressant d'étudier, *via* les témoignages, l'histoire de ces deux territoires, dont l'avenir agricole semble être « condamné », pour essayer de comprendre comment ces héritages ont influencé la distribution actuelle des terres. Il a semblé également pertinent d'échanger avec les dernier.ère.s agriculteur.rice.s installé.e.s dans ces espaces (Cap de la Chèvre), avec des propriétaires privés et de manière générale avec toute personne ayant un lien ou une interaction avec ces terrains « délaissés ». Ces deux sites ont également été choisis en raison des opportunités de contacts et d'observations participantes possibles¹².

En amont de ces deux premiers corpus, j'ai réalisé **un état de la littérature scientifique** sur le lien entre la question foncière et les projets de relocalisation alimentaire, en particulier les PAT, mais aussi sur les différents travaux s'étant penché sur les symboles et le devenir des friches (par forcément agricoles). Des éléments issus de cette revue de littérature sont intégrés dans plusieurs parties du présent mémoire.

Mes recherches préliminaires se sont également tournées vers l'ensemble des documents pouvant m'informer sur les différentes caractéristiques du territoire presqu'îlien (géographie, géologie, agronomie) mais également sur les politiques publiques et urbanistiques portées localement. J'ai également eu accès aux différentes données statistiques permettant de dresser le portrait de l'agriculture presqu'îlienne actuelle. D'après le dernier recensement (2020)¹³, 148 exploitations agricoles sont implantées sur le territoire de la CCPCAM (contre 259 en 2000), dont 38 ont le label Agriculture Biologique. La Surface Agricole Utile (SAU) couvre 36% du territoire ; elle correspond majoritairement à des prairies ainsi qu'à des cultures de maïs et de céréales. Sur la presqu'île, les productions sont tournées principalement vers l'élevage de bovins pour la production de lait et/ou de viande. On trouve également l'élevage d'autre herbivores (ovins), de la polyculture/polyélevage, du maraîchage, tandis que les élevages de volaille ou de porc sont moins représentés.

¹¹ De son vrai nom, le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres. C'est un établissement public créé en 1975 ayant comme objectif principal de limiter l'artificialisation sur les territoires côtiers. Dans ce mémoire, il sera désigné majoritairement comme « Le Conservatoire »

¹² Extrait de la synthèse du corpus cartographique (livrable intermédiaire)

¹³ Agreste Bretagne. « Fiche territoriale synthétique RA 2020 "CC presqu'île de Crozon-Aulne maritime" ». Draaf Bretagne, 2020.
https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_presquile_de_crozon_aulne_maritime.html.

Pour finir, je souhaitais évoquer également le **corpus de données issues des travaux réalisés par l'association CIVAM 29**, qui comprend également des témoignages et observations que j'ai pu faire pendant les moments passés aux côtés des animateur.rice.s. Dans le cadre d'un partenariat entre Radio Évasion et le CIVAM 29, j'ai également été invitée à parler de mon enquête lors du « LEM », une émission quotidienne diffusée en direct et disponible en *replays* sur le site internet¹⁴.

¹⁴ Radio Evasion - LEM. « Friches littorales et agriculture locale en presqu'île de Crozon avec Anfriche », 22 juin 2023. <https://www.radioevasion.net/2023/06/22/friches-littorales-et-agriculture-locale-en-presquile-de-crozon-avec-anfriche/>.

1 La presqu'île de Crozon : identité agricole et dynamiques foncières sur un territoire isolé

Après avoir traversé l'Aulne par le pont de Térénez, une seule et même route mène à la presqu'île de Crozon, en desservant les différentes communes littorales, de Landévennec jusqu'à Camaret-sur-Mer. Le long de cet axe, on peut observer les attributs de l'agriculture locale, qui s'estompent de plus en plus en allant vers l'extrémité ouest de la presqu'île. En s'enfonçant dans les *ribines*¹⁵, on rencontre facilement des hameaux composés de quatre ou cinq *pentys*¹⁶, qui sont pour la plupart d'anciennes fermes en polyculture-élevage. L'histoire agricole de la presqu'île se distingue en certains points des communes de l'Aulne maritime, et est étroitement liée à l'isolement géographique vécu par les agriculteur.rice.s sur la longue durée. Pour comprendre un peu mieux cette histoire agricole, je me suis adressée à des historiens locaux passionnés, René et Raymond, mais aussi à une ancienne agricultrice, Janine, qui m'ont parlé des différentes phases par lesquelles l'agriculture presqu'îlienne est passée et qui ont contribué à sa configuration actuelle.

1.1 Un passé agricole : ses effets sur la structuration du foncier

Dans le quotidien de ma vie brestoïse, il me semble toujours avoir entendu parler de la presqu'île de Crozon pour ses beaux paysages, ses falaises, et surtout pour la pratique des sports de glisse. Effectivement, les regards se portent plutôt vers son littoral, et non vers ses champs et ses animaux. L'agriculture est pourtant bien présente, et c'est la première chose que l'on voit lorsqu'on arrive de Brest ou de Quimper : de grands champs qui épousent la forme des vallons, des corps de ferme en bord de route qui semblent habités et abandonnés à la fois. Une fois sur deux quand je m'y rends, je me retrouve coincée derrière un tracteur, suivi par une file de voitures. « Ils ne sont pas venus pour ça », me dis-je avec amusement. L'agriculture est bien là ; mais j'ai l'impression qu'elle ne vit plus, ou du moins que ses éléments constitutifs sont figés dans un paysage qui, lui, est mouvant, touristique, connecté. Ces premières impressions sont évidemment biaisées par mon regard d'étudiante, non-issu du monde agricole et non finistérienne. C'est ce qui me motive à aller à la rencontre de ceux qui pourront me raconter l'histoire agricole de ce territoire, à leur manière, afin que je puisse en saisir les détails qui pourront me guider dans mon enquête. Les structures foncières actuelles peuvent être selon moi de fidèles témoins du passé d'un territoire, et c'est par ce biais que j'aborde l'histoire agricole presqu'îlienne, pour montrer comment la terre a évolué conjointement avec ces pratiques pour aboutir au paysage actuel. Les prochains paragraphes prennent appui principalement dans le matériel qualitatif issu des entretiens, mais également dans un diagnostic agraire (Cochet et Devienne 2006) réalisé sur la presqu'île en 2008¹⁷, contenant des informations précieuses.

1.1.1 Exploitations familiales : un modèle de subsistance

Dès le 16^{ième} siècle, le modèle de polyculture élevage est dominant sur le territoire. Il permet à la plupart des foyers de subvenir à leurs besoins alimentaires. La majorité des personnes sont des métayers, c'est-à-dire qu'ils louent la terre aux seigneurs jusqu'à la Révolution française, puis

¹⁵ Mot breton : Petites routes, chemins ou sentiers

¹⁶ Mot breton : « Bout de maison » situé à l'écart d'un village, souvent au bord de la mer, caractérisée par son toit pentu recouvert d'ardoises (selon le Larousse)

¹⁷ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». mémoire d'ingénieur AgroParisTech, Paris, 2008.

plus tard à des propriétaires privés. L'autonomie alimentaire est assurée au sein d'une unité géographique restreinte :

*« les gens vivent dans leur commune un petit peu comme dans une île »¹⁸,
me raconte ainsi René, en insistant sur le caractère autarcique des systèmes
agraires de l'époque, « il faut qu'ils produisent tout ! ».*

Ce modèle de subsistance se poursuit jusqu'au 19^{ème} siècle, avec des « petites fermes » qui font entre 4 et 7 hectares, en fonction de leur situation financière et des privilèges qui leur sont associés. Les agriculteur.rice.s de l'époque évoluent dans des conditions précaires, et René décrit ces fermes comme «relativement pauvres». Sur la région de la presqu'île, les impôts ecclésiastiques sont plutôt bas, mais « comme la production est très faible, ils pèsent lourd... »¹⁹. Ils sont prélevés beaucoup plus tard (à la 36^{ème} gerbe) que dans le reste de la France (autour de la 6^{ème} gerbe), ce qui témoigne une fois de plus de la précarité des paysan.ne.s évoluant sur la presqu'île.

Les principales cultures sont le blé, le seigle, l'avoine, le chou mais aussi les plantes sarclées comme la betterave et la pomme de terre. La culture de cette dernière s'intensifie dans les années 1920 en réponse à leur promotion faite par la coopérative agricole de Châteaulin. Ces cultures sont principalement destinées à l'alimentation des animaux, dont les espèces sont plus ou moins les mêmes d'une ferme à l'autre. Chaque famille possède au moins une vache pour son lait. « A partir de 3,4,5 on est riche »²⁰, m'explique René, qui insiste sur le caractère essentiel des produits laitiers pour la survie du foyer :

*« Quand la vache mourait (...) c'était un drame (...). Les enfants qui étaient
en bas-âge, ils mourraient aussi... ».*

Tous les ans, la vache donnait un veau qui pouvait soit être vendu (« une des rares occasions qu'on avait dans l'année d'avoir un peu d'argent liquide »), soit élevé au sein du foyer (dans le cas où c'était une femelle). Un autre animal souvent présent dans les fermes est le cochon, qui porte selon René « un rôle social » important entre les fermes. N'ayant pas la possibilité de conserver longtemps la viande (du fait de l'absence d'électricité), la viande du cochon était distribuée juste après l'abattage aux différents foyers du même lieu, ce qui constituait un moment festif. En particulier sur la commune de Roscanvel, il y a également des élevages de moutons de races rustiques, utilisés pour la production de laine. Dans les fermes les plus riches, on trouve généralement un ou deux chevaux, qui représentent selon René « une force de travail extrêmement importante », notamment pour labourer les champs et pour se déplacer. Enfin, dans les recensements du milieu du 20^{ème} siècle (voir annexe 1) apparaissent également des coqs, des poules pondeuses et des lapins. En complément des productions animales, chaque famille avait son jardin potager pour subvenir à ses besoins en fruits et légumes.

La plupart de ces informations sont confirmées et/ou répétées par Janine, une des dernières agricultrices de Roscanvel, qui s'est installée en tant que cheffe d'exploitation en 1982. Elle décrit sa ferme avec beaucoup d'entrain :

¹⁸ Entretien avec René, historien et habitant de Roscanvel, le 24.04.2023 sur la place de l'Église Saint-Eloi à Roscanvel

¹⁹ Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

²⁰ *Ibid*

« C'était une petite ferme d'une dizaine d'hectares qui était à l'ancienne, que ça travaillait avec les chevaux. (...) Il y avait des vaches, 6-7-8 vaches. (...) Il y avait des cochons et puis c'est tout »²¹

En décrivant le paysage agricole de ses débuts, elle insiste sur le fait que la plupart de ses voisins.es agriculteur.rice.s n'ont selon elle pas su « évoluer » et « ont passé leur temps à jouer avec 3 ou 4 vaches ». Elle fait référence ici à la faible production de ces fermes, et notamment au fait que la plupart d'entre-elles n'utilisaient pas de maïs pour nourrir leurs animaux²². La ferme de Janine semble avoir évolué dans une époque charnière, pendant laquelle l'agriculture française était en cours de modernisation, en mettant de côté les « petites fermes » ne souhaitant pas s'agrandir et rentrer dans une logique de production à grande échelle et de compétitivité. Son exploitation correspond ainsi au modèle décrit précédemment, mais possède certains attributs caractéristiques de l'agriculture moderne, la plaçant dans une sorte d'état transitoire qui semblait lui convenir. Janine me précise que les investissements réalisés sur la ferme ont pu avoir lieu uniquement grâce à la retraite militaire de son mari, ce qui marquait une grande différence par rapport aux autres fermes du coin. Plus loin dans la conversation, Janine me fait part de sa nostalgie vis-à-vis du mode de vie qu'elle menait dans sa campagne, où « il y avait une bonne entente et maintenant (...) il y a plus qu'une histoire de rendement et du fric ». Elle soulève ici le fait que l'agriculture « moderne » que l'on connaît aujourd'hui a pour but premier de générer des bénéfices financiers, et non de nourrir les gens, au sens où elle l'entend. Elle insiste sur le fait qu'il n'y avait « pas d'argent dans les fermes », que l'on pouvait s'échanger des denrées alimentaires en échange d'un coup de main, et qu'il n'y avait pas encore la notion de profit :

« Moi j'ai le plaisir de donner à manger aux gens, être là si on a besoin de moi (...) mais je ne joue jamais avec l'argent »

Le modèle de polyculture élevage, dont Janine décrit les adaptations marginales pendant la période de modernisation, pouvait s'adapter à la singularité des territoires, notamment sur la commune de Camaret-sur-Mer (située à l'extrême ouest de la presqu'île) et dans la Cap de la Chèvre (commune de Crozon) où la double profession paysan/pêcheur était largement répandue. Dans le mémoire qu'il a consacré à la vie quotidienne dans les communes de la presqu'île au 18^{ème} siècle²³, Didier Cadiou évoque « la nécessaire complémentarité qui existe entre l'économie agricole et l'économie maritime » où les produits de la pêche sont un « complément de ressource » essentiel pour assurer la survie du foyer. Ils permettent en effet de pallier les faibles revenus d'une agriculture qu'il qualifie de déficiente. Pendant la belle saison (de juin à octobre), les hommes quittent la ferme pour embarquer dans des navires de pêche visant principalement la sardine, laissant ainsi le soin des cultures aux femmes.

Le foncier se structure autour de l'implantation des hameaux ; il se caractérise par 3 catégories de terres : les terres chaudes ou arables qui sont cultivées et situées en périphérie des villages, les terres froides qui correspondent aux prairies pâturées par les animaux, et enfin les terres de lande situées plus loin des fermes, servant à amender les terres chaudes, et dont les ressources sont également utilisées pour l'alimentation des animaux, la litière, ou encore le bois de chauffage²⁴. Parmi mes informateur.rice.s, certain.e.s incluent les landes dans les terres froides,

²¹ Entretien avec Janine, ancienne agricultrice sur la commune de Roscanvel, le 05.04.2023 dans sa maison en compagnie d'Amélie

²² La culture du maïs s'est développée très rapidement en Bretagne à partir de la deuxième moitié des années 1960, c'est-à-dire pendant l'enfance de Janine.

²³ Cadiou, Didier. « La vie quotidienne dans les paroisses littorales de Camaret, Crozon, Roscanvel et Telgruc au XVIIIème siècle ». Mémoire de maîtrise. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1990. P.3

²⁴ Entretien avec René, historien et habitant de Roscanvel, le 24.04.2023 sur la place de l'Église Saint-Eloi à Roscanvel

et ne font pas la distinction sur la position géographique de ces dernières par rapport au hameau. Moyen-âge, les landes faisaient partie des communs de village aussi appelées *dalar* en breton (mot qui se retrouve dans la toponymie presqu'îlienne), ce qui signifie qu'elles pouvaient être utilisées par chaque paysan.ne en échange d'une redevance au seigneur, au même titre que les moulins ou les lavoirs²⁵. Selon une étude sur le vocabulaire breton de la ferme (Trépos 1960), le terme *dalar* désignerait plutôt les terres non labourables en extrémité de parcelle, après le passage de la charrue (tirée par les chevaux) faisant 2 ou 3 mètres de largeur. Cette définition est particulièrement en décalage avec le sens que m'ont évoqué la plupart des personnes rencontrées en presqu'île de Crozon, qui semblaient associer spontanément ce terme avec la notion de commun de village. J'observe également une certaine appropriation du mot *dalar* par la langue française, notamment par l'ajout d'un « s » pour exprimer son pluriel, ce dernier étant généralement exprimé en langue académique bretonne par le suffixe -ou²⁶. Ce sens local m'a été relaté dès le commencement de mon enquête, il m'a donc paru intéressant de le relever, et de développer une réflexion plus large autour des symboles associés à la notion de commun, qui sera explicitée dans la partie 3.2.2 « Gouvernance alimentaire : la terre comme bien commun ».

Ceux et celles qui en faisaient l'usage, « les communistes »²⁷, pouvaient à tour de rôle couper du bois, défricher, amener leurs animaux pâturer ou encore pratiquer l'écobuage, une technique qui consiste à « découper des mottes de lande qui (sont) rassemblées sur la parcelle défrichée pour y être brûlées »²⁸. Les cendres étaient ensuite laissées sur place ou amenées sur les terres chaudes, permettant ainsi de fertiliser le sol, de nature plutôt acide. A la même époque, l'étrépage est également une pratique de fertilisation très répandue : les paysan.ne.s coupent des mottes de landes qu'ils laissent pourrir dans leur courtil²⁹, puis mettent sous les bêtes qui en les piétinant avec leurs déjections, constituent un fumier efficace. De Bourayne parle ici d'un « transfert de fertilité »³⁰ du *salus* (terres froides et de landes) à l'*ager* (les terres chaudes et cultivées), qui dans certains cas pouvait également être amendé par du goémon³¹ et/ou du sable coquillier. Les landes de cette époque semblent correspondre plus ou moins aux landes que l'on observe actuellement, avec une végétation ligneuse caractéristique des sols acides, comme les ajoncs, bruyères ou encore la fougère. L'usage des landes tel qu'il a été décrit s'est poursuivi dans les fermes pendant plusieurs siècles, la seule règle étant d'exploiter la terre selon ses besoins, en laissant la possibilité aux autres personnes du hameau de jouir des mêmes conditions. Les ressources issues de la lande permettaient notamment aux paysans les plus pauvres n'ayant pas accès au foncier de pouvoir survivre.

Aujourd'hui, en regardant les plans cadastraux de la presqu'île, on retrouve cette distribution entre les terres chaudes, prenant la forme de fines lanières étroites regroupées autour des noyaux villageois et les terres froides et de landes plus éloignées, souvent près de la côte, et dont le sol est moins riche. Au cours du 19^{ème} siècle, dans l'ouest presqu'îlien en particulier, une grande partie des terres de landes qui constituait les communs de village est aliénée, autrefois propriété éminente du seigneur féodal³². En effet, à la Révolution française, la propriété privée se

²⁵ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008.

²⁶ Le pluriel francisé « *dalars* » est apparu dans la revue Avel Gornog (n°6), dans laquelle sont impliqués deux personnes enquêtées : René et Raymond.

²⁷ *Ibid* P.35

²⁸ *Ibid*

²⁹ Jardin attendant à la ferme

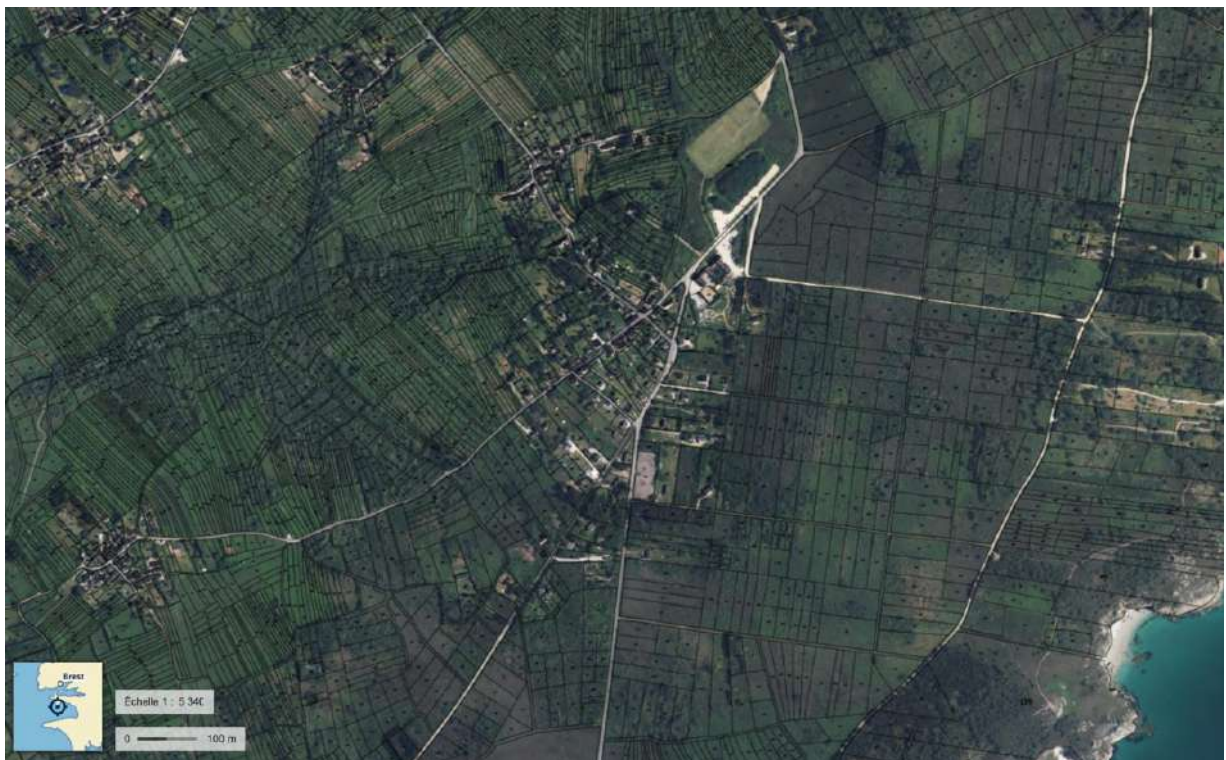
³⁰ *Ibid* P.38

³¹ Algues marines servant à amender les terres

³² C'est-à-dire qu'il possède les droits de propriété, sans les exploiter lui-même

concrétise³³ et la question du partage des terres se pose, avec notamment une concurrence entre la commune et les anciens vassaux³⁴. Les commons ont finalement été découpés et attribués aux anciens vassaux en fonction de la surface de terres chaudes et froides qu'ils utilisaient, ceci mettant à défaut les paysans les plus précaires. Sur le cadastre, en périphérie des lanières de terres chaudes, on retrouve ainsi des parcelles de landes au contour rectangulaire et à maille plus large visibles sur la figure 2, dont les délimitations se matérialisent par des murets de pierre sèche encore visibles aujourd'hui. Ce que Raymond tente de résumer par cette formule : « Faut imaginer que tous ces espaces autrefois aient été une seule et même parcelle »³⁵.

Figure 2 - Plan cadastral autour du village de Saint-Hernot (capture d'écran)



On peut voir à droite du hameau central de nombreuses parcelles rectangulaires qui sont issues du découpage des anciennes terres de landes en propriété collective. Leur morphologie se distingue particulièrement des parcelles situées à gauche du village, étant longues, étroites et se structurant en « arrêtes de poisson » le long des axes routiers. Source : Géoportail

³³ Béague, Antoine. Essai sur l'histoire de la propriété de la terre. MUSE-TDL. Arpenter, Hors-série n°1. Crest : Impressions Modernes, 2019.

³⁴ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008.

³⁵ Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

1.1.2 Déclin de l'activité agricole et mitage de l'espace rural

Le modèle de polyculture-élevage³⁶ décrit précédemment semblait être particulièrement précaire en presqu'île de Crozon et n'offrait pas des conditions de vie très enviables. Dans l'ouest du territoire en particulier, le déclin de l'activité agricole va s'initier plus rapidement qu'ailleurs (fin du 19^{ième} siècle), notamment du fait de l'existence d'un métier plus attractif situé de l'autre côté de la rade de Brest : La Marine nationale. Les jeunes hommes de la presqu'île ayant eu l'opportunité de se rendre à l'école puis d'obtenir un certificat d'étude migrent pour la plupart à Brest où ils connaissent un quotidien bien plus confortable :

« L'avantage de la Marine, c'est que vous avez une solde payée tous les mois et à la fin quand vous avez fini votre temps, vous avez une retraite, ce qui y'a pas à la ferme »³⁷

Figure 3 - La culture de l'artichaud à Roscanvel



Dans les années 60, la culture de l'artichaud est introduite par les familles du Léon venant s'installer sur la commune de Roscanvel. Cette photo m'a été transmise par René, elle capture le moment de la récolte des artichauts dans une des dernières fermes de la commune.

Suite au départ de cette jeune population, une grande partie des fermes ne sont pas reprises et sont mises en vente. Sur la commune de Roscanvel en particulier, ce sont des familles du pays bigouden qui rachètent les fermes « pour une bouchée de pain ». René explique cette migration par la misère qui sévissait dans leurs communes d'origine, par le fait que le microclimat dont bénéficient les communes de l'ouest presqu'ilien les avait décidés à quitter leur région. Plusieurs vagues de migration des paysan.ne.s bigouden.ne.s se succèdent jusque dans les années 1950-60 où l'on observe de nouveau une fuite des jeunes vers Brest, et ainsi un nouvel « abandon » de l'activité agricole roscauveliste. A travers son récit, René insiste sur le fait que l'agriculture telle qu'elle était pratiquée en presqu'île jusqu'à la fin du 20^{ième} siècle « n'intéresse plus personne »,

³⁶ Je tiens à rappeler ici que ce modèle était dominant en France jusqu'à la modernisation de l'agriculture engagée à l'issue de la seconde guerre mondiale

³⁷ Entretien avec René, historien et habitant de Roscanvel, le 24.04.2023 sur la place de l'Église Saint-Eloi à Roscanvel

notamment car elle n'a pas su prendre le « virage » de l'agriculture moderne, comme l'ont fait de nombreux territoires voisins, notamment le Porzay (en baie de Douarnenez) aux meilleures terres. Les derniers agriculteur.rice.s de Roscanvel sont des familles venues du Pays du Léon, notamment pour bénéficier du climat « plus clément » leur permettant d'être plus compétitif.ve.s sur certaines productions, comme les légumes primeurs de plein champ (figure 3).

L'isolement géographique du territoire presqu'îlien apparaît ici comme l'une des autres principales causes du déclin agricole, même si l'on observe quelques tentatives de modernisation de l'agriculture dans les communes de l'ouest. En effet, plusieurs opérations de remembrement ont eu lieu à Roscanvel, et sur une partie de la commune de Crozon : « On pensait que ça valait le coup de tenter l'histoire du remembrement » se souvient René. Finalement, ces opérations n'ont pas eu beaucoup d'utilité :

« On a remembré trop tard, parce que 35 ans après, il y avait plus de paysans... »

Dans ses travaux sur le Cap de la Chèvre³⁸, l'ethnologue Jean-François Simon évoque lui-aussi l'abandon particulièrement précoce de l'activité agricole sur cette partie de la presqu'île :

« Depuis longtemps, le pays ne fait plus vivre. Les exploitations sont trop petites et il n'y a pas un seul port dans toute la presqu'île. Il a fallu partir : à Morgat, à Crozon ou plus loin encore »³⁹

Il relève ici la faiblesse de l'économie agricole, qui petit à petit se voit remplacée par l'économie maritime liée à la pêche et au développement de la Marine nationale. Néanmoins, les infrastructures supports de cette économie ne sont pas implantées sur le territoire (ports, navires, etc), ce qui entraîne le départ de nombreux foyers hors de la presqu'île. Sur le Cap de la Chèvre, René m'affirme qu'aucune opération de remembrement n'a été réalisée, notamment parce que la terre était trop pauvre en comparaison à Roscanvel ou d'autres communes, mais aussi et surtout parce que la plupart des paysan.ne.s étaient déjà parti.e.s.

La disparition des familles paysannes a eu de nombreux effets sur la structuration du foncier. A l'époque⁴⁰, les héritages peuvent se faire de différentes manières. René distingue un « principe bigouden »⁴¹ de ce qu'il appelle le « principe de la presqu'île de Crozon ». Dans le premier, « l'ainé prend tout » et reverse des sommes à ses frères et sœurs, alors qu'en presqu'île de Crozon, les terres sont divisées suivant le nombre d'héritiers. Ce dernier système semble « beaucoup plus juste » selon René, mais entraîne un morcellement important du foncier autour des fermes, avec des parcelles dont la largeur se réduit excessivement. René évoque ainsi des « parcelles (qui) faisaient un mètre de large ». Robert, descendant d'une famille paysanne du Cap de la Chèvre, me parle lui aussi du morcellement des terres agricoles dû aux successions au sein de sa famille :

³⁸ Simon, Jean-François. « L'exploitation agricole traditionnelle au Cap de la Chèvre - Résultats d'une série d'enquêtes réalisées pour le compte de la Société Ethnologique du Finistère ». Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1978.

³⁹ Ibid, P.34

⁴⁰ Ce que René appelle « le principe de la presqu'île de Crozon » était en réalité la pratique la plus répandue en Bretagne, tandis que les pays bigouden et léonard (là où les terres ont le plus de valeur et qui ont connu des épisodes de surpopulation) sont plutôt des exceptions (Barthelemy de Saizieu 1985)

⁴¹ Entretien avec René, historien et habitant de Roscanvel, le 24.04.2023 sur la place de l'Église Saint-Eloi à Roscanvel

« Ça a été partagé entre ma sœur, mon frère et moi (...); on a tous des petites bandes ridicules, des machins comme ça, quoi ! »

La plupart des corps de ferme sont quant à eux rachetés par des personnes venant de l'extérieur, qui bien souvent rénovent le bâti pour en faire leur résidence secondaire. Dans le Cap de la Chèvre, Jean-François Simon témoigne du regret de certain.e.s descendant.e.s de familles paysannes d'avoir « laissé faire » l'abandon des maisons et l'arrivée des « étrangers » sur leur territoire :

« Aujourd'hui (...), leurs petits-enfants devenus citadins auraient bien aimé profiter d'une maison de campagne au Cap de la Chèvre »⁴²

Il relève également dans son enquête l'intégration difficile de ces « étrangers » dans la vie locale, qui pour la plupart finissent par s'en aller. Dans les années 1970-80, l'économie touristique prend de l'ampleur :

« L'attrait de la mer, l'importance des vacances et du dépaysement incitent les touristes à construire une maisonnette à défaut de trouver une vieille construction à restaurer »⁴³

Ceci a des effets notables sur le paysage rural de la presqu'île, aujourd'hui sujet à de nombreuses politiques de protection.

Au fil des successions, les hameaux se désertifient tandis que les terres sont sub-divisées et séparées du corps de ferme. Cela entraîne le mitage de l'espace rural, où le foncier est décorrélié d'un bâti souvent repris par des tiers, et qui perd ainsi son usage agricole. Un agent de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon-Aulne Maritime (CCPCAM), Thomas, m'explique que ce phénomène a toujours lieu aujourd'hui, lorsque les agriculteur.rice.s partent en retraite. Dans certains cas, les terres sont cédées dans la famille ou partent à l'agrandissement d'une autre ferme tandis qu'une partie du bâti, la grange ou le penty qui était avant la maison principale de l'exploitation, est revendue à des non-agriculteur.rice.s : « On se retrouve, voilà, avec des tiers en zone agricole et ça peut aboutir à des conflits d'usage »⁴⁴, m'explique Thomas. Il se peut également que l'agriculteur.rice en retraite reste habiter sur la ferme, tandis que les terres sont exploitées par une personne n'appartenant pas à la même famille, cette dernière devant ainsi chercher un logement ailleurs. Dans son témoignage, Janine a elle aussi évoqué ce même mécanisme de partage : elle a hérité des terrains de la ferme, et sa sœur du corps de ferme. Elle-même n'a pas toujours travaillé comme agricultrice, c'est seulement à la retraite militaire de son mari qu'elle s'est installée à la place de ses parents, alors qu'elle avait 36 ans. Aujourd'hui, le corps de ferme a été rénové par sa sœur (figure 4) et son beau-frère, qui le mettent en location une partie de l'année.

⁴² Simon, Jean-François. « L'exploitation agricole traditionnelle au Cap de la Chèvre - Résultats d'une série d'enquêtes réalisées pour le compte de la Société Ethnologique du Finistère ». Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1978. P.36

⁴³ Ibid

⁴⁴ Entretien avec Thomas, employé à la CCPCAM, le 22.05.2023 dans son bureau

Figure 4 - Corps de ferme rénové sur la commune de Roscanvel



Corps de ferme rénové par la sœur de Janine. La toiture a été réhaussée et la maison a été agrandie. Crédits photo : Charlotte Guiet

D'après les chiffres issus du recensement général agricole (2020), le nombre de fermes implantées sur la presqu'île est passé d'environ 1500 dans les années 1970 à moins de 250 dans les années 2000⁴⁵. Cette diminution du nombre d'exploitations, équivalente à 83,3%, est plus marquée que celle observée en moyenne sur la région Bretagne, où l'on passe de 150 000 fermes en 1970 à 50 000 en 2000 (baisse de 66,7%)⁴⁶. La fin des années 1990 et le début des années 2000 marquent ainsi la quasi-disparition des petites fermes en polyculture-élevage. Progressivement, les coopératives agricoles ne se déplacent plus jusqu'à l'extrémité ouest du territoire, car les structures sont à la fois trop petites, trop peu nombreuses et trop éloignées⁴⁷, ce qui n'était donc pas compatible avec leurs critères de rentabilité. Dépourvues de quotas laitiers, les terres de ces fermes n'intéressent pas les agriculteurs voisins ; elles seront donc abandonnées, permettant à celles qui subsistent de s'agrandir, la plupart étant situées plutôt dans l'est de la presqu'île. D'après les recensements Agreste⁴⁸, le nombre d'exploitations passe de 259 en 2000 à 148 en 2020, alors que la taille moyenne de ces dernières (SAU) augmente de presque 30 hectares. Certains producteurs n'arrivant pas à trouver des terres qui ont des quotas laitiers se dirigent vers la production de porc et/ou de volaille, tandis que d'autres se font « absorber » par des Groupements Agricoles d'Exploitation en Commun (GAEC) de plus grande taille, ce qui leur

⁴⁵ Agreste Bretagne. « Fiche territoriale synthétique RA 2020 "CC presqu'île de Crozon-Aulne maritime" ». Draaf Bretagne, 2020.

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_presquile_de_crozon_aulne_maritime.html.

⁴⁶ Bretagne, Draaf. « Agreste Études N°4 2021- Recensement agricole 2020 - La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole ». Draaf Bretagne, 2021.

<https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/agreste-etudes-no4-2021-recensement-agricole-2020-la-bretagne-perd-un-quart-de-a2611.html>.

⁴⁷ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008. P.62

⁴⁸ Agreste Bretagne. « Fiche territoriale synthétique RA 2020 "CC presqu'île de Crozon-Aulne maritime" ». Draaf Bretagne, 2020.

https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_presquile_de_crozon_aulne_maritime.html.

permet d'avoir les moyens pour mettre aux normes leurs installations et bâtiments agricoles. L'obligation de mise aux normes, et les coûts que cela représente a entraîné la décapitalisation d'un grand nombre d'agriculteur.rice.s partant à la retraite.

1.1.3 De fortes disparités entre les deux extrémités de la presqu'île

« Mon grand-père il disait que c'était un pays d'arriérés et de cailloux, ici, Crozon. Moi dans les années 80, j'en avais vraiment cette image-là (...) par rapport à l'agriculture qu'il y avait ailleurs, même ne serait-ce qu'à Châteaulin, ou à Telgruc. »⁴⁹ me rapporte Martin, un agriculteur installé à Tal ar Groas.

Aujourd'hui, le paysage agricole de la presqu'île se démarque en effet fortement entre l'ouest et l'est du territoire, avec une « frontière » se situant autour du village de Tal Ar Groas. Cette limite est visible sur la plupart des photographies aériennes, mais aussi sur les cartes d'occupation du sol, ainsi que sur les données du Registre Parcellaire Graphique 2021 (RPG)⁵⁰. Plus on se déplace vers l'intérieur des terres, plus la densité et la surface des parcelles agricoles sont importantes. En comparant le parcellaire actuel avec celui qui apparaît sur les photos aériennes anciennes, on voit nettement l'effet du remembrement sur les communes de Telgruc-sur-Mer et Argol. L'activité agricole structure l'aménagement du territoire qui est majoritairement occupé par des grandes cultures fourragères et céréalières, ainsi que par des prairies temporaires, suivant un modèle conventionnel. La dynamique semble être légèrement différente sur les communes de l'Aulne Maritime (Landévennec, Rosnoën et Pont-de-Buis les Quimerc'h) qui ont conservé un certain maillage bocager, avec des plus petites parcelles bordées de haies ainsi que des milieux forestiers. L'analyse des cartographies⁵¹ révèle que le phénomène de déprise agricole décrit dans le paragraphe précédent a touché plus fortement l'ouest du territoire, dont la majorité des terres ont aujourd'hui perdu leur usage agricole, se voyant attribuer pour la plupart le statut de zone « naturelle » dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Il reste encore quelques fermes dans cette partie du territoire, la majorité étant basée sur des systèmes de plus petite échelle que dans l'est, avec des modes de production alternatifs (pâturage extensif, agriculture biologique). Parmi les annexes du PLUi⁵² de la CCPCAM, les différentes unités paysagères définies par le Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA) correspondent également aux limites énoncées précédemment, notamment pour l'unité « L'ouest de la presqu'île » (figure 5) dont un des enjeux est, selon ce document, « la progression des friches, la disparition des structures agraires et la fermeture des paysages ».

⁴⁹ Entretien avec Martin et Julie, agriculteur.rice.s installés à Tal Groas, le 23.05.2023 dans leur ferme, au moment de la vente directe

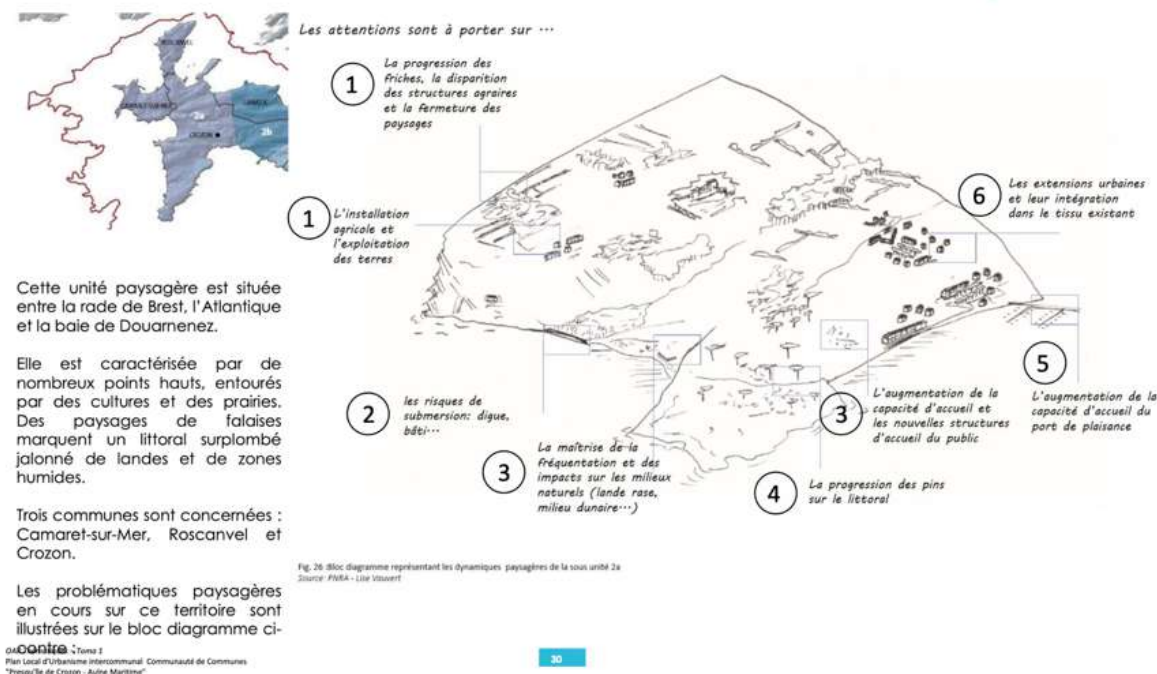
⁵⁰ Institut National de l'Information géographique et Forestière. « Géoportail », 2023. <https://www.geoportail.gouv.fr/>.

⁵¹ *Ibid*

⁵² Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime. « PLUi - Orientations d'aménagement et de programmation ». Urbanisme, 2020.

Figure 5 - Unité paysagère « L'ouest de la presqu'île de Crozon » définie par le PNRA et issue du PLUi de la CCPCAM

Unité de paysage 2a : L'ouest presqu'île de Crozon



La distinction entre ces différentes unités géographiques et agricoles au sein du territoire de la CCPCAM m'a été rapportée dans divers entretiens, notamment avec une animatrice de la Chambre d'Agriculture Bretagne (antenne de Châteaulin), Virginie, qui identifie quant à elle deux frontières au sein du territoire : celle du Porzay, au Sud-Est de la Presqu'île, et celle de l'Aulne Maritime, au Nord-Est.⁵³ Les terres du Porzay s'étendent de Telgruc-sur-Mer à Douarnenez, et correspondent à des « sols bruns, eutrophes, peu acides, limoneux et peu battants »⁵⁴. La richesse de ces derniers s'explique par la présence de schistes Briovériens, issus de la sédimentation de dépôts marins profonds, s'étalant sur toute la baie de Douarnenez. La mise en culture de ces terres est « complète », contrairement à celle des terres de l'ouest de la presqu'île, où la géologie appalachienne donne à voir des alternances entre les barres de grès armoricains et des dépressions schisteuses ayant une influence sur la qualité agronomique des sols. Les terres reposant sur les grès armoricains, principalement situées sur les communes de Crozon et Camaret sont particulièrement acides, peu profonds et très caillouteux. On les appelle également les sols *podzolisés*⁵⁵, qui sont très souvent lessivés et séchants, avec à leur surface une couche « de matière organique mal décomposée et très acide, appelée mor ou humus acide »⁵⁶. Avant la systématisation de l'usage des fertilisants issus de l'industrie, la mise en culture de ces sols s'est réalisée grâce à l'amendement de calcaire coquiller ou de fumier. Les sols à proximité des dépressions schisteuses sont plus profonds et plus humides. Ils ne sont pas favorables à la culture céréalière, et étaient davantage utilisés en pâtures (correspondant donc aux terres froides

⁵³ Entretien avec Virginie, employée à la Chambre d'Agriculture Bretagne (antenne de Châteaulin), le 06.06.2023

⁵⁴ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008. P.16

⁵⁵ *Ibid*

⁵⁶ *Ibid*

mentionnées précédemment). Cette description agronomique des sols issue du diagnostic agraire de la presqu'île de Crozon m'a été rapportée sur le terrain. Néanmoins, certains agriculteur.rice.s installés dans l'ouest presqu'ilien m'ont évoqué l'existence de terres ayant un pH plutôt basique, où pousse encore aujourd'hui de la luzerne. Ces exceptions plutôt localisées seraient dues au travail et amendement du sol par les ancien.ne.s, car « les paysans depuis longtemps avaient enrichi les terres près des hameaux »⁵⁷, m'explique Catherine, éleveuse de chèvres. Des maraîchers installés à proximité d'une plage à l'extrémité de la presqu'île m'expliquent qu'ils bénéficient quant à eux d'un sol sablo-limoneux favorisant certaines de leurs cultures.

Parallèlement à ces spécificités agronomiques, les différences observées dans la structure du foncier entre les deux extrémités de la presqu'île semblent s'expliquer en partie dans les processus de partage des terres au moment de la Révolution française. De Bourayne (op. cit.) relate l'existence de deux grands propriétaires fonciers sur la presqu'île jusqu'à la fin du 18^{ème} siècle, l'Abbaye de Landévennec qui possède la plupart des terres situées sur les communes de Landévennec, Argol et Telgruc-sur-Mer et la « petite seigneurie locale »⁵⁸ féodale couvrant les communes de Crozon, Camaret-sur-Mer, et Lanvéoc. La division des terres entre ces deux types de seigneuries s'observe encore aujourd'hui sur la structure du foncier, en lien avec les régimes de propriété de la terre. Sur les terres de l'ouest, soumises à la seigneurie féodale, c'est le servage mottier qui était le plus courant, dans lequel le mottier peut exploiter librement sa tenure, en hériter ou la vendre ; il doit en contrepartie au seigneur des redevances annuelles, ce dernier étant le propriétaire éminent des terres. Les paysan.ne.s dépendant de l'Abbaye de Landévennec bénéficient quant à eux d'un bail à domaine congéable dans lequel le seigneur ecclésiastique loue ses terres à un domanier pour une durée de 9 ans, renouvelable sous conditions. A la différence du servage mottier, le domanier est le « véritable propriétaire des édifices et des superficies (à savoir la maison, les bâtiments, les fossés et talus, les arbres fruitiers, les émondes des autres arbres, et les récoltes) »⁵⁹. A l'issue de la Révolution française, des différences s'observent entre les deux régimes. Sur les terres de l'Abbaye, le seigneur fait en sorte de limiter le nombre de domaniers, car il a l'obligation rembourser les édifices leur appartenant, ainsi, la plupart des exploitations soumises au bail à domaine congéable conservent un parcellaire important (entre 15 et 40 hectares) et se segmentent peu au cours des générations. Le seigneur féodal n'a quant à lui pas de risque à multiplier le nombre de mottiers sur les terres de l'ouest, et a plutôt intérêt à « garder au maximum les descendants des familles de serfs sur ses terres pour bénéficier d'impôts supplémentaires »⁶⁰.

Ces processus impliquent aujourd'hui des structures foncières distinctes aux deux extrémités de la presqu'île (figure 6), avec d'une part, un parcellaire davantage morcelé à l'ouest, n'ayant pas favorisé la transmission et/ou l'installation des fermes, et d'autre part un héritage foncier plutôt favorable au maintien de l'activité agricole sur l'est du territoire.

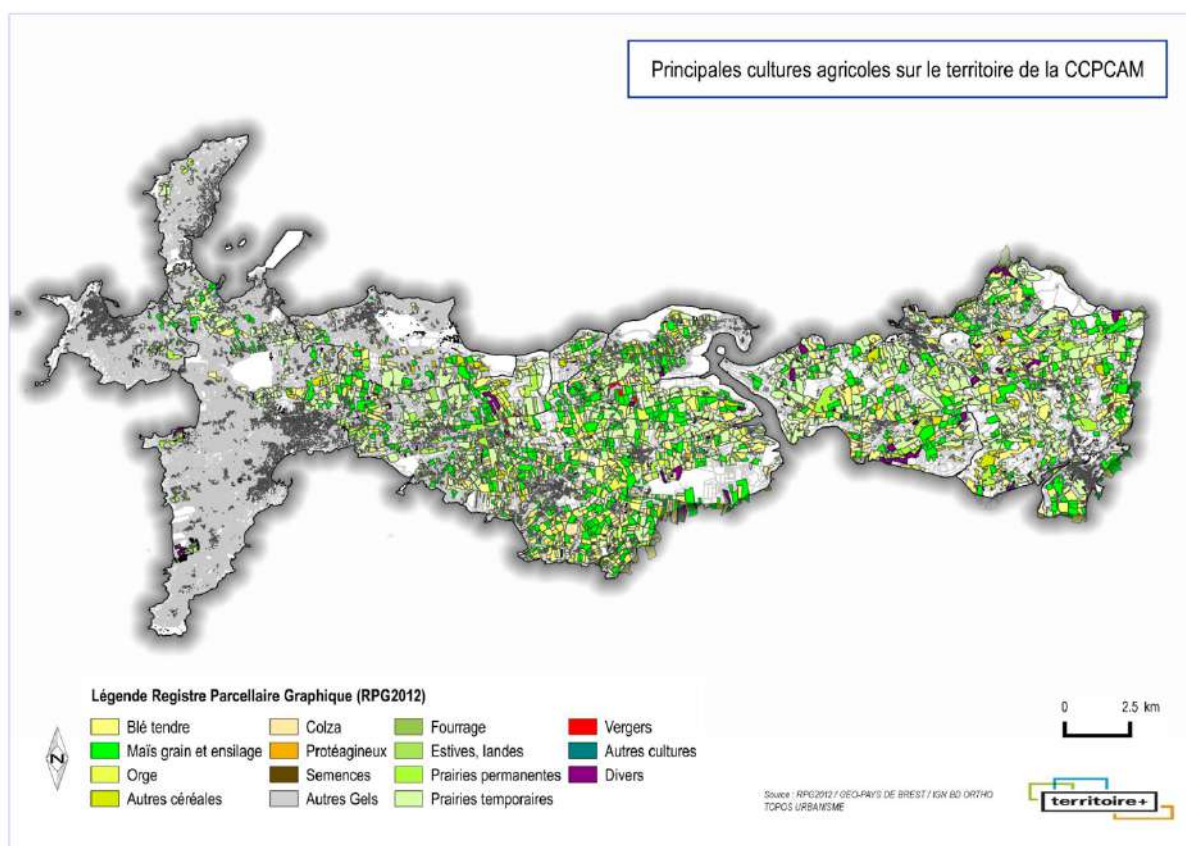
⁵⁷ Entretien avec Catherine, éleveuse de chèvres au bord de l'Aulne maritime et adhérente au CIVAM 29, le 25.05.2023 dans sa ferme

⁵⁸ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008. P.30

⁵⁹ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008. P.31

⁶⁰ *Ibid*

Figure 6 - Registre parcellaire graphique (RPG) 2012, carte issue du PLUi de la CCPCAM



1.2 L'accès la terre : l'influence des facteurs propres au territoire

L'accessibilité au foncier agricole sur la presqu'île de Crozon est, depuis le début des années 2000, limitée sur de nombreux aspects, et apparaît, selon les institutions locales⁶¹, comme étant l'une des principales problématiques s'opposant au maintien d'une activité agricole sur le territoire. Tout au long de mon enquête, de nombreuses personnes, ayant des activités et profils divers, m'ont fait part des difficultés qu'ils ont connu pour accéder à la terre. Plusieurs d'entre eux ont évoqué les problématiques liées à la sur-fréquentation touristique, ayant eu pour effet de faire croître les prix de l'immobilier, mais également celui du foncier non bâti. Ce phénomène est déjà bien documenté⁶². Néanmoins, la thématique du tourisme est intrinsèquement liée aux problématiques explicitées dans les paragraphes suivants, et apparaît comme étant l'un des freins principaux à l'accès au foncier.

⁶¹ J'entends ici la CCPCAM, le PNRA, ainsi que la Chambre d'agriculture Bretagne.

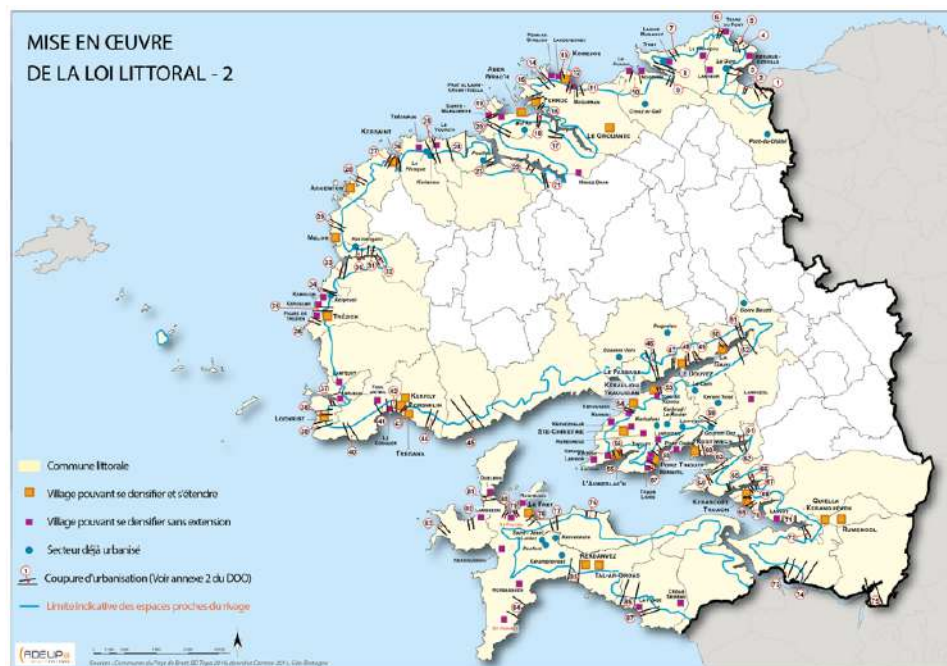
⁶² El Vadhel, Hammoud, Jocelyn Hilou, Gaël Kervarec, Maria Clara Lemos, et Lucas Teyssiere. « Crozon, une commune qui mise sur ses potentiels touristiques pour contrer son isolement géographique ». Monographie communale. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 2014.

1.2.1 De fortes contraintes urbanistiques

« Et maintenant, il y a des protections du littoral... c'est devenu une région d'interdits ici (...); en fait, nous les bretons, les gens locaux, c'est comme si on était foutus à la porte de chez nous ! »⁶³

C'est avec beaucoup d'agacement que Robert, habitant du Cap de la Chèvre, me fait part de son ressenti sur l'évolution des pratiques en presqu'île de Crozon, notamment en pointant du doigt les politiques de préservation de l'environnement qui, selon lui, l'ont « dépossédé » de sa terre et de son passé très ancré au territoire. Les problématiques liées à l'urbanisme et aux réglementations sur les espaces naturels sont revenues régulièrement dans le discours de mes enquêtés.es. Le territoire de la presqu'île de Crozon possède en effet de nombreuses couches de protections réglementaire et foncière. Cette dernière est assurée par le Conservatoire du Littoral, qui exerce un droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles dans le but de les préserver de l'urbanisation⁶⁴. Sur l'aspect réglementaire, c'est la Loi littoral, promulguée en 1986, qui définit un certain nombre d'orientations et de règles à respecter dans l'aménagement des territoires côtiers. Bien qu'elle soit assez ancienne, l'interprétation de cette loi demeure complexe pour les agent.e.s et élu.e.s des collectivités, qui se sentent souvent contraint.e.s dans leurs activités professionnelles. Le premier aspect souligné lors d'un entretien avec Thomas, agent de collectivité, est qu'une majorité du territoire presqu'îlien, et notamment les communes de Roscanvel et Camaret-sur-Mer, fait partie des espaces proches du rivage (figure 7).

Figure 7 - Carte issue du Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Brest



⁶³ Entretien avec Robert, originaire du Cap de la chèvre et ayant travaillé pour l'aviation dans diverses villes de France, le 09.05.2003 dans sa maison

⁶⁴ Je serai amenée à développer davantage ce point dans la sous partie 1.2.2 « La gestion foncière des espaces naturels : une politique menée par le Conservatoire du littoral ». Pour faciliter la compréhension, j'ai en effet choisi de séparer les réglementations liées à l'application de la Loi littoral avec celles induites par la présence du Conservatoire.

Dans ces derniers, dont la délimitation dépend de plusieurs critères⁶⁵, aucune nouvelle construction n'est autorisée, ce qui peut empêcher par exemple un.e agriculteur.rice de faire une zone de stockage ou un abri pour ses bêtes. Ce n'est donc pas tant un problème d'accéder à la terre pour installer un.e agriculteur.rice, car la culture est autorisée dans ces espaces, mais plutôt une problématique de bâti, comme le souligne Thomas : « Lui mettre à disposition uniquement des terrains, c'est pas suffisant pour qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions ». Dans les espaces proches du rivage, et notamment sur l'ouest du territoire, il n'existe presque plus de bâtiments agricoles, ayant été pour la plupart rachetés par des tiers (cf 1.1.2), ceci limitant fortement de potentielles installations.

Dans les espaces naturels remarquables, également définis par la Loi littoral (art L. 212-3 du code de l'urbanisme), la réglementation est légèrement plus souple et permet « à titre exceptionnel » et après « enquête publique » une construction de dimension réduite (50m² maximum d'emprise au sol). Thomas me fait part de son scepticisme quant à l'installation d'un siège d'exploitation en utilisant ce type de dérogation :

« 50 m², ça serait quand même très juste pour pouvoir implanter des bâtiments ou hangars agricoles (...) ; ça va pas correspondre aux besoins de quelqu'un qui s'installe »⁶⁶

Néanmoins cela peut permettre de conforter une exploitation. Les aménagement légers permis par la loi sont définis dans une liste exhaustive du même article du Code de l'urbanisme) et ne concernent pas les logements de fonction. Malgré ce cadre particulièrement contraignant, Thomas insiste sur l'importance de conserver une activité agricole sur la presqu'île, et même de la relancer :

« À mon sens, on a davantage besoin des agriculteurs encore plus qu'ailleurs en commune littorale, parce que c'est quand même eux qui maintiennent l'ouverture des paysages, qui sculptent nos paysages (...), sinon c'est la friche qui va gagner ».

Thomas soulève ici l'importance du maintien de l' « ouverture des paysages », un objectif sur lequel se basent la plupart des politiques de protection du littoral. Il évoque aussi au cours de notre entretien plusieurs solutions qu'il faudrait envisager selon lui pour favoriser les installations, et m'indique qu'il serait possible de le faire en s'appuyant sur une interprétation moins classique de la loi : il faudrait pour ce faire identifier précisément tous les terrains en zone agricole pouvant être remis en culture, et étant situés à proximité d'une agglomération. Il serait alors possible de justifier la construction d'un bâtiment agricole car « on sera(it) en continuité de l'agglomération (...) : c'est l'extension de l'urbanisation qui est interdite ». Néanmoins, les agglomérations au sens de la Loi Littoral, définies par le Schéma de cohérence territoriale (Scot) du Pays de Brest, sont encore une fois peu nombreuses sur l'ouest de la presqu'île. Une nouvelle distinction se fait entre les villages pouvant se densifier sans extension, et ceux pouvant se densifier et s'étendre (figure 7), dont le plus proche correspond au village du Fret. « Mais on voit bien qu'on s'éloigne encore des pointes là, du Cap de la Chèvre, Roscanvel et Camaret (...) c'est dommage », reconnaît Thomas. Le long de notre conversation, il me répète à plusieurs reprises

⁶⁵ Ministère de l'Écologie, de l'Énergie et des Territoires. « Spécificités d'aménagement du littoral : instructions pour les élus », 2021. <https://www.ecologie.gouv.fr/specificites-damenagement-du-littoral-instructions-elus>.

⁶⁶ Entretien avec Thomas, employé à la CCPCAM, le 22.05.2023 dans son bureau

qu'il faudrait également se demander si les agriculteur.rice.s ont réellement besoin d'avoir leur siège d'exploitation juste à côté des terres qu'ils exploitent, auquel cas ils pourraient trouver du bâti agricole autour du bourg de Crozon par exemple. Je reste plutôt perplexe par rapport à cette remarque, et pense notamment aux nombreux embouteillages quotidiens de la route principale traversant la presqu'île, qui pourraient fortement handicaper l'activité d'un.e agriculteur.rice n'habitant pas sur son lieu de travail. Cet aspect n'est pas relevé par Thomas, qui pourtant, à travers son discours, dépeint une situation urbanistique déjà très contraignante.

Les espaces énoncés ci-dessus couvrent une grande partie du territoire presqu'îlien, notamment sur le Cap de la Chèvre, où ils se superposent avec des sites inscrits ou classés, des secteurs Natura 2000⁶⁷, ou encore des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). C'est le cas du hameau de Kéréon, situé en arrière de la baie de Goulien à Crozon, et qui est à la fois un site inscrit, et un espace proche du rivage au sens de la loi littoral. Selon la loi, un site inscrit correspond à « un espace naturel ou bâti de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque qui nécessite d'être conservé »⁶⁸. J'ai eu l'opportunité de rencontrer plusieurs personnes vivant dans le hameau, notamment un couple, Sophie et Loïc, cherchant actuellement du foncier pour s'installer en maraîchage. Ils me racontent les difficultés auxquels ils font face, et notamment leur appréhension vis-à-vis des réglementations qui limiteront fortement la construction de bâti agricole. Un des associés d'une ferme en maraîchage installé depuis plusieurs années à Kéréon, Antoine, me confirme les difficultés rencontrées pour respecter les réglementations : il n'a « pas le droit de mettre des serres (...) ; elles sont toutes à moins de 4 mètres ! »⁶⁹ (il parle ici de la hauteur des serres maraîchères). Ils ont tout de même réussi à faire construire un hangar de stockage, mais l'obtention du permis a été favorisée par le soutien des élus locaux. « Ça fait quand même un peu longtemps que la ferme existe, du coup la mairie est plutôt arrangeante », m'avoue Antoine. La question des infrastructures agricoles n'est pas le seul frein. Ainsi, Sophie évoque son souhait d'avoir un logement de fonction à proximité des terrains, notamment un habitat léger « alternatif » *via* la démarche des Secteurs de Taille et de Capacité d'Accueil Limitée (STECAL). Dans les zones agricoles, naturelles ou forestières, en principe inconstructibles, peuvent être délimités à titre exceptionnel des STECAL, sur lesquels il est possible d'installer « des résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs » (art. L. 151-13 du code de l'urbanisme). Ce compromis plairait bien à Sophie et Loïc, néanmoins leur mise en place semble être compromise par la proximité du littoral. Ce sujet est abordé dans ma conversation avec Thomas, qui m'affirme que les STECAL ne sont pas possibles sur les communes littorales, toujours par rapport au même principe, c'est-à-dire que « l'extension de l'urbanisation ne peut se faire qu'en continuité d'une agglomération »⁷⁰. Thomas tient à ce que cette idée des STECAL ne continue pas de « faire rêver les jeunes agriculteurs en presqu'île », en rappelant que la Loi littoral empêche toute nouvelle construction, y compris les habitats légers. Je sens, en effet, un léger agacement dans le discours de Sophie et Loïc, qui peinent à concrétiser leurs projets dans ce lieu qu'ils affectionnent particulièrement. Malgré les bonnes relations qu'elle entretient avec la collectivité, Sophie a « l'impression que c'est le parcours du combattant »⁷¹.

⁶⁷ Les sites Natura 2000 « visent une meilleure prise en compte des enjeux de biodiversité dans les activités humaines. Ces sites sont désignés pour protéger un certain nombre d'habitats et d'espèces représentatifs de la biodiversité européenne. » <https://www.natura2000.fr/natura-2000/qu-est-ce-que-natura-2000>

⁶⁸ Ministère de la culture. « Les sites inscrits et classés », 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Nos-secteurs-d-activite/Espaces-protoges/Les-sites-inscrits-et-classes>.

⁶⁹ Entretien avec Antoine, maraîcher dans le hameau de Kéréon, le 14.03.2023 dans le hangar de stockage puis dans les champs cultivés

⁷⁰ Entretien avec Thomas, employé à la CCPCAM, le 22.05.2023 dans son bureau

⁷¹ Entretien avec Sophie et Loïc, tous.tes les deux porteur.euse.s de projets agricoles, le 21.04.2023 dans le jardin attenant à leur maison de location

D'ici 2050, l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) impose aux communes de réduire de 50% leur consommation foncière par rapport aux 10 dernières années. Je parle de cette mesure à Thomas, qui me répond que cette loi sera une contrainte de plus aux nombreuses réglementations déjà imposées sur le territoire, car « il faudra faire mieux avec moins ». Il reste pourtant confiant et m'apprend que finalement, les communes littorales sont déjà « habituées » à être contraintes par la loi, ce qui selon lui facilitera la mise en place de ce nouvel objectif.

1.2.2 La gestion foncière des espaces naturels : une politique menée par le Conservatoire du littoral

La politique menée par le Conservatoire du littoral, organisme public créé en 1975, se démarque particulièrement des autres mesures de protection réglementaire par le fait qu'elle se concentre sur l'acquisition foncière, dans un objectif de protection du patrimoine paysager et naturel du littoral français (ainsi que de certains estuaires et grands lacs)⁷². Une fois achetées, les parcelles sont soustraites de l'urbanisation, devenant ainsi des « biens publics inaliénables »⁷³, tandis que leur gestion est réalisée à l'échelle de la collectivité locale. Ce dernier point est important à souligner, dans la mesure où l'action des agents du Conservatoire implantés sur le territoire est essentielle à l'application de la politique foncière. Ces derniers doivent régulièrement négocier avec les élus au sujet des périmètres d'intervention, mais aussi à propos de la gestion des parcelles. La gouvernance du Conservatoire est assurée par un Conseil d'administration au niveau national, qui regroupe certains ministères dont celui de la Transition écologique, mais également par des élus aux niveaux régional et départemental. L'élaboration des stratégies de gestion ainsi que les prises de décision se font en collaboration avec le Conseil scientifique, ce dernier pouvant également être sollicité pour des expertises locales. Il est important de noter que les activités d'acquisition foncière menées par le Conservatoire ont dans un premier temps été tournées vers la « constitution d'un patrimoine foncier le plus étendu possible »⁷⁴. Cette idée me paraît particulièrement importante pour éclairer les témoignages qui suivront.

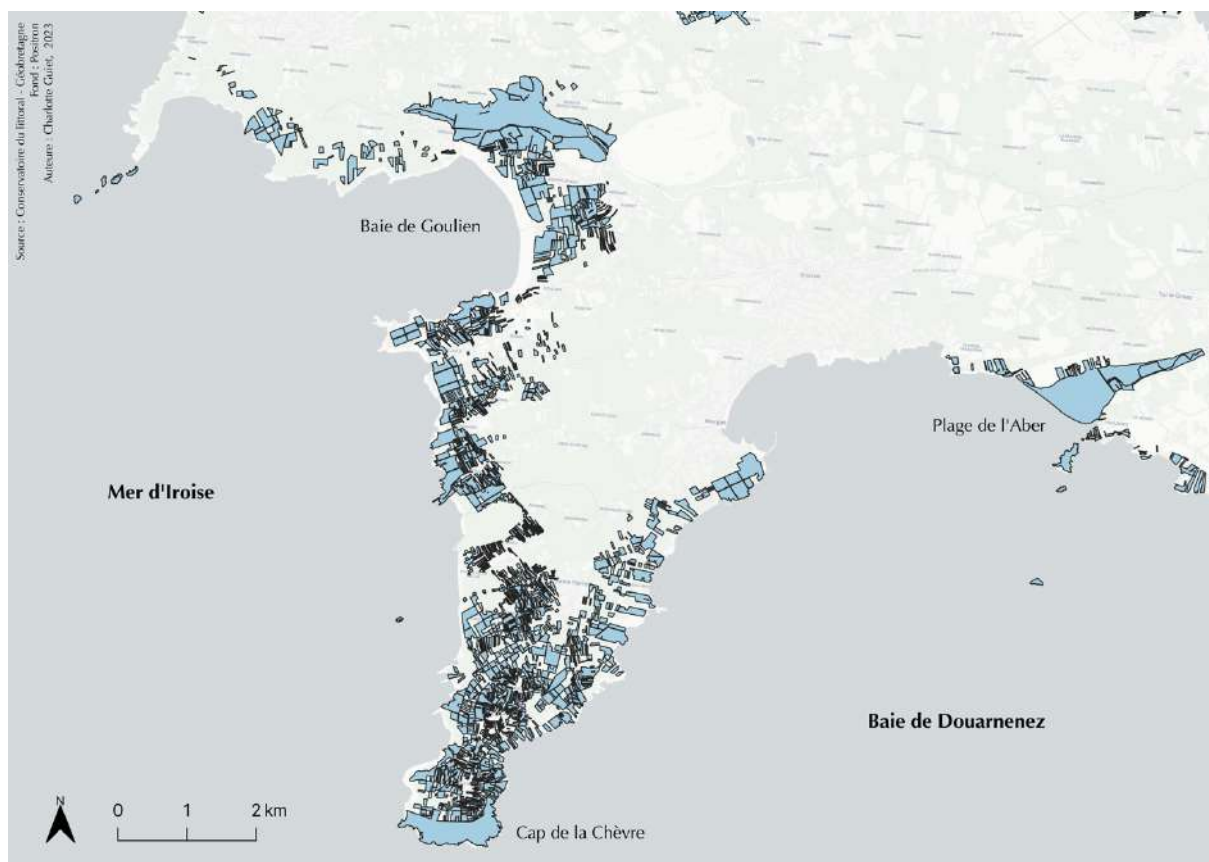
Raymond, qui travaille pour la mairie de Crozon, m'indique que le Conservatoire possède aujourd'hui près de 2000 hectares sur l'ensemble de la presqu'île, qu'il nomme « sites d'intervention » (figure 8). En effet, il est nécessaire de distinguer les sites sous responsabilité du Conservatoire des périmètres autorisés, définis comme étant des zones à préserver et susceptibles d'être acquises au gré de négociations. Dans ce périmètre, le Conservatoire peut exercer son droit de préemption au titre des espaces naturels sensibles (art. L. 113-8 du Code de l'urbanisme), c'est-à-dire qu'il est prioritaire sur l'achat de tous les terrains situés dans le périmètre défini. Récemment, le Conservatoire a étendu son périmètre d'intervention sur la commune de Telgruc-sur-mer, notamment sur les zones naturelles situées à proximité de grandes fermes. Cette nouvelle enveloppe foncière est assez conséquente selon Virginie (Chambre d'Agriculture de Bretagne) et a entraîné des tensions chez les agriculteurs.

⁷² Landré, Alban. « Le Conservatoire du littoral et ses agricultures - Les transformations des expertises, interventions et stratégies autour d'un outil de gestion du patrimoine naturel ». Mémoire Master 2. Paris : EHESS, 2020.

⁷³ *Ibid* P.5

⁷⁴ *Ibid* P.6

Figure 8 - Parcelles définitivement acquises par le Conservatoire du littoral autour du Cap de la Chèvre



Malgré la présence de divers.es acteur.rice.s fonciers sur le territoire, dont les communes, la communauté de communes, le département ou encore l'Office National des Forêts (ONF), les parcelles sont le plus souvent acquises par le Conservatoire du littoral, qui a développé une stratégie particulièrement efficace depuis plusieurs années. Cette « force de frappe » a été soulignée par plusieurs des enquêté.e.s, notamment par Martin et Julie, un couple d'agriculteur.rice.s ayant accédé à un îlot de parcelles situées dans le Cap de la Chèvre, pour faire pâturer leurs animaux. Julie insiste sur la facilité qu'a le Conservatoire de mobiliser les propriétaires privés, en comparaison de son expérience qui n'a pas été concluante. Antoine, maraîcher installé à Kéréon, me rapporte quant à lui que la force d'action du Conservatoire les a empêchés d'accéder à certaines parcelles :

« On a des terrains qui sont collés, qu'on voulait racheter et du coup, on n'a pas pu parce que le Conservatoire a préempté sur nous (... ; tout ce qu'ils décident ils passent devant nous, hein. »⁷⁵

Pour Antoine, la position du Conservatoire est presque hégémonique. Cette notion est reprise par Robert, natif d'un hameau du Cap de la Chèvre, pour qui la politique du Conservatoire n'est pas en capacité de prendre en compte l'intérêt local, de par sa position en dehors du territoire

⁷⁵ Entretien avec Antoine, maraîcher dans le hameau de Kéréon, le 14.03.2023 dans le hangar de stockage puis dans les champs cultivés

dans lequel il agit. Pour lui, « c'est une gestion parisienne des trucs ! »⁷⁶. Il insiste sur le fait que cette gestion « venue d'en haut » ne sert pas les réels besoins des habitants ; c'est l'une des raisons pour lesquelles il refuse de vendre les terrains dont il a hérité au Conservatoire. Leur céder ses terres reviendrait selon lui à trahir « les parents, arrière-grands-parents, qui ont travaillé pendant des générations pour vivre ici (...) », ce que Robert trouve profondément « immoral ». Il ajoute qu'il n'a pas confiance dans la gestion des parcelles que peut mener le Conservatoire à l'avenir, en faisant référence à la forte urbanisation du littoral méditerranéen : « qu'est-ce qu'ils vont en faire ? (...) des immeubles là-dessus, comme la Grande Motte ou autre chose ? ». Je ressens dans son discours une appréhension vis-à-vis des potentiels aménagements qui pourraient avoir lieu sur son territoire, auquel il est particulièrement attaché. Robert semble frustré ne pas pouvoir agir en conséquence, et de voir se transformer le paysage, dont il aurait préféré qu'il reste tel qu'il l'avait connu dans son enfance. D'autres témoignages, notamment celui de Sophie et Loïc, renvoient une fois de plus à la maîtrise foncière exercée par le Conservatoire. Sophie me raconte « l'expropriation »⁷⁷ de leur ami maraîcher :

« Comme Philippe, celui qui s'est fait déposséder : il était sur des terres qui appartenaient au littoral, il est parti. »⁷⁸

Sophie insiste sur le caractère « radical » de cette démarche, qu'elle trouve particulièrement injuste. Une autre « expropriation » m'est racontée par Jeanne et Paul, un couple installé depuis longtemps en presqu'île et possédant plusieurs parcelles disséminées sur le territoire : « On sait qu'effectivement le Littoral a racheté un terrain et on les a vu détruire un vieux mobil-home »⁷⁹, me confie Paul, qui avance la justification suivante : « apparemment pour laisser revenir à la nature ». Il semble ne pas comprendre leur intervention, car les terrains étaient à ses yeux « propres » et « bien entretenus ». Sous la pression qu'exerce la politique foncière du Conservatoire, ils me confient se sentir comme bloqués dans leurs choix, n'ayant plus la possibilité de vendre à un tiers ni d'acheter une parcelle autour de chez eux « à n'importe qui ».

« Je ne pourrais pas vendre quoi c'est le Conservatoire qui prendrait et... au prix qu'ils exigent... »⁸⁰

La question du prix des terrains est revenue plusieurs fois dans les témoignages que j'ai recueilli, et les opinions s'opposent à ce sujet. D'après Raymond, le Conservatoire achète au prix fixé par l'administration des domaines, qui correspond selon lui au prix du marché. Il me dit qu'actuellement, les parcelles classées en zone naturelle, qui représentent la majorité des terrains achetés par le Conservatoire (et qui sont souvent d'anciennes parcelles agricoles ayant perdu leur vocation), sont achetées à 0,40 euros du mètre carré, contre 0,02 euros pour les terrains en zone agricole. Le risque est que si le prix des terres en « zone naturelle » est trop élevé, il pourra alors faire monter celui de la terre agricole située à proximité. Raymond m'explique que le Conservatoire permet ainsi « la possibilité pour les agriculteurs de poursuivre leur activité » en limitant la spéculation.

Bien qu'il soit très bien repéré par une partie des habitant.e.s du fait de ses prérogatives spécifiques en matière d'acquisition foncière, comme le montrent ces témoignages, le

⁷⁶ Entretien avec Robert, originaire du Cap de la chèvre et ayant travaillé pour l'aviation dans diverses villes de France, le 09.05.2023 dans sa maison

⁷⁷ Entretien avec Sophie et Loïc, tous les deux porteur.euse.s de projets agricoles, le 21.04.2023 dans le jardin attenant à leur maison de location.

⁷⁸ *Ibid*

⁷⁹ Entretien avec Jeanne et Paul, couple originaire de la presqu'île et installé sur l'ouest de la presqu'île, également propriétaires de chevaux, le 18.04.2023 dans leur maison

⁸⁰ *Ibid*

Conservatoire du littoral n'est pas gestionnaire du foncier qu'il acquiert sur la presqu'île. C'est la CCPCAM qui assure cette gestion en son nom, *via* son Service Espaces Naturels de la CCPCAM. La majorité du travail consiste à entretenir les parcelles, c'est-à-dire à maintenir l'ouverture du paysage qui se refermerait petit à petit avec la croissance d'une végétation ligneuse spontanée. Pour faciliter cet entretien, des conventions de mises à disposition des terres ou conventions d'usage agricole sont signées entre des tiers et le Conservatoire, par l'intermédiaire d'un.e agent.e de la CCPCAM. Une de mes enquêtées m'indique que le plus souvent ce sont les agriculteur.rice.s du coin qui viennent s'adresser à la collectivité pour demander l'autorisation d'utiliser une parcelle, notamment pour de la fauche, du pâturage de chevaux, de l'apiculture ou encore de l'élevage⁸¹. L'occupation des terrains est temporaire, selon la nature de l'usage, et pas forcément pérennisée (la convention n'est pas automatiquement renouvelée). Une agente de la collectivité, Sylvie, m'informe que cette convention impose un certain nombre de normes quant au respect de l'équilibre écologique des milieux. Néanmoins des discussions et arrangements sont possibles entre le.la particulier.ère et le Conservatoire. Les sociétés de chasse communales jouent également un rôle important dans l'entretien des terrains du Conservatoire, comme me l'a raconté un de leurs membres, Jean, implanté sur la commune de Crozon. Il m'explique que la société a elle aussi une convention équivalente à un bail de chasse avec le Conservatoire pour l'entretien des parcelles en échange d'un droit de chasse sur celles-ci, sous certaines conditions. Il me précise que leur matériel (tracteur, gyrobroyeur) a été financé par la société de chasse et que les sessions d'entretien sont réalisées bénévolement. Finalement, il m'avoue que cet accord profite à leur pratique de chasse et, dans le même temps, cela arrange la collectivité qui n'a pas la capacité d'entretenir toutes les parcelles, comme le relate Sylvie :

« Moi je trouve que c'est plutôt bien. De toute façon, on a un enfrichement assez important sur les parcelles, donc moi chaque personne qui a un peu envie d'intervenir, bah c'est bien »⁸²

Sylvie relève ici les difficultés que rencontre la CCPCAM à gérer les parcelles acquises par le Conservatoire, souvent faute de moyens.

A travers les divers entretiens réalisés, il m'est apparu qu'une grande partie des habitant.e.s de la presqu'île que j'ai rencontrés n'était pas satisfaite de cette mise en gestion exercée par le Conservatoire, qui prendrait une position surplombante sans vraiment « connaître le terrain ». Lors d'une réunion de quartier organisée par la mairie de Crozon, un des participants a déclaré haut et fort : « Le littoral il achète des terrains, mais il s'en occupe pas ! »⁸³. Ce point de vue est ensuite approuvé par de nombreuses personnes présentes. Au fil des discussions, les habitant.e.s s'interrogent particulièrement sur l'utilité de « figer » les terrains sans rien y faire de plus. Pour Martin et Julie, la politique du Conservatoire aurait plus de sens si elle pouvait valoriser les parcelles :

« Acheter des terres, c'est bien (...) ; ça serait encore mieux si on pouvait y mettre quelque chose ou du moins y trouver une activité économique »⁸⁴

Les témoignages soulèvent ici le besoin presque systématique de donner une valeur à la terre, notamment *via* un usage pouvant lui permettre d'être rentable. Cette idée est intéressante, d'autant plus qu'il est considéré au sein des collectivités que la « non-intervention » est un choix

⁸¹ Une ferme en élevage a été installée sur les terres du Conservatoire du littoral (cf 3.2.2)

⁸² Entretien avec Sylvie, employée dans le service espaces naturels de la CCPCAM, le 23.05.2023 dans son bureau

⁸³ Observation participante, réunion de quartier organisée par la mairie de Crozon - 02.05.2023

⁸⁴ Entretien avec Martin et Julie, agriculteur.rice.s installés à Tal Groas, le 23.05.2023 dans leur ferme, au moment de la vente directe

de gestion m'explique Raymond, motivé par des raisons autres qu'économiques, et que développe activement le Conservatoire du Littoral. En effet, depuis les années 1990, ce dernier s'efforce à s'intéresser plus précisément aux dynamiques écologiques notamment *via* la réalisation d'inventaires naturalistes et la collaboration réalisée avec le Conseil scientifique⁸⁵.

1.2.3 L'articulation des différents régimes de propriété

Lors de mes conversations avec les habitant.e.s, l'effet bloquant que pouvait constituer la propriété privée pour accéder à la terre a été évoqué à plusieurs reprises. Sur l'ouest presqu'ilien notamment, la majorité du foncier appartient soit au Conservatoire du littoral, soit à des tiers ayant hérité de petits bouts de terrain. En effet, comme il a été expliqué dans la section 1.1.2, les divisions successives des parcelles, notamment sur le territoire soumis à la seigneurie féodale, ont favorisé leur morcellement, ceci étant bien visible sur le plan du cadastre actuel.

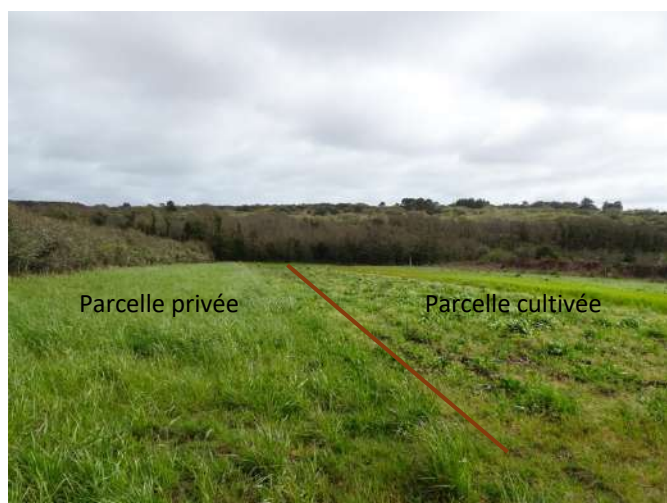
La plupart des interlocuteur.rice.s agricoles me racontent les difficultés qu'ils ont rencontré pour mobiliser les propriétaires privés, que ce soit pour de la location ou pour un achat. Une grande majorité des parcelles sont en indivision, m'explique Martin (éleveur à Tal Ar Groas), qui, lorsqu'il a voulu agrandir son parcellaire, est tombé sur certains champs appartenant à 14 personnes différentes (hors décès) ce qui l'a beaucoup freiné dans sa démarche. Pendant les nombreuses heures qu'elle et son compagnon ont passées au téléphone pour chercher à convaincre les personnes de leur céder leur « petit bout » de parcelle, Julie m'apprend que certain.e.s d'entre eux pensaient avoir déjà tout vendu au Conservatoire du Littoral, tandis que d'autres ne savaient pas qu'ils avaient un héritage sur ces terrains. De manière similaire, Antoine (maraîcher) me montre un de ses champs qu'il cultive, où l'on voit un mince rectangle de terre en herbe accolé à une haie de pruneliers. Il me raconte qu'ils n'ont pas pu acheter cette parcelle car son propriétaire proposait un prix trop élevé (1 euro le mètre carré) (figure 9). Sa présence handicape l'activité d'Antoine, qui trouve particulièrement « dommage » de ne pas pouvoir cultiver toute la surface du champ. Sur la figure 10 ci-dessous, on peut observer la parcelle privée dont m'a parlé Antoine (hachurée en orange) enchâssée parmi les autres parcelles de même taille colorées en rose, correspondant aux cultures maraîchères identifiées par les données RPG 2021⁸⁶.

⁸⁵ Landré, Alban. « Le Conservatoire du littoral et ses agricultures - Les transformations des expertises, interventions et stratégies autour d'un outil de gestion du patrimoine naturel ». Mémoire Master 2. Paris : EHESS, 2020.

⁸⁶ Institut National de l'Information géographique et Forestière. « Registre parcellaire graphique (RPG) ». Data.gouv, 2022. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-parcellaire-graphique-rpg-contours-des-parcelles-et-ilots-cultureaux-et-leur-groupe-de-cultures-majoritaire/>.

Figure 9 (à gauche) - Localisation de la parcelle privée accolée à un champ cultivé, Crozon

Figure 10 (à droite) - Superposition des données RPG 2021 avec le plan cadastral, Crozon (capture d'écran)



On remarque bien la délimitation entre la parcelle privée en herbe et la parcelle cultivée par Antoine



La parcelle privée est hachurée en orange. Source : Géoportail

On voit ici l'effet que peuvent avoir les divisions successives sur l'accès à la terre, même dans le cas d'agriculteur.rice.s installé.e.s depuis un certain temps et ayant leur propre réseau. Ce n'est pas le cas de Sophie et Loïc, tous les deux trentenaires, « pas du coin » et non issu.e.s du monde agricole. Iels me confient ne pas se sentir ni intégrés localement, ni soutenus par les institutions locales : « Eux ils soutiennent beaucoup le tourisme, les petits paysans comme ça, ils s'en foutent ! »⁸⁷. Depuis quelques années maintenant, iels continuent de se former et contactent un.e à un.e les propriétaires privé.e.s des parcelles qui leur semblent « abandonnées », en leur expliquant leur projet de maraîchage bio. Sophie m'explique qu'ils ne cherchent pas beaucoup de surface (2,5 hectares), mais étant donné la petite taille des parcelles, cela peut prendre un certain temps. Elle aimerait partager son installation avec deux amies, l'une voulant créer une pépinière, et l'autre produire des plantes aromatiques et médicinales. Le fait d'être ensemble leur a permis de se sentir plus « légitimes » d'aller voir les propriétaires, notamment « en tant que femmes » me précise Sophie. L'une d'entre elles, Marie, a hésité il y a quelques temps à préempter sur la vente d'un terrain qui les intéressait toutes les trois, en sachant que celui-ci allait être racheté par « des gens de la ville pour poser une caravane ». Finalement, Marie ne s'est pas sentie suffisamment en confiance pour se positionner sur la vente, notamment par rapport aux regards des autres habitant.e.s :

« (Marie) se sent pas de le faire en sachant que si on a cette terre-là, ça sera pas assez (...) ; si on préempte et qu'on fait rien, les gens ils vont dire... »⁸⁸

⁸⁷ Entretien avec Sophie et Loïc, tous.tes les deux porteur.euse.s de projets agricoles, le 21.04.2023 dans le jardin attenant à leur maison de location

⁸⁸ *Ibid*

Sophie soulève aussi une problématique liée aux négociations sur le prix, où les personnes souhaitant faire un usage de « loisir » et installer un habitat léger pourront facilement proposer « 1 euro du mètre carré », tandis que Marie en aurait proposé 40 centimes. Les terrains n'étant pas dans le périmètre d'intervention du Conservatoire ni classés en zone agricole (auquel cas la Safer pourrait intervenir), aucune régulation ne peut se faire.

Après avoir envoyé plusieurs dizaines de lettres, et s'être déplacés chez les propriétaires concernés, Sophie et Loïc me font part d'un certain désespoir : « C'est un peu sac de nœuds quand tu commences à rentrer là-dedans... »⁸⁹. Le principal verrou selon eux réside dans l'attitude des propriétaires privé.e.s, notamment dans la relations entre ces dernier.ère.s et les personnes en recherche de terrain, pouvant prendre diverses formes. Pour certains terrains dont les propriétaires n'habitent plus à côté, ils envisagent de s'adresser à la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) du Finistère pour demander une autorisation d'exploiter, en justifiant leur projet agricole, et en insistant sur le fait qu'ils soient « jeune agriculteurs ». Sophie m'explique que si leur demande est acceptée, le.la propriétaire n'a pas la capacité de les « virer ». Cette démarche ne peut marcher que si le.la propriétaire ne réside pas près des terrains, auquel cas « il va faire semblant d'entretenir un minimum pour pas que ton autorisation d'exploiter soit validée », regrette Sophie.

La plupart du temps, j'ai interrogé mes enquêté.e.s sur les raisons que leur donnaient les propriétaires quand iels refusaient de leur louer ou de leur prêter la parcelle. Certain.e.s m'ont dit qu'ils « ne voulaient pas et c'est tout », sans développer davantage. Jeanne et Paul, propriétaires de chevaux dans l'ouest presqu'ilien, me citent quant à eux plusieurs raisons. Dans leur cas en particulier, de nombreux.se propriétaires ne souhaitaient pas que leurs parcelles soient pâturées par des chevaux. Iels m'expliquent que la démarche a pris du temps. Iels ont eu la possibilité d'acheter certaines parcelles qu'ils ne pourraient plus avoir aujourd'hui, notamment du fait de la présence du Conservatoire. Jeanne évoque également « l'attachement à la terre » et le lien sentimental qui dissuade les propriétaires de céder leurs terrains : « je pense que c'est viscéral », répète-elle à plusieurs reprises. Jeanne et Paul ont du mal à comprendre cet « état d'esprit », et insistent sur l'état abandonné des parcelles « ça fait plus de 50 ans qu'ils n'ont pas été travaillés (...) même pas de moutons, même pas de vache »⁹⁰. En me parlant de leurs terrains, je réalise qu'ils y apportent beaucoup de soin, l'entretien et la mise au « propre » étant pour eux une notion importante, à la fois pour leurs animaux et pour les randonneurs qui passent à proximité (figure 11).

⁸⁹ Propos de Sophie

⁹⁰ Entretien avec Jeanne et Paul, couple originaire de la presqu'île et installé sur l'ouest de la presqu'île, également propriétaires de chevaux, le 18.04.2023 dans leur maison

Figure 11 - Photographie d'une des pâtures à chevaux de Jeanne et Paul, Crozon



Chaque pâture est proprement délimitée par des murets de pierre et des clôtures "à mouton"

A l'époque, ils ont dû proposer des prix particulièrement élevés (jusqu'à 1 euro du mètre carré) pour que les propriétaires acceptent de céder leur parcelle, auquel il fallait ajouter « le coût du défrichage » me dit Paul. Actuellement, ils m'indiquent que certains propriétaires vendent leurs terrains « en friche » classés en zone naturelle à hauteur de 5 euros le mètre carré⁹¹, « presque le prix d'un terrain de loisir ». Ils ajoutent que malgré les nombreuses réglementations liées à la préservation de l'environnement, beaucoup de personnes imaginent encore que leur terrain puisse être « constructible un jour ». Cet argument est aussi évoqué par Raymond (employé à la mairie de Crozon), qui me confirme que « beaucoup de gens se font des illusions sur la valeur des terrains »⁹², tandis que d'autres « ont ça dans le sang, hein, ils sont propriétaires depuis plusieurs générations, il n'est pas question de vendre ». Selon lui, il existe « pleins de bonnes ou de mauvaises raisons », mais qui empêchent l'accès à de nombreuses personnes ayant l'envie de réinvestir ces terres. Raymond est souvent contacté par ces dernières, pour savoir s'il aurait une visibilité sur les terrains à vendre. « C'est plutôt des petits projets » me dit-il, en faisant référence aux « néoruraux » qui cherchent des surfaces plutôt restreintes. Pour lui, il y a une certaine concurrence pour la terre entre les agriculteurs installés souhaitant s'agrandir et les porteurs de projet non-issus du milieu agricole. Il existe probablement de nombreuses autres raisons qui empêchent les personnes intéressées d'accéder à la terre, notamment dans le cas de parcelles privées, où les potentiels usages voulant être réinvestis sur

⁹¹ Les différents prix évoqués jusqu'à présent (20 cts/m² pour la SAU Safer, 40 cts/m² pour les terres rachetées par le Conservatoire du littoral, puis 1 euro/m² et enfin 5 euros/m²) ont été rapportés par les différents interlocuteurs. On ne peut donc pas les considérer comme des données objectives. Ces différentes propositions reflètent selon moi l'inquiétude des habitants vis-à-vis des effets de spéculation sur le prix de la terre, et révèlent les écarts existants entre le prix fixé par les instances publiques et ceux pratiqués localement.

⁹² Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

ce terrain ne sont pas considérés tous de la même manière. Certains seront plus valorisés que d'autres, nous y reviendrons ultérieurement.

1.3 Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) : une opportunité pour traiter la question foncière ?

Depuis 2020, un Projet Alimentaire de Territoire (PAT) a été amorcé au sein de la CCPCAM, donnant l'opportunité à la collectivité de travailler sur les questions alimentaires et agricoles propres à son territoire. A la suite des témoignages et idées énoncées précédemment, il est intéressant de voir comment ce PAT, s'articulant avec d'autres initiatives locales⁹³, mobilise les questions liées à l'accès à la terre agricole sur la presqu'île de Crozon, et s'il répond aux difficultés évoquées par les enquêtés.e.s.

Les trois premières sections de cette partie sont issues d'une analyse des publications scientifiques abordant la question foncière au sein des politiques de relocalisation alimentaire, et qui relatent des expériences réparties sur le territoire français. Elles intègrent également des témoignages collectés lors d'une observation participante au sein d'une réunion thématique sur la question foncière dans les PAT, organisée par l'ADEME et réunissant des agent.e.s de collectivités réparti.e.s sur les régions Pays de la Loire et Bretagne. La dernière section se concentre plus précisément sur les projets de relocalisation portés sur le territoire de la CCPCAM, dont le PAT.

1.3.1 Des stratégies foncières s'adaptant à la singularité des territoires

Depuis leur lancement, les Plans Alimentaires de Territoire (PAT) ont été largement étudiés par la communauté scientifique, à la fois dans leur contenu et dans leur appropriation par les différentes collectivités publiques. Introduits par la Loi d'Avenir pour l'Agriculture et la Forêt (LAAF) d'octobre 2014, ils font écho aux nombreuses initiatives de relocalisation alimentaire portées depuis les années 2000 (Maréchal, Noël, et Wallet 2018). Désormais, les collectivités territoriales sont appelées par la loi à se saisir des questions agricoles et alimentaires, notamment *via* la structuration d'un système territorialisé, passant par la consolidation des filières locales, l'installation de producteurs ou encore la sensibilisation des consommateurs à l'alimentation durable (Banzo, Corade, et Lemarié-Boutry 2019). Afin de déterminer les différents besoins relatifs à l'autonomie alimentaire d'un territoire donné, un diagnostic territorial est réalisé en général par la collectivité souhaitant par la suite développer son PAT, diagnostic qui fait également office de candidature pour bénéficier des financements nationaux dédiés à cette politique.

Parmi les différentes questions que soulèvent les PAT, celle du foncier est de plus en plus considérée par les élu.e.s locaux.ales comme centrale. Jusqu'en 2016, la plupart des projets avaient tendance à se concentrer uniquement sur l'aval de la filière alimentaire, notamment en étudiant les possibilités d'approvisionnement bio et local de la restauration collective (Maréchal, Noël, et Wallet 2018). En effet, si elle invite à se tourner vers une alimentation locale et biologique, la loi LAAF « ne fait pas référence aux ressources foncières nécessaires » (Serrano, Tanguay, et Yengué 2021), laissant libre cours à l'inventivité des collectivités sur les modalités d'intervention. Il existe néanmoins différents dispositifs ayant pour vocation de préserver l'usage agricole des terres. C'est le cas des Zones Agricoles Protégées (ZAP), des Périmètres de protection des espaces Agricoles et Naturels périurbains (PAEN), des îlots agricoles ou encore de la démarche Zéro Artificialisation Nette à horizon 2050 (ZAN). Par ailleurs, la préservation du foncier agricole

⁹³ Celles-ci sont développées dans la sous-partie 1.3.4 « En presqu'île de Crozon, une diversité de projets visant un forme de souveraineté alimentaire »

prend de plus en plus de place dans les documents d'urbanisme (PLU, PLUi et Scot)⁹⁴, qui peuvent également être utilisés comme ressources (Torre 2014).

Hormis ces différents outils législatifs, les publications étudiées révèlent diverses stratégies adoptées par des collectivités dans le cadre des PAT pour mobiliser du foncier agricole. Dans certains cas, une veille foncière peut être mise en place *via* une convention avec les Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (Safer), qui depuis 1960 encadrent la distribution et le prix des terres agricoles (Baysse-Lainé 2021). Plus concrètement, ces structures achètent des terres, et des biens et les revendent à des candidat.e.s privé.e.s ou public.que.s, porteur.euse.s de projets ruraux, agricoles ou d'aménagement foncier. La Safer a pour objectif de protéger les terres agricoles, notamment en aidant l'installation de jeunes agriculteur.rice.s ou en confortant les exploitations existantes, tout en régulant le prix des terres et de l'immobilier rural⁹⁵. Lors d'une réunion à Nantes sur les PAT en Bretagne et Pays de la Loire⁹⁶, une agente de la Communauté de Commune Val d'Ille d'Aubigné, près de Rennes, témoigne de cette expérience. D'après elle, cette démarche nécessite un travail de repérage en amont des terres agricoles allant être cédées, qui est réalisé dans son cas par des élu.e.s locaux.ales qu'elle nomme « les sentinelles communales ». Une fois avertie, la Communauté de Communes transmet ces informations à la Safer, et dans certains cas peut utiliser son droit de préemption, le plus souvent pour une révision de prix. À l'issue de ce processus, le.la cédant.e est obligé de vendre son bien au prix révisé, ou le cas échéant de le retirer de la vente. Si aucun.e acheteur.se ne se positionne, la collectivité peut faire le choix d'acquérir le bien pour le mettre à disposition des futur.e.s porteur.euse.s de projet qu'elle aura déjà sélectionné en fonction de divers critères, le label AB par exemple. L'agente précise que la démarche est en place sur son territoire depuis 2008, une échelle de temps nécessaire qui a permis de maintenir au total 250 ha en usage agricole. Chaque territoire peut s'approprier de manière différente la convention de veille foncière, cela dépend également de la relation établie entre la collectivité et la Safer. D'autres agent.e.s présent.e.s à la réunion évoquent des difficultés pour coopérer avec ces acteurs qui exigent de nombreuses justifications en amont, notamment la présentation anticipée de porteurs de projet, auquel cas la Safer n'interviendra pas en révision de prix. Avant de pouvoir mettre en place une veille foncière, certain.e.s insistent sur le travail préalable et nécessaire de « négociations et discussions », en précisant que les mécanismes décrits par la Communauté de communes Val d'Ille d'Aubigné ne sont pas forcément reproductibles sur des communes littorales, où le droit de l'urbanisme contraint certaines actions. De plus, la position « forte » et « engagée » de cette collectivité n'est pas forcément celle que semblent vouloir adopter d'autres agent.e.s présent.e.s, qui disent se sentir plus à l'aise en évitant « les sujets clivants »⁹⁷.

La transmission des terres agricoles peut également passer par des initiatives de mise en réseau des porteur.euse.s de projets avec les professionnel.le.s du monde agricole et associations, dans l'optique d'acculturer les futur.e.s agriculteur.rice.s au contexte propre de leur territoire. L'ancrage territorial de ces derniers peut également être favorisé par la création d'espaces-test agricoles, proposant aux jeunes agriculteur.rice.s d'expérimenter leur projet en donnant accès aux moyens de production nécessaires, notamment le foncier. D'autre part, certaines structures associatives prennent l'initiative de partager des informations foncières, souvent difficiles d'accès, en centralisant les différentes sources ou en créant de nouvelles à partir des dispositifs de veille foncière (Baysse-Lainé 2021). Certaines collectivités ont également expérimenté une autre forme de mobilisation foncière, en croisant l'enjeu de protection de l'environnement avec la production agricole sur des terres appartenant aux collectivités locales. Cette intervention consiste d'une part à créer des structures gestionnaires de l'environnement pouvant acquérir du

⁹⁴ Plan local d'urbanisme, Plan local d'urbanisme intercommunal, Schéma de cohérence territoriale

⁹⁵ Observation participante, réunion des PAT Bretagne et Pays de la Loire, Nantes - 17.03.2023

⁹⁶ *Ibid*

⁹⁷ *Ibid*

foncier (*via* leur droit de préemption) qui pourront ensuite passer des conventions avec des agriculteur.rice.s afin d'entretenir les terres, en partenariat avec d'autres acteur.rice.s public.que.s (Laurens et al. 2020). Cette démarche a été amorcée dans le département de l'Hérault, avec des acteurs de natures différentes, ayant pour objectif commun de préserver la biodiversité sur les terres concernées notamment en orientant les pratiques agricoles. Cette expérience, réalisée sur des territoires littoraux soumis à des contraintes particulières, est comparable à la situation rencontrée en presqu'île de Crozon, notamment par rapport aux terres acquises par le Conservatoire du littoral, sur lesquelles pourraient potentiellement se réaliser ce type d'installation. Je retrouve également des similitudes entre la situation foncière en presqu'île de Crozon et celle de l'île d'Arz, dans le Golfe du Morbihan, relatée pendant la réunion⁹⁸. La personne évoque la nécessité de mobiliser les propriétaires privés un à un, et met en avant des difficultés liées au cadre réglementaire, ayant empêché l'installation de serres pour un projet de maraîchage, qui n'a pas pu aboutir. Les difficultés rencontrées sur l'installation et/ou la pérennisation de structures agricoles est caractéristique du contexte littoral (Viaud et al. 2023), ceci ayant pour effet de freiner le développement de l'agriculture sur les zones côtières.

1.3.2 Repenser les symboles associés à la terre agricole

Les actions de mobilisation foncière semblent s'amorcer de différentes manières, selon la vision symbolique qui est associée à la terre agricole et la manière dont s'articulent ces conceptions au sein d'un même territoire. Autrefois considérée pour sa valeur productive, puis marchande, les préoccupations relatives à la relocalisation des systèmes alimentaires confèrent désormais également une valeur éthique⁹⁹ à sa préservation en soi, conditionnée toutefois aux usages qui en sont faits (Baysse-Lainé, Perrin, et Delfosse 2018). C'est sur cette représentation de la terre, maillon essentiel de la filière alimentaire, que certain.e.s élu.e.s du territoire semblent construire de nouvelles formes de portage foncier, et de mise à disposition des terres, en concertation avec la société civile (Torre, Wallet, et Huang 2023; Margetic, Rouget, et Schmitt 2016).

Une démarche évoquée par Baysse-Lainé, Perrin, et Delfosse (2018) interroge ainsi les symboles associés aux terres « délaissées » par le modèle agro-industriel, désormais considérées comme ressources foncières pour une alimentation relocalisée. Celles-ci ne semblent plus avoir d'usage productif à proprement parler, souvent à cause de leur localisation (fond de vallée, morcellement, éloignement des sièges d'exploitation) et de leurs caractéristiques agronomiques et topographiques (Baysse-Lainé, 2019). Elles constituent ainsi des friches agricoles, souvent perçues comme un « échec social » de la part des élu.e.s qui souhaitent redonner une valeur productive à ces terrains, devenus les nouveaux symboles d'une alimentation territorialisée (Margetic, Rouget, et Schmitt, 2016 ; Veitch, 2023). Une fois acquises par la collectivité, ces terres sont le plus souvent mises à disposition de profils non issus du monde agricole et engagés sur des pratiques dites « alternatives », relativement aux pratiques du modèle agricole dominant. Cette stratégie, souvent portée en collaboration avec des associations locales comme Terre de Liens, propose une option intéressante aux néo-agriculteur.rice.s pour qui l'accès à la terre est souvent difficile, et dont l'installation impose de repenser la « coexistence spatiale » des différentes formes d'agriculture (Baysse-Lainé 2021). Toutefois, la mise à disposition des terres par la collectivité remet en cause le statut de l'exploitant par rapport à celui de fermage (bail rural, le plus courant). En effet, les collectivités détiennent tous les droits d'administration, leur permettant d'imposer des clauses sur les pratiques agricoles ou encore sur le temps d'usage des terres, ceci pouvant mener à une « précarité foncière importante » (Baysse-Lainé, Perrin, et Delfosse 2018). Cette vision du foncier agricole, lui attribuant une valeur symbolique nourricière,

⁹⁸ Observation participante, réunion des PAT Bretagne et Pays de la Loire, Nantes - 17.03.2023

⁹⁹ J'entends ici une prise de conscience vis-à-vis du respect qui doit être apporté à la terre et à ceux qui en vivent, d'un point de vue historique, social, et environnemental

semble être contestée par les professionnel.le.s du monde agricole, soulevant un glissement vers une « agriculture administrée » dans laquelle l'exploitant.e n'a plus la main (Baysse-Lainé 2021). L'auteur souligne le caractère peu inclusif d'une démarche qui favorise en grande partie les néo-agriculteur.rice.s, risquant de produire un « entre-soi alternatif » peu souhaitable selon lui.

L'accès à la terre, promu comme étant l'élément fondamental dans la construction d'un système alimentaire territorialisé, soulève des questionnements plus larges autour des régimes de propriété du foncier. A travers les publications analysées, la conception de la propriété privée comme un droit absolu semble être un réel frein dans de nombreuses initiatives d'acquisition foncière, mais n'a, par exemple, que très peu été remise en question lors de la réunion du réseau PAT à Nantes, même s'il elle a été évoquée à plusieurs reprises comme ayant un effet bloquant. Néanmoins, des initiatives amorcées par certaines collectivités ou associations témoignent d'une envie de reconsidérer la terre comme un bien commun qu'il est nécessaire de préserver, en privilégiant l'usage plutôt que la propriété de celle-ci. C'est sur cette base que se sont initiés les groupements fonciers agricoles (GFA) mis en lumière par l'association Terre de Liens, dans lesquels les citoyen.ne.s réalisent de l'épargne solidaire pour acheter des terres en commun, qui seront ensuite louées à des agriculteur.rice.s *via* un bail rural environnemental¹⁰⁰. En plus de recréer du lien entre paysan.ne.s et citoyen.ne.s, cette démarche veut offrir l'opportunité à ces dernier.ère.s de participer à l'installation de producteur.rice.s sur leur territoire, et ainsi de voir s'attribuer un autre rôle en plus de celui de simple consommateur.rice. Ces terres achetées en commun, et ainsi ôtées du marché spéculatif, constituent pour les collectifs citoyens qui se saisissent de cet enjeu le symbole d'une alimentation durable et démocratique, sur lesquelles citoyen.ne.s non-agricoles, agriculteur.rice.s, institutions et associations locales pourraient expérimenter une nouvelle forme de gouvernance alimentaire. Un témoignage lors de la réunion à Nantes soulève par exemple l'importance de « connecter » la démarche du PAT avec le « mouvement citoyen », en accentuant la communication entre les différents acteur.rice.s concerné.e.s.

Finalement, il semblerait que les différentes visions de la terre, engagées au sein des politiques alimentaires territoriales, peuvent grandement influencer les actions entreprises en faveur de la préservation du foncier agricole. Dans le cadre des PAT, les perceptions de la terre, son régime de propriété et les ressources nourricières qui en découlent pourraient également être remis en question, au regard des objectifs poursuivis. Un travail autour de ces représentations pourrait se révéler intéressant, tant celles-ci semblent être déterminantes pour la construction d'un système alimentaire résilient, respectueux des humain.e.s et non-humain.e.s vivant sur un même territoire.

1.3.3 Limites et implications

Les démarches et stratégies énoncées précédemment ne sont pas exhaustives ; il semble exister une grande diversité dans les modes d'action des collectivités, en fonction du contexte local mais aussi des moyens engagés dans le projet alimentaire de territoire. La loi LAAF introduisant les PAT n'ayant pas précisé de mesures opérationnelles pour répondre aux objectifs qu'elle annonce, on a vu qu'elle laisse la libre interprétation aux collectivités territoriales (Banzo, Corade, et Lemarié-Boutry 2019). Il est également important de rappeler que la réalisation d'un PAT n'apparaît pas comme une obligation, mais est incitée par l'État au vu d'un objectif global de relocalisation des filières agricoles et alimentaires sur le territoire national - qui coexiste par ailleurs avec des politiques publiques agricoles plus anciennes et plus largement dotées, qui poursuivent manifestement d'autres objectifs. Dans certains cas que j'ai pu observer, les PAT sont saisis par les institutions comme étant l'opportunité de travailler sur des aspects

¹⁰⁰ Bail comparable à celui de fermage, mais comportant des clauses limitant certaines pratiques agricoles

particulièrement problématiques sur le territoire concerné. A propos de la question foncière, les stratégies expérimentées semblent peu nombreuses à réussir à mettre en œuvre « une véritable politique d'intervention et d'allocation », la majorité se limitant à quelques projets isolés (Baysse-Lainé 2021). Malgré la présence de nombreux éléments législatifs cités dans la section 1.3.1, la mise en application d'une politique foncière dans le cadre des PAT semble compromise par le manque de moyens humains et financiers¹⁰¹, mais également par le déficit de compétences au sein des collectivités (les agent.e.s ainsi que les élu.e.s) qui doivent agir sur un temps limité (Mestre 2021).

Cette remarque fait écho aux observations évoquées pendant la réunion du réseau PAT à Nantes. De nombreuses personnes ont insisté sur la difficulté qu'elles ont à utiliser certains outils de gestion foncière auxquels elles ne sont pas formées¹⁰², et dont la mise en application reste abstraite. Il semblerait que la multitude d'outils et de ressources existantes n'agisse pas en faveur des agent.e.s de collectivité, qui annoncent manquer grandement de temps et de connaissances pour les adapter au contexte de leur territoire. Parmi une quinzaine de témoignages de la part des chargé.e.s de mission PAT, seulement deux stratégies de protection foncière ont réellement été présentées comme efficaces, après plusieurs années de mise en relation avec les différents acteurs concernés, qui ce qui a semble-t-il conditionné la réussite de ces projets. En effet, il semble nécessaire que les politiques liées au foncier s'inscrivent dans un temps long, notamment pour permettre la création de liens humains entre porteur.euse.s de projets, cédant.e.s, élu.e.s et citoyen.ne.s. Par ailleurs, la plupart des chargé.e.s de mission ne semblaient pas être issu.e.s du monde agricole, et viennent de terminer leurs études supérieures. Il est étonnant de voir que la responsabilité de la mise en œuvre des PAT repose presque uniquement sur des personnes tout juste diplômées, ayant peu d'expérience professionnelle et qui, malgré leur grand intérêt pour ces sujets, rencontrent des difficultés à communiquer avec les acteur.rice.s dominants du monde agricole, et à légitimer leur action auprès d'eux. Ceci a été explicité par une des participantes de la réunion, chargée de mission sur un PAT dans une commune finistérienne, qui a expliqué s'être retrouvée perdue lors de sa prise de poste, notamment entre les différentes structures techniques dont les élu.e.s référent.e.s ne sont pas forcément accessibles. Elle souligne également la difficulté de se mettre à niveau sur différentes thématiques mobilisées au sein du PAT, dont l'action foncière. D'où l'attachement, exprimé par plusieurs participant.e.s à la réunion, aux échanges entre chargé.e.s de mission PAT, pour démythifier la question foncière et pour évoquer des exemples concrets de prise d'initiative.

Pour pallier le manque de compétences évoqué précédemment, le recours à des structures associatives, locales ou nationales, semble être une solution pour de nombreuses collectivités, qui souhaitent à la fois se faire accompagner sur les outils de gestion foncière mais aussi sur l'intégration d'une démarche collaborative avec les citoyen.ne.s. En effet, ces associations peuvent parfois avoir plus de poids dans le monde agricole, de par les différentes relations qu'elles peuvent entretenir avec celui-ci. Finalement, que ce soit pour la mise en réserve, l'acquisition ou encore le maintien de l'usage agricole des terres, il semblerait que l'effet levier principal, largement évoqué par les participant.e.s de la réunion à Nantes, soit la mise en commun des regards de multiples acteur.rice.s sur les enjeux fonciers, permettant dès le début une connaissance plus fine du territoire. Cette démarche participative est fortement incitée par la loi LAAF, néanmoins sa mise en œuvre reste compliquée pour la plupart des collectivités, qui, avant de se lancer dans un PAT, ne s'étaient souvent que très peu penchées sur le contexte agricole et alimentaire de leur territoire.

¹⁰¹ Observation participante, réunion des PAT Bretagne et Pays de la Loire, Nantes - 17.03.2023

¹⁰² Je souhaitais évoquer en particulier ici l'outil vigie foncier, mais également les documents d'urbanismes (PLU, PLUi, Scot), la Safer (ce n'est pas un outil en soi mais certain.e.s ont du mal à la mobiliser), les ZAP, PAEN, ou encore les espaces Test-agricole

Dans l'ensemble des publications étudiées, la question foncière liée à la mise en place de projets de relocalisation alimentaire n'apparaît que faiblement, donnant ainsi l'impression que celle-ci n'est pas prise en compte préférentiellement par les collectivités. Cela pourrait s'expliquer par les limites évoquées dans les paragraphes précédents, confirmées par les témoignages collectés pendant la réunion du réseau PAT à Nantes. Néanmoins, ces témoignages révèlent également l'importance des enjeux fonciers, qui semblent s'infiltrer progressivement dans les plans d'actions élaborés au sein des projets de relocalisation alimentaire. Finalement, il n'est pas du tout certain à ce jour que le cadre proposé par les PAT soit le plus propice à l'élaboration d'une stratégie foncière, notamment de par sa forme (temps et budget dédié), son caractère récent et des personnes y étant impliquées. Son émergence a cependant pour effet d'ouvrir l'agenda politique local à la question des conditions de possibilité d'une relocalisation de l'alimentation, et de créer des espaces d'échange et de débat impliquant une grande diversité de porteurs.euse.s d'enjeux.

1.3.4 En presqu'île de Crozon : une diversité de projets visant une forme de souveraineté alimentaire

Le territoire de la presqu'île de Crozon est concerné par plusieurs projets ayant pour objectif commun de relocaliser la production alimentaire. Ils ne sont pas tous portés officiellement par une institution, et mettent en avant des moyens variés pour permettre d'installer des agriculteur.rice.s ou encore de favoriser les cantines bio et locales. Je me suis intéressée en particulier au PAT de la CCPCAM qui, suite à un diagnostic réalisé en 2019 par une stagiaire en Master 2¹⁰³, a obtenu la labélisation auprès du ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA). J'ai rencontré Loreena au début de mon enquête, elle est aujourd'hui chargée de mission sur ce PAT, qui couvre la période 2020-2026¹⁰⁴. Ce projet s'est initié suite à un appel à projet de la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt Bretagne (DRAAF) qui proposait de subventionner l'émergence de nouveaux PAT sur le territoire. Loreena me raconte que le diagnostic qu'elle a réalisé en amont a permis de justifier auprès de la DRAAF la « pertinence » de mettre en place un PAT, en s'appuyant sur quelques mesures « fortes » comme la prochaine mise en place d'un « Défi Foyers à Alimentation Positive »¹⁰⁵. Depuis le début du projet, plusieurs actions ont été réalisées, davantage axées sur la sensibilisation des consommateur.rice.s au bien-manger *via* des événements grand public. Le PAT s'articule autour de trois axes principaux : (1) permettre une alimentation locale et durable accessible à tous, (2) informer et promouvoir les atouts propres du territoire, (3) coopérer pour le développement agricole local¹⁰⁶. Dans l'idée de promouvoir une démarche « participative », plusieurs groupes de travail ont eu lieu depuis le début de l'année 2023, dans lesquels ont été invités citoyen.ne.s, associations, élu.e.s. L'objectif est de construire collectivement le plan d'action qui constitue l'armature du projet. Quand je l'interroge sur la prise en compte des enjeux fonciers, Loreena me répond que ces derniers sont abordés dans l'axe 3 (coopérer pour le développement agricole local), dont la mesure la plus importante sera la mise en place d'une cellule foncière avec la Chambre d'agriculture. L'idée de cette convention, selon Loreena, est de pouvoir, sur une zone donnée, rassembler différent.e.s acteur.rice.s pour réfléchir à l'installation de nouveaux projets agricoles. Elle insiste sur le fait que cette cellule constitue un cadre d'action dans lequel elle souhaite intégrer les compétences des associations locales travaillant déjà sur ces thématiques,

¹⁰³ Thetiot, Loreena. « Un projet alimentaire de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, un levier pour le développement d'une économie locale ? » Mémoire Master 2. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 2019.

¹⁰⁴ Pour plus de précisions, voir l'annexe 2 « Quelques diapositives présentant le projet de PAT porté par la CCPCAM »

¹⁰⁵ Cette action de sensibilisation consiste à regrouper puis à accompagner plusieurs foyers dans leur démarche de consommer plus de produits bio et locaux

¹⁰⁶ Observation participante, « Copil élargi » restitution du diagnostic PAT CCPCAM, Le Faou - 21.03.2023

dont Terre de Liens Bretagne et le CIVAM 29. En interrogeant Virginie, employée à la Chambre d'agriculture, sur cette convention, elle évoque la création d'une réserve foncière, sur laquelle pourront être expérimentées diverses formes de portage foncier. « Tout est encore à imaginer »¹⁰⁷ me dit-elle, en insistant sur l'aspect prioritaire de la gestion foncière sur ce territoire. Les actions qui pourront être menées dans le cadre de cette cellule foncière ne sont pas encore clairement définies, et Loreena me rappelle les nombreuses contraintes urbanistiques auxquelles sont soumises les communes de la collectivité.

Finalement, la plupart des actions du PAT de la CCPCAM concernent « l'aval » de la filière alimentaire (accès à l'alimentation pour tou.te.s, promotion des circuits courts), cette tendance ayant été relevée par plusieurs travaux scientifiques (cf. 1.3.1). Elle se vérifie également lors d'une réunion de restitution du diagnostic PAT¹⁰⁸ à laquelle j'ai participé, à l'occasion de laquelle Loreena annonce l'ajout d'un quatrième axe qui sera dédié spécialement à la restauration collective, ce qui a été approuvé par les personnes présentes. Pour la plupart des mesures énoncées par Loreena, les participant.e.s n'ont pas fait beaucoup de remarques, ni proposé de modifications, ce qui paraît presquelogique au vu du caractère large et consensuel des objectifs annoncés, qui s'écartent peu par ailleurs des objectifs nationaux (par exemple l'accès à l'alimentation pour tous.tes). De plus, il semblerait que les personnes présentes, notamment les habitant.e.s, soient pour la plupart déjà engagées et/ou militant.e.s dans leur quotidien. En concentrant ses actions sur la consommation durable, et notamment sur la sensibilisation des habitant.e.s (ateliers zéro-déchet, cuisine végétarienne, ce projet ainsi que les personnes impliquées témoignent du besoin d'éduquer « les autres », adoptant ainsi une posture plutôt descendante.

Ces choix semblent également s'expliquer par l'émergence d'un autre PAT (en septembre 2021) sur un territoire plus vaste qui englobe celui de la presqu'île, celui du Parc Naturel Régional d'Armorique (PNRA). Loreena m'informe que les deux projets en sont au même niveau d'avancement, et que les opérateur.rice.s se sont mis d'accord pour que le projet du PNRA se concentre sur la partie « amont » qui concerne l'installation et la transmission de fermes, et notamment l'aspect foncier. Ce partage serait lié aux connaissances des différents opérateur.rice.s, et notamment à la « compétence agricole historique » du PNRA, qui d'ailleurs a modifié l'intitulé de son projet en rajoutant un « A » pour « Projet Agricole et Alimentaire de Territoire (PAAT). C'est ce que m'explique Laura, employée au PNRA et en partie responsable du projet. Elle s'occupe notamment d'un espace Test-agricole situé plus dans les terres. La transmission du foncier constitue l'un des axes principaux de leur démarche. Leur périmètre d'action étant assez conséquent (44 communes) et davantage « tourné vers la terre », iels n'ont pas encore eu beaucoup l'occasion de travailler sur la presqu'île. Elle m'annonce qu'elle aura bientôt un rendez-vous téléphonique avec la Safer, dans l'optique de travailler avec eux sur le foncier, ce qui n'avait pas été le cas jusqu'à présent. Je me suis rendue à l'un des groupes de travail « Agriculture et alimentation » organisés par PNRA¹⁰⁹, dans le cadre de l'élaboration de la nouvelle charte du parc (période 2025-2040). Seules les personnes ayant une profession ou un engagement associatif en lien avec l'agriculture et/ou l'alimentation y étaient conviées, dans le but de participer à l'élaboration du plan d'action de la future charte, en lien avec le PAAT en cours. Cette charte est actuellement en construction et sera valable de 2025 à 2040 ; elle porte l'ambition d'intégrer plus concrètement les enjeux agricoles et alimentaires du territoire. Le PAAT apparaît ainsi comme un outil permettant de reconnaître les actions déjà réalisées dans le passé et de fixer de nouveaux objectifs pour les décennies à venir. Dans un premier temps, les

¹⁰⁷ Entretien avec Virginie, employée à la Chambre d'Agriculture Bretagne (antenne de Châteaulin), le 06.06.2023

¹⁰⁸ Observation participante, « Copil élargi » restitution du diagnostic PAT CCPCAM, Le Faou - 21.03.2023

¹⁰⁹ Observation participante, groupe de travail « Agriculture et alimentation » pour la nouvelle charte du PNRA - 4.05.2023

grands objectifs de la charte sont présentés aux participant.e.s. Plusieurs d'entre eux concernent le foncier, comme le fait de « favoriser l'installation des NIMA¹¹⁰ », la « réappropriation des friches agricoles », etc. Suite à cette présentation, deux groupes de travail sont constitués (figure 12), où sont représentées plusieurs personnes de la Chambre d'agriculture (employé.e.s et élu.e.s), la DDTM, le GAB 29 (Groupement des Agriculteurs Biologiques du Finistère), Terre de Liens Bretagne et une ancienne agricultrice.

Figure 12 - Réunion « Agriculture et alimentation » animée par le PNRA, Pleyben



Restitution des deux groupes de travail, crédit photo : Pauline Guichaoua

Les discussions n'abordent pas forcément les thèmes « prévus » par le PNRA, et ne font pas beaucoup de références au foncier. Certain.e.s invité.e.s se sont longuement exprimé.e.s, avec des argumentaires très construits en faveur de l'agriculture conventionnelle, captant un grande partie du temps de parole. J'ai observé tout de même plusieurs échanges autour des friches agricoles, décrites par certain.e.s participant.e.s comme dénuées de valeur, et devant être réinvesties, notamment pour planter des arbres. « Sur les friches abandonnées (...) c'est urgent, il faut planter des Douglas »¹¹¹ suggère par exemple une personne élue à la Chambre d'agriculture de Bretagne.

Dans les paragraphes précédents, j'ai plusieurs fois évoqué le nom des associations locales travaillant sur les thématiques liées à l'agriculture et l'alimentation, notamment le CIVAM 29 et Terre de Liens Bretagne. Cette dernière, structurée à l'échelle nationale, se donne pour objectif de préserver le foncier agricole en facilitant l'installation d'agriculteur.rice.s sur les territoires. Je me suis rendue à leur assemblée générale¹¹² en avril dernier. À cette occasion, les élu.e.s de l'association ont détaillé leurs différents moyens d'actions sur le foncier agricole, parfois spécifiques à leur antenne bretonne. Les bénévoles et employé.e.s insistent sur leur conception de la terre comme bien commun, une valeur qu'ils annoncent comme étant au cœur de leur

¹¹⁰ Acronyme qui signifie : Non-issu du Monde Agricole

¹¹¹ *Ibid*

¹¹² Observation participante, AG de l'association Terre de Liens Bretagne, Pont-de-Buis Les Quimer'ch - 08.04.2023

projet de relocalisation alimentaire. Iels détaillent notamment la mise en place, plutôt récente, des Groupement fonciers agricoles (GFA) évoqués précédemment¹¹³ qu'iels estiment avoir plutôt bien fonctionné sur le territoire breton, et dont l'une des installations s'est réalisée sur la commune de Crozon. Le projet que mène l'association semble prendre de plus en plus d'ampleur, mais se confronte aux mêmes obstacles rencontrés par les chargé.e.s de missions PAT, notamment la difficulté de mise en relation et de coopération avec la Safer. Les bénévoles annoncent qu'ils souhaiteraient travailler plus sérieusement avec cet organisme, pour pouvoir intervenir plus en amont sur des fermes allant être cédées. La « force » de Terre de Liens Bretagne émane selon ses bénévoles des relations que l'association entretient avec d'autres organismes similaires, dont le CIVAM 29, qui articule davantage ses actions autour des formations à destination des agriculteur.rice.s sur les savoir-faire et pratiques paysannes. Les animateur.rice.s du CIVAM m'ont fait part, de leur côté, de leur objectif de vouloir intégrer particulièrement les principes de l'éducation populaire, où les savoirs sont partagés de manière horizontale, et où chacun.e peut obtenir les informations qu'iel souhaite, et prendre ainsi des décisions en autonomie et en connaissance de cause.

En parallèle de ces projets institutionnels et associatifs, j'ai rencontré plusieurs citoyen.ne.s et agriculteur.rice.s ayant le souhait d'amorcer une véritable transition dans les pratiques agricoles et alimentaires de la presqu'île. Parmi les personnes enquêtées, très peu avaient connaissance du PAT porté par la CCPCAM, et encore moins de celui porté par le PNRA, mais connaissaient les associations locales qui semblent avoir plus de facilités à faire du lien localement. Ainsi, il ne semble pas y avoir beaucoup de relations entre les personnes qui portent ces différents projets, bien qu'elles poursuivent globalement les mêmes objectifs. Certains écarts les démarquent tout de même, notamment par rapport aux différentes visions portées sur ce que devrait être l'agriculture qui fluctuent en fonction des milieux socio-professionnels. D'un côté, on semble trouver une vision de l'agriculture plus traditionnelle et familiale, avec le soutien des filières implantées localement de manière historique, sans vraiment remettre en question les pratiques agricoles, ou l'empreinte carbone de l'élevage par exemple. D'un autre, on interroge le système agro-alimentaire dans son intégralité, de sa gouvernance à l'autonomie des paysan.ne.s en passant par les installations des NIMA et le maintien de la vie en campagne. Les différents projets de relocalisation alimentaire que j'ai décrits précédemment semblent s'inscrire dans les nuances comprises entre ces deux positions.

¹¹³ Voir section 1.3.2 : « Repenser les symboles associés à la terre agricole »

2 L'enfrichement du littoral presqu'îlien : des points de vue divergents

La première partie de ce mémoire s'est proposée de décrire les contextes historique et géographique dans lesquels prennent place les dynamiques foncières observées actuellement sur la presqu'île de Crozon. Ces éléments donnent quelques clefs de compréhension pour expliquer l'origine du phénomène d'enfrichement observé sur le territoire, qui est aujourd'hui considéré par de nombreux.euses acteur.rice.s institutionnel.le.s comme affectant des espaces à « reconquérir ». Dans les prochaines sections, je caractériserai plus finement ce phénomène, son emprise et les regards qui lui sont associés au sein du territoire presqu'îlien. Malgré le fait que le mot « friche » soit un concept encore mal défini (, je l'utiliserai tel qu'il est mobilisé dans les différents articles que j'ai consultés, parfois en lui donnant d'autres attributs qui reflètent le point de vue développé (par exemple « broussailles » ou « fourrés » pour parler plus spécifiquement de la végétation et du point de vue des écologues).

2.1 Éléments de réflexion sur les friches agricoles

Avant d'initier l'enquête de terrain, il était important de connaître les différentes recherches s'étant intéressées à la description du processus d'enfrichement, qui semble se présenter le plus souvent sur des territoires ayant connu une déprise agricole. Dans la littérature traitant des préoccupations autour du foncier agricole au sein des politiques de relocalisation alimentaire présentée en première partie de ce mémoire, j'ai trouvé des mentions régulières des espaces délaissés par l'agriculture « moderne ». La première sous-section section (2.1.1) permettra, à partir de ce premier corpus, d'interroger la définition ainsi que le devenir de ces terres « abandonnés » en questionnant, de manière succincte, les différentes perceptions y étant associées à travers le temps, en fonction des milieux professionnels et suivant l'évolution des modes de production agricole. Cet état de l'art n'a pas pour ambition de retranscrire l'ensemble des recherches menées sur les friches agricoles, ceci ayant déjà été réalisé dans le cadre des travaux du projet ANFRICHE¹¹⁴, mais plutôt d'identifier certaines notions pouvant être mises en perspective avec ce qui a été observé en presqu'île de Crozon. Dans la seconde (2.1.2), je propose de décentrer le regard sur ces espaces et d'en faire émerger des réflexions sur notre manière de cohabiter avec le vivant, notamment au sein des espaces ruraux.

2.1.1 Vers une définition du phénomène d'enfrichement

Perçus comme des espaces « abandonnés », « marginaux » et dépourvus de mise en valeur économique, les espaces en friche font l'objet de nombreuses critiques par les tenants du modèle agricole dominant, et d'interrogations plus diverses au sein de la communauté scientifique (Le Noan 2022). Dès le 18^{ième} siècle, de nombreux.se.s agronomes expriment leur opinion réductrice des friches, dont le développement semble aller à l'encontre d'un système agricole productif. A cette époque, les agriculteur.rice.s n'ayant pas fait le choix de cultiver l'ensemble des parcelles, ou d'en laisser quelques-unes en jachère, se voient attribuer « la marque du mauvais paysan » (Beau 2017). A la fin des années 1980, suite à la révolution agricole et à ses conséquences sur le monde paysan (mécanisation, remembrement, spécialisation, intensification, réduction du nombre d'exploitations), les broussailles s'intègrent de plus en plus aux paysages des campagnes françaises (Beau 2017). Pour certains agriculteur.rice.s ayant vécu cette déprise, ces parcelles

¹¹⁴ Libaud, Pierre. « La diversité paysagère des friches littorales ». Mémoire Master 2. Brest : EHESS - Université de Bretagne Occidentale, 2022.

renvoient au souvenir d'une activité rurale pérenne et les plongent ainsi dans une certaine mélancolie vis-à-vis de leur activité, aujourd'hui en déclin (Le Noan 2022).

Ces représentations des parcelles en friche renvoient au caractère « subi » de ces transformations, associés au résultat de mutations sociales dans un contexte d'évolution des systèmes de production. A l'inverse, les espaces agricoles délaissés peuvent également être assimilés à des réserves foncières, situés au cœur d'une stratégie de reconquête des terres par les acteur.rice.s politiques (Janin et Andres 2008). Cette tendance s'est observée dans le besoin exprimé par l'État de « gérer les friches », notamment *via* la création de Contrats Territoriaux d'Exploitation, actifs de 1999 à 2002, qui incitaient les agriculteur.rice.s à remettre en valeur l'ensemble de leurs terres, même les moins productives (Janin et Andres 2008). Plus récemment, dans le cadre des Projets Alimentaires de Territoire (PAT), les terres marginalisées font l'objet d'un nouvel intérêt, et leur rôle nourricier pourrait être réinvesti en majorité par les non issus du monde agricole ayant davantage des pratiques « alternatives » (Baysse-Lainé, Perrin, et Delfosse 2018)¹¹⁵.

Différentes terminologies sont utilisées pour décrire les parcelles anciennement cultivées, en fonction des visions qui leur sont associées. L'étude de la diversité des espèces végétales présentes sur ces terrains a amené certain.e.s écologues à parler de processus d'enfrichement, plutôt que de « friche », qui mènerait à un état final forestier aussi appelé *climax* (Sawtschuk, 2010 ; Gauberville et Bioret, 2021). Issu de l'époque romaine, le terme *saltus*, désignant autrefois les espaces communautaires non cultivés, pourrait également être associé à la friche agricole désignée aujourd'hui. Ayant une position intermédiaire entre l'*ager* (espace approprié, souvent mis en culture) et la *silva* (espace boisé), ces terres sont certes peu productives mais ont représenté un complément de ressources pour les paysan.ne.s les plus précaires, notamment avant l'avènement de l'agriculture « moderne », et permettent, dans certains cas, d'enrichir en nutriments les espaces de l'*ager* (Poux, Narcy, et Ramain 2009). Suite aux sécheresses récentes, certaines parcelles de landes ont été fauchées afin de produire un complément d'alimentation pour les élevages situés près du Ménez Hom. En effet, la végétation présente se renouvelle naturellement, sans avoir besoin de l'intervention humaine, ceci représentant un gain net pour les paysan.ne.s¹¹⁶.

Dans d'autres publications, les scientifiques préfèrent parler de végétations « semi-naturelles », un concept qui voit l'intervention humaine davantage comme une perturbation du milieu ayant un effet « d'amoindrissement du caractère naturel de ces espaces », dont les dynamiques écologiques sont pourtant « naturelles » et libres depuis l'arrêt de l'usage agricole (Poux, Narcy, et Ramain 2009). Cette vision révèle une forte dualité entre les espaces dits naturels et les espaces cultivés productifs, dans laquelle les friches ne semblent pas vraiment avoir une place. Placée dans une catégorie séparée de l'urbain et du rural, la nature est aujourd'hui un objet sanctuarisé par les diverses politiques de protection de la nature (Beau 2017). Il semble ainsi difficile d'imaginer d'autres formes d'interactions, ou de liens avec ces espaces tant l'humain est considéré comme un intrus, ne pouvant s'intégrer à une dynamique « naturelle ».

Les processus d'enfrichement mettent au final à l'épreuve l'opposition entre exploitation et préservation. Ils conduisent à s'interroger sur la manière dont les pratiques agricoles peuvent s'intégrer au cycle du vivant¹¹⁷, où le lien entre agriculture et nature s'apparente davantage à une forme de partenariat (Beau 2017). Ce changement de paradigme est, de fait, au cœur des débats qui entourent l'enfrichement, en ce qu'il invite à reconnaître la diversité des dynamiques

¹¹⁵ Plus de précisions dans la section 1.3

¹¹⁶ Plus de précisions dans la sous-section 1.1.1

¹¹⁷ Je tiens à préciser ici que je préfère le terme « vivant » au terme « nature », ce dernier étant attaché selon moi à une vision qui exclue l'humain de son environnement en le positionnant de manière surplombante. Le réemploi du terme « vivant » est finalement assez récent, et j'ai bien conscience que cela n'est pas évident pour tout le monde.

culturelles et naturelles ayant lieu dans ces espaces, qui composent le caractère singulier de ces derniers.

2.1.2 Symboles et implications

Les publications mentionnées précédemment explorent les différents concepts, adjectifs et attributs pouvant être associés à la friche, ou au phénomène d'enfrichement. S'il existe plusieurs termes pour la désigner (saltus, végétation semi-naturelle, fourré en écologie), la friche reste une idée floue largement discutée au sein de la communauté scientifique, ainsi que dans le monde paysan. Dans ce contexte, il ne paraît pas judicieux de vouloir donner une seule et même définition de la friche, qui n'est pas figée dans le temps, et peut s'étudier par diverses approches, notamment en regardant la végétation présente mais aussi les traces des usages passés et présents.

Ces espaces « en marge » sont à mes yeux en partie des lieux symboliques, dans le sens où aucun projet ni destin « productif » ne leur est attribué, en tout cas pour l'instant. L'influence anthropique, bien qu'elle ait eu lieu dans le passé, s'est retirée de ces espaces ayant eu l'opportunité d'évoluer librement, ou plus précisément sans qu'un.e humain.e ait eu l'occasion d'en tirer profit de manière récurrente. C'est probablement pour cette raison que les connotations associées à la friche sont majoritairement négatives, car ces espaces témoignent d'une perte de contrôle de l'humain.e sur un lieu qu'il a jadis maîtrisé et/ou valorisé. La friche agit alors comme un miroir reflétant d'une part les limites d'un projet de contrôle total des espaces anthropisés, et d'autre part la difficulté pour les institutions comme pour les habitant.e.s de faire place à ces milieux complexes qui ne peuvent être réduits à de simples ressources, monétarisables et interchangeable¹¹⁸.

Dans ses recherches, Yves Poinot (2017) décrit les mutations spatiales dans les zones rurales *via* le réaménagement des structures agraires et ainsi l'abandon et la dévalorisation des « secteurs de pentes » et des « parcelles étriquées ». Au même titre que les haies et talus restants, les friches semblent ainsi faire partie des reliques d'une « spatialité agricole préindustrielle » et portent l'héritage d'un regard différent des agriculteur.rice.s de l'époque sur l'espace rural. On sait que ces dernier.ère.s appréciaient posséder un parcellaire diversifié dans sa localisation et dans sa forme pouvant s'adapter aux différentes productions, un fonctionnement caractéristique des modèles en polyculture élevage. Certain.e.s pourraient ainsi regarder ces espaces comme les témoins d'une agriculture vivrière dont les pratiques sont aujourd'hui réinvesties pour gagner de l'autonomie vis-à-vis d'outils mécanisés ou d'intrants chimiques. Dans ce cadre-là, les friches peuvent véhiculer un sentiment d'espoir et d'inspiration, à l'opposition de celui de honte et/ou de nostalgie le plus largement répandu.

Isolées de la sphère « productive », les friches ne sont pas non plus associées à des espaces naturels remarquables ou sensibles, le sentiment de déprise empêchant souvent de reconnaître leur caractère singulier ainsi que les usages actuels y étant associés. Ces espaces peuvent ainsi se positionner comme des brèches, en constituant une catégorie intermédiaire entre les espaces productifs et ceux préservés de l'action humaine, dit « naturels ». L'avenir de ces terres semble plutôt incertain, notamment car les mesures de gestion communément utilisées sur les espaces reconnus comme réellement naturels, agricoles, ou urbains peinent à envisager un usage appréciable pour la société actuelle (en supposant qu'il en faudrait un). Le regard porté par la

¹¹⁸ Cette réflexion est le fruit de mon analyse de terrain, néanmoins j'ai bien conscience que ces concepts ont été largement étudiés et développés par plusieurs auteur.rice.s en sciences humaines et sociales, notamment dans le champ de l'anthropologie environnementale. N'étant que très peu familière avec ces publications, notamment celles de Terrasson, j'ai préféré de ne pas les citer dans le texte.

société occidentale, largement conditionné par la dualité nature/culture¹¹⁹, contraindrait presque ces espaces à rester dans l'ignorance ou à être reconquis, afin qu'ils basculent dans une des deux catégories reconnues. Enfin, il semblerait que le besoin de gérer ces espaces ait amené à ce qu'on leur attribue le nom de « friches », un concept vague qui nie la valeur intrinsèque de ces dernières, justifiant par la suite l'intervention humaine.

C'est pourquoi on peut formuler l'hypothèse que la présence des friches peut perturber l'ordre social et spatial, malgré la persistance de certains usages « discrets » leur attribuant une toute autre valeur. C'est ce qu'a observé Amelia Veitch dans ses travaux sur le projet de reconquête des friches agricoles littorales dans une commune du Finistère sud. Porteuse d'espoirs pour les tenants d'une transition des modèles agricoles, cette initiative s'est vue stoppée par la mobilisation d'un collectif de propriétaires, mettant notamment en lumière la richesse écologiques des terrains enfrichés ainsi que les usages « non productifs » y étant associés (Veitch 2023). Ces derniers composent selon elle les « contre-assemblages de la terre » (Veitch 2023), proposant ainsi une nouvelle grille de lecture pour ces espaces et permettant à la terre d'être « comprise, valorisée, utilisée d'une autre manière ». *Via* l'expression de ce mouvement résistant, ces terrains enfrichés ont cessé d'être simplement « disponibles » pour accueillir une nouvelle activité productive, les usages donnant à leurs propriétaires une raison d'exister voire un ancrage local, au même titre que d'autres espaces mieux valorisés. Pour finir, il semblerait que les friches agricoles, espaces « presque sauvages », puissent offrir la possibilité de remettre en question notre rapport au monde vivant, à notre manière de produire et de s'alimenter, tout en étant concrètement un espace libéré temporairement de l'emprise économique, pouvant ainsi être plus inclusif et voir s'expérimenter une diversité d'usages informels (Veitch 2023).

2.2 L'emprise des terres anciennement cultivées dans l'ouest presqu'ilien

La partie précédente a permis de montrer quelles friches agricoles portent de nombreux symboles qui impliquent différentes visions de la terre et différents usages, pas nécessairement productifs. A partir de ces éléments de réflexion, des entretiens réalisés avec des citoyen.ne.s locaux.ales et d'un corpus de cartographies du territoire presqu'ilien, cette partie se propose de donner une première image de l'emprise du phénomène d'enfrichement, à travers diverses approches (dynamiques de végétation, dynamique spatiale et appréhension par les habitant.e.s). Encore une fois, il n'est pas question ici de caractériser objectivement ce processus, mais plutôt de donner à voir la singularité des points de vue à son propos.

2.2.1 Des dynamiques de végétation encore mal définies

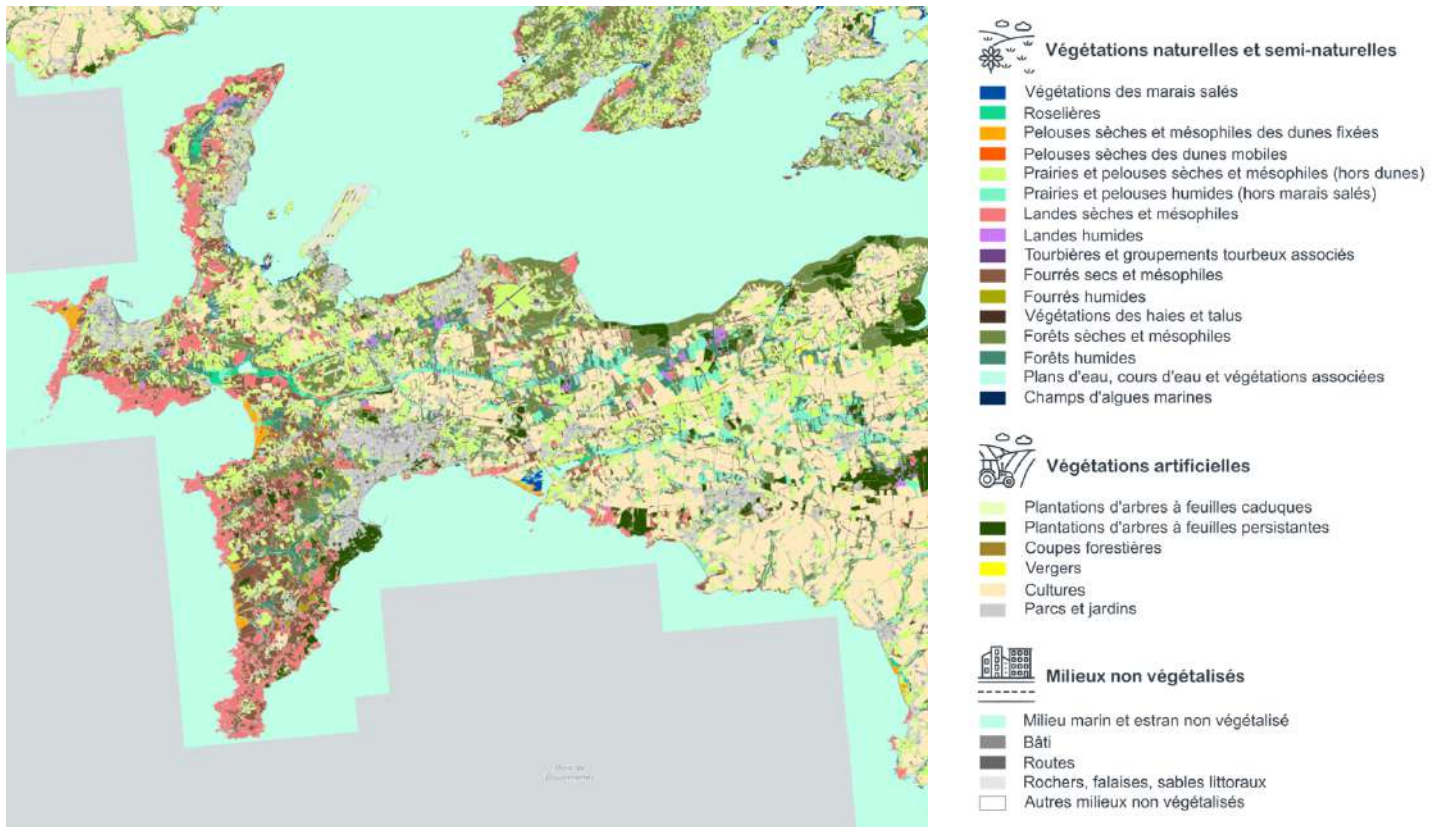
Avant de rencontrer les habitant.e.s, je me suis penchée sur les différentes cartographies existantes afin de mieux appréhender les dynamiques de végétation associées au phénomène d'enfrichement. J'ai ainsi pris connaissance des travaux réalisés par le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB) et notamment d'une carte (figure 13) réalisée en 2017 qui recense les grands types de végétation sur leur territoire d'agrément (Bretagne, Pays de Loire, Basse-Normandie)¹²⁰. Plus récemment, un programme mené dans le cadre de l'Inventaire National du Patrimoine Naturel (INPN) nommé CarHab a publié de nouvelles données venant en complément de la carte du CBNB (figure 14). Celui-ci s'est donné pour objectif de réaliser une modélisation cartographique des habitats naturels et semi-naturels repartis sur toute la France, en s'appuyant sur la coopération entre différentes structures : le Ministère chargé de l'écologie, l'Office

¹¹⁹ Descola, Philippe. Par-delà nature et culture. Gallimard. Paris, 2005.

¹²⁰ Conservatoire botanique national de Brest. « Cartes des grands types de végétation ». CBNB, 2017. <https://www.cbnbrest.fr/observatoire-milieu/cartes-de-repartition/cgtv>.

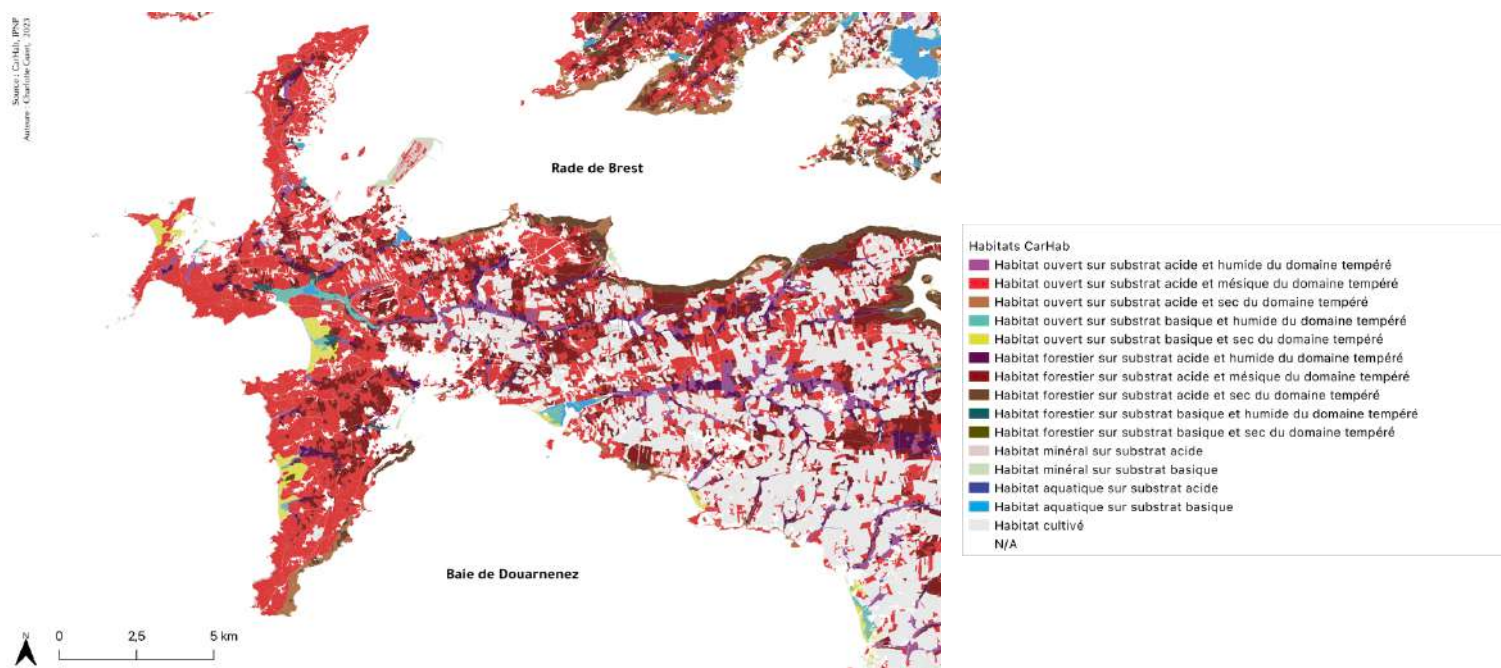
Français de la Biodiversité (OFB), PatriNat (Unité de recherche), l'IGN, l'Université Jean Monnet Saint-Étienne et les différents conservatoires botaniques nationaux¹²¹. A l'issue de ce travail, il est possible de visualiser trois couches de données différentes qui correspondent aux trois objets d'étude visés : les biotopes, les physionomies de végétation ainsi que les habitats CarHab, ces derniers étant issus du croisement des données des deux premiers objets.

Figure 13 - Représentation des grands types de végétation définis par le CBNB sur la presqu'île de Crozon (capture d'écran)



¹²¹ MNHN & OFB. « Inventaire national du patrimoine naturel (INPN) », 2023. <https://inpn.mnhn.fr/programme/carhab>.

Figure 14 - Aperçu de la répartition des habitats CarHab sur la presqu'île de Crozon



En parcourant ces différentes cartographies, je m'interroge sur les différentes dénominations attribuées aux végétations « spontanées » dans les légendes. Dans celles issues des données CarHab, une distinction est marquée entre les « habitats ouverts » dans lesquels sont incluses les landes et les fourrés définis par la carte du CBNB, et les « habitats forestiers » qui désignent plutôt les forêts humides. Il n'existe ainsi pas de catégorie intermédiaire qui pourrait inclure un stade « transitoire » entre une végétation rase ou basse et une forêt. Les « friches agricoles » communément désignées par les collectivités locales sont donc considérées ici comme étant des milieux plutôt ouverts, ce qui contraste avec les attributs que l'on voit souvent associés aux friches comme étant des végétations « impénétrables ». Les espaces associés aux « habitats ouverts » semblent ainsi prédominer sur l'ouest de la presqu'île, et incluent (en plus des landes et des fourrés) « les prairies de fauche » et « pâturages ininterrompus » mais pas les terrains cultivés et jardins potagers.

Toujours à propos des légendes, il est intéressant de regarder certaines cartes figurant dans le dernier PLU émis par la commune de Crozon (2013)¹²², et qui permettent de localiser les projets d'urbanisation sur les parcelles concernées. Sur les légendes de ces dernières, on distingue les zones de « fourrés », de « landes et fourrés », de « prairies en cours de fermeture », et de « friches ». La nature de ces différents objets n'est pas davantage détaillée, mais semble retracer plus finement l'évolution d'une prairie à un stade de végétation arbustif, tendant vers la mise en place d'une forêt. L'ensemble de ces sous-catégories sont classées dans la catégorie « Milieux agricoles et naturels » de la légende, dans laquelle on trouve également les « zones humides », « prairies permanentes et temporaires », « cours d'eau », « boisements de feuillus », ou encore « haies bocagères et jardins ». Ce regroupement des zones dites « agricoles et naturelles » n'était pas opéré sur les autres cartes étudiées, qui ont plutôt tendance à séparer ces deux

¹²² Ricard, Isabelle. « Elaboration du Plan Local d'Urbanisme - Evaluation environnementale ». Urbanisme. Crozon : Mairie de Crozon, 2014. Ce PLU n'est aujourd'hui plus valable, il a été repris par le PLUi à l'échelle de la CCPCAM.

catégories d'espace et à analyser plus finement les végétations des zones dites « naturelles ». Une autre sous-catégorie est intéressante, puisqu'elle énumère les objets « à conserver et à protéger » qui correspondent aux « talus », « haies bocagères », « boisement de feuillus » et non aux « friches » ou aux « fourrés ». On en revient à une prolifération sémantique génératrice de flou, déjà évoquée dans la section 2.1, où plusieurs termes et définitions sont associées au mot « friche » en fonction du profil des producteurs de données. Cet ensemble diffus de dénominations pour désigner les différents stades d'enfrichement rend plus complexe l'interprétation de son emprise sur le territoire presqu'ilien. De plus, il semblerait que le vocabulaire naturaliste soit parfois en décalage avec le classement plus « catégorique » des espaces utilisés par les collectivités dans le cadre de projets d'aménagement.

La recherche sur les dynamiques de végétation au sein des friches agricoles situées à proximité du littoral est encore peu développée, et l'on constate souvent que les discours qui entourent les friches déclarent ces milieux comme étant peu diversifiés et sans intérêt écologique¹²³. Ce n'est pourtant pas ce qu'a observé Pierre Libaud, dans le cadre de ses recherches en écologie au sein du projet ANFRICHE. Actuellement en thèse de doctorat, il a réalisé l'an dernier un diagnostic écologique sur les friches agricoles de la commune de Moëlan-sur-mer¹²⁴ (commune du Finistère sud), à la suite duquel il conclut avoir observé une certaine diversité. Au sein des fourrés, souvent assimilés à la friche (état transitoire), il recense de nombreuses espèces dont la ronce, le cornouiller sanguin, le prunelier (figure 15), le chèvrefeuille ou encore le lierre et l'ajonc que l'on retrouve en majorité (figure 16), sans compter quelques espèces exotiques (laurier noble) et des espèces herbacées qui poussent sous le couvert des précédentes et qu'on peut retrouver également en milieu forestier. Les zones de fourrés sont également diversifiées en formes de végétations, la hauteur variant en fonction de l'âge et aussi de l'action des embruns et vents dominants qui peuvent exercer une certaine contrainte qui laisse des traces sur la morphologie des arbustes. Quand on parle de biodiversité, Pierre Libaud insiste sur le fait que cela prend également en compte les multiples formes que peut prendre la végétation. Enfin, son diagnostic révèle une diversité de milieux, entre les fourrés, les friches plutôt récentes « herbacées », celles situées plutôt à l'intérieur des terres ou dans les vallons humides, ces dernières ayant souvent évolué vers la forêt. Cette diversité profite également à certains oiseaux, comme la fauvette grisette, la linotte mélodieuse ou la bouscarle de Cetti. A l'issue de cette analyse, il met en lumière l'existence d'une certaine mosaïque paysagère au sein même des friches agricoles de Moëlan-sur-mer.

Les friches étudiées par P. Libaud peuvent être comparées à ce qu'on observe sur la presqu'île de Crozon, notamment en termes de climat, et de proximité au littoral. Pierre Libaud est actuellement en train de travailler sur les fourrés de la presqu'île de Crozon, notamment sur deux secteurs du Cap de la Chèvre qui ont été choisis compte-tenu de leur récente réouverture par le

¹²³ Argument avancé dans une invitation à la table ronde « Les friches, un levier pour développer des projets agricoles de territoire » organisée par le GAB 29 en décembre 2019. Celui-ci est repris également dans certains articles de presse :

Le Telegramme. « Friches littorales. Une épine de moins dans le dossier ». Le Télégramme, 2019.

<https://www.letelegramme.fr/finistere/moelan-sur-mer-29350/span-classamorce-friches-littorales-span-une-epine-de-moins-dans-le-dossier-3554847.php>.

— — —. « Les friches, un levier pour des projets agricoles ». Le Telegramme, 2019.

<https://www.letelegramme.fr/finistere/chateaulin/les-friches-un-levier-pour-des-projets-agricoles-11-12-2019-12455939.php>.

Ouest-France. « Finistère. La préfecture encourage la remise en culture de friches agricoles ». Ouest-France.fr, 2020. <https://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/finistere-la-prefecture-encourage-la-remise-en-culture-de-friches-agricoles-6676471>.

¹²⁴ Libaud, Pierre. « La diversité paysagère des friches littorales ». Mémoire Master 2. Brest : EHESS - Université de Bretagne Occidentale, 2022.

pâturage. Dans un rapport interne au projet ANFRICHE¹²⁵, il présente ses premières résultats issus des méthodes de photo-interprétation et de relevés phytosociologiques. A l'issue de ses observations, Pierre observe deux modes de « diffusion de l'enfrichement », un se faisant plutôt à partir des bords des parcelles (secteur de Lostmarc'h), l'autre étant plus homogène et se faisant depuis l'intérieur des parcelles par « taches ». Ce rapport évoque également l'expansion de la fougère aigle sur certaines parcelles, qui tend à recouvrir d'autres végétations comme l'ajonc.

Figure 15 (à gauche) : Prunelier en fleur entourant une prairie, Crozon

Figure 16 (à droite) : Fleurs jaunes de l'ajonc d'Europe, Crozon



Crédit photo : Charlotte Guiet



Crédit photo : Charlotte Guiet

2.2.2 L'espace occupé par les friches littorales

En parallèle de l'étude des données naturalistes, je me suis intéressée à l'emprise spatiale du phénomène d'enfrichement, de nouveau en me basant sur un corpus de cartographies. L'idée était de pouvoir croiser différentes sources de données relatives à l'agriculture et à l'urbanisation, pouvant donner une première appréhension de la dimension spatiale des friches agricoles sur le territoire presqu'îlien. Je me suis notamment inspirée de certaines cartes produites par des opérateurs locaux, qui ont remobilisé plusieurs données publiques dans le cadre de leur travaux, notamment dans le PLUi de la CCPCAM. L'ensemble de ces sources sont accessibles sur différentes plateformes en ligne (Géoportail, GéoPaysdeBrest¹²⁶) et certaines sont renseignées sur différentes périodes, donnant ainsi une idée de l'évolution de l'aménagement du territoire. C'est le cas du Registre Parcellaire Graphique (RPG), une base de

¹²⁵ Libaud, Pierre. « Rapport des recherches exploratoires sur la commune de Crozon ». Rapport interne - Projet ANFRICHE. Brest : EHESS - Université de Bretagne Occidentale, 2023.

¹²⁶ Brest Métropole. « GéoPaysdeBrest ». Cartographie, 2023. <https://geo.pays-de-brest.fr/Pages/default.aspx>.

données actualisée chaque année servant de référence à l'instruction des aides de la Politique Agricole Commune (PAC), et qui renseigne l'usage agricole des sols ainsi que les structures foncières. Ces données permettent de rendre compte des différents types d'agriculture présents en presqu'île de Crozon, de pouvoir observer comment les exploitations se répartissent géographiquement, mais aussi de voir comment est structuré le parcellaire autour des fermes¹²⁷. Afin de suivre l'évolution du paysage dans le temps, il est également intéressant de consulter les photographies aériennes, produites et mises à disposition par l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN), allant des années 1950 à aujourd'hui (à intervalles réguliers)¹²⁸. Sur les mêmes plateformes, les données du Conservatoire du littoral m'ont également permis de mieux situer l'emprise de l'enfrichement, notamment dans la partie ouest du territoire où de nombreuses parcelles sont acquises et protégées le plus possible de toute intervention humaine, ce qui peut favoriser un phénomène d'enfrichement.

A l'issue de l'analyse du corpus cartographique, il semble que les parcelles enfrichées soient principalement situées dans la partie ouest du territoire, à la fois sur les secteurs près du littoral et dans les terres du Cap de la Chèvre et de Roscanvel, mais également sur la côte sud de Camaret-sur-Mer (qui est plus urbanisée en son centre). Ces terrains correspondent pour la plupart aux acquisitions du Conservatoire du littoral et étaient autrefois cultivées par les paysans, comme le révèlent les photographies anciennes. A proximité du centre-bourg de Crozon, les broussailles sont moins présentes, et correspondent souvent à une végétation de fond de vallée ou de zones humides. Plus on se déplace vers l'est, plus le pourcentage de friches agricoles diminue, au profit de grandes parcelles cultivées et séparées par quelques bosquets épars. Sur les communes de l'Aulne maritime, l'enfrichement des parcelles est également peu visible et semble différent de celui identifié dans l'ouest. Le paysage agricole est plus bocager que celui autour de Telgruc-sur-mer et Argol, et les zones de broussailles semblent avoir évolué en jeunes forêts, bordant certaines parcelles ainsi que la vallée de l'Aulne. Ces différences entre l'ouest et le reste du territoire pourraient s'expliquer d'une part par des différences d'usage agricole, le déclin de l'activité ayant eu lieu davantage dans l'ouest¹²⁹ et d'autre part *via* un changement de climat et d'exposition entre les parcelles situées à l'extrémité de la presqu'île et celles plus protégées à l'intérieur des terres.

Dans leurs discours, la plupart de mes enquêtés différencient les « landes » (friches majoritairement composées d'ajonc et de bruyère) de l'ouest avec le reste des friches plutôt associées aux zones humides et fond de vallée situées plus à l'est du territoire. Le terme « lande » répond par ailleurs à une définition botanique d'une succession végétale due à des caractéristiques géopodologiques particulières (notamment l'acidité des sols). Ils me font également part de leur avis sur l'évolution de l'enfrichement qu'ils qualifient comme stable, voire qui tend à diminuer. Ce constat ne correspond pas à mon analyse des données cartographiques, néanmoins l'échelle de temps considérée par mes enquêtés pendant laquelle aurait pu diminuer l'enfrichement n'est pas perceptible sur les cartes étudiées. Quand je les interroge sur la raison de cette diminution, ils ne savent pas vraiment me répondre, mais font l'hypothèse que l'entretien des parcelles a joué un rôle important dans la réouverture de ces milieux.

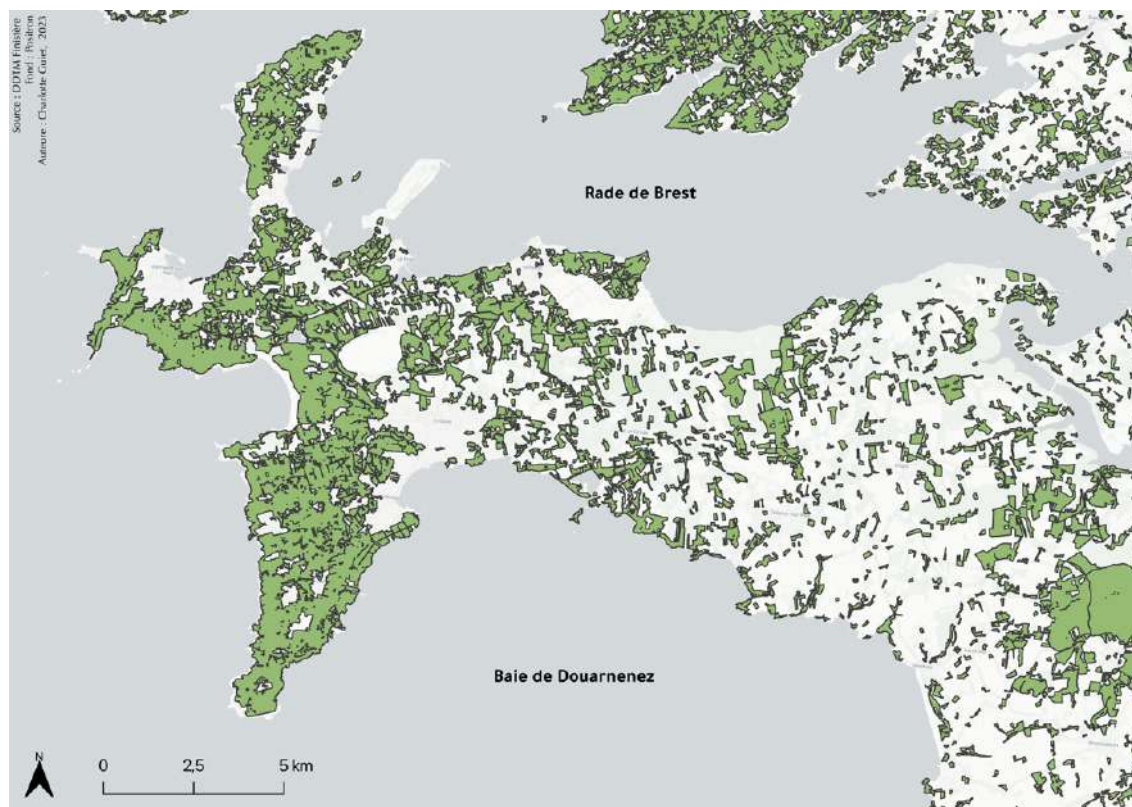
¹²⁷ Institut National de l'Information géographique et Forestière. « Registre parcellaire graphique (RPG) ». Data.gouv, 2022. <https://www.data.gouv.fr/fr/datasets/registre-parcellaire-graphique-rpg-contours-des-parcelles-et-ilots-cultureaux-et-leur-groupe-de-cultures-majoritaire/>.

¹²⁸ Institut National de l'Information géographique et Forestière. « Remonter le temps », 2023. <https://remonterletemps.ign.fr/>.

¹²⁹ Voir la sous-section 1.1.2, qui détaille les différentes étapes de cette déprise et les raisons de sa plus grande précocité dans l'ouest de la Presqu'île.

Dans les différents supports communiqués pendant les groupes de travail sur le diagnostic PAT de la CCPCAM, une même carte (figure 17) est apparue à plusieurs reprises, identifiant les « friches agricoles potentielles » sur l'ensemble du département¹³⁰.

Figure 17 - Aperçu des "friches agricoles potentielles" sur la presqu'île de Crozon, identifiées par la DDTM du Finistère (2020)



En me renseignant sur son origine, j'ai compris qu'elle avait été réalisée par la DDTM du Finistère, en réponse à la Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (LAAF) d'octobre 2014 - la même qui introduit les PAT. Dans cette dernière, l'État a chargé les commissions départementales de réaliser un inventaire des parcelles considérées comme des friches, et qui pourraient être revalorisées pour une activité agricole ou forestière. Réalisé à partir du croisement de diverses données publiques et privées (carte d'occupation des sols, fichiers fonciers 2017 du Cerema, le zonage du PLU, et la couche d'occupation du sol 2018 réalisée par le Conservatoire botanique de Brest), cet inventaire s'est construit sur des estimations, et les services de l'Etat qui l'ont produit invitent les personnes réellement intéressées par un projet de remise en culture à réaliser un diagnostic plus précis sur le terrain. Je n'ai pas réussi à dialoguer avec les auteur.rice.s de cette cartographie, néanmoins il s'avère que celle-ci intéresse certaines collectivités, notamment la CCPCAM dans le cadre de son projet de relocalisation alimentaire.

Lors du groupe de travail auquel j'ai participé¹³¹, les personnes présentes semblaient avoir des difficultés à décrypter cette carte (figure 15), qui ne comporte pas de légende mais uniquement

¹³⁰ DDTM Finistère. « Inventaire départemental des friches parcellaires agricoles », 2022.

<https://www.finistere.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Friches-parcellaires-agricoles/Inventaire-departemental-des-friches-parcellaires-agricoles>.

¹³¹ Observation participante, « Copil élargi » restitution du diagnostic PAT CCPCAM, Le Faou - 21.03.2023

des polygones verts correspondant aux « friches potentielles ». La chargée du PAT de la CCPCAM s'est retournée vers moi afin que je donne quelques précisions, notamment sur les sources de données mobilisées. En réalisant que cette carte n'était qu'une « estimation », la plupart des participant.e.s ont suggéré la réalisation d'un inventaire plus précis à l'échelle de la presqu'île. Lors du dernier comité de pilotage du PAT, (auquel je n'ai pas pu assister), cette action a été jugée comme prioritaire, témoignant ainsi d'une réelle envie de mener un projet au sein de ces « réserves foncières ». En effet, cette carte donne l'impression que les friches agricoles recouvrent une partie conséquente du territoire, et qu'elles représenteraient un potentiel considérable pour mobiliser du foncier. Virginie (animatrice à la Chambre d'Agriculture) suggère lors de cette réunion que ce travail est incomplet et que l'image qu'il véhicule « n'est pas forcément vraie ». Elle précise que de nombreuses friches identifiées par la carte n'ont pas forcément de potentiel agricole, par rapport à la proximité à la mer, à l'accessibilité, et à la taille, mais également par rapport au fait qu'il n'est pas possible d'installer du bâti à proximité¹³². Elle me confie également qu'il n'a pas été communiqué officiellement aux institutions concernées, ceci incitant les collectivités à se l'approprier. Ces mêmes réflexions me sont rapportées par Raymond (employé à la mairie de Crozon) qui n'apprécie guère le contenu de cette cartographie, qu'il considère comme arbitraire et presque absurde. Pour Raymond, la carte devrait permettre de visualiser « les friches où il y a un réel potentiel agricole », ce qui n'est pas forcément le cas sur la commune de Crozon. Selon lui, cet inventaire a finalement peu d'utilité, notamment car les parcelles ayant un potentiel sont déjà repérées puis sollicitées par les agriculteur.rice.s du coin. En croisant l'inventaire de la DDTM avec les données naturalistes, j'ai constaté que certaines surfaces affichées comme friches potentielles correspondent parfois à des plantations d'arbres, à des landes protégées ou encore à des zones humides. Plus concrètement, on constate que tout ce qui n'est pas du domaine urbanisé, marin ou agricole a été identifié comme une « friche agricole potentielle ». Il semblerait ainsi que cette carte n'a pas été réalisée dans le but de caractériser précisément les friches agricoles, mais plutôt pour rendre visible de potentielles réserves foncières *via* leur cartographie (Veitch 2023), dans la perspective qu'elles soient ensuite saisies par les élu.e.s.

2.2.3 La perception des habitant.e.s vis-à-vis de ces espaces

Dans la section 2.1, j'ai montré que les friches agricoles, telles qu'elles sont désignées dans l'espace public et médiatique, portent de nombreuses connotations négatives pouvant impliquer un certain jugement. On parle très souvent du « problème d'enfrichement des terrains », ou encore de la « lutte contre les friches », comme me l'ont répété plusieurs de mes enquêté.e.s représentant des institutions. Je me suis de ce fait intéressée au regard que portaient les habitant.e.s de la presqu'île sur ces zones de broussailles se développant au sein de leur lieux de vie, afin de comprendre les symboles qu'ils associaient à ces milieux, pouvant être différents de ceux plus largement évoqués. Les sous-sections précédentes (2.2.1 et 2.2.2) ont illustré les données des scientifiques et des institutions sur la nature végétale des friches ainsi que sur leur emprise spatiale sur la presqu'île de Crozon. Je souhaite ici rendre compte de la singularité des perceptions de la friche en tant que telle, pouvant varier selon l'âge, les catégories socio-professionnelles des personnes interrogées, mais également selon si iels en font ou pas un usage particulier (nous y reviendrons dans la partie suivante).

Dans mon enquête, j'ai choisi d'interroger dans un premier temps les personnes ayant des activités impliquant une connaissance fine du territoire, dont la plupart vivent sur les deux sites

¹³² Voir à ce sujet, la sous-section 1.2.1 « De fortes contraintes urbanistiques »

à enjeu sélectionnés (Roscanvel et Cap de la Chèvre). Sans que je doive prononcer le mot « friche », ces espaces et notamment les végétations qui les recouvrent sont venues spontanément dans la plupart de mes entretiens, montrant qu'elles font partie intégrante du paysage local. Il est intéressant de voir les différents attributs et/ou objets que les personnes interrogées m'ont cité pour désigner les anciennes parcelles cultivées. Certaines d'entre elles, en général les plus âgées, désignaient la friche par le mot « lande », en faisant notamment référence à l'ajonc, une espèce dominante au sein des fourrés locaux. Les mêmes personnes m'ont également décrit le processus d'enfrichement en l'associant uniquement à l'abandon, par l'expression « à la débîne ». L'âge des landes est également relevé par certains, qui différencient les « vieilles landes » du reste, notamment quand l'*ajonc* a atteint une certaine hauteur (figure 18).

Figure 18 - Photographie d'un terrain enfriché à Crozon



Aperçu de ce qui est qualifié de "vieille lande" par les locaux.les, avec de l'ajonc particulièrement haut (état avancé d'enfrichement), crédit photo : Charlotte Guiet

Je remarque que nombre des perceptions évoquées par mes enquêtés proviennent de la vision qu'ils ont de la végétation qui y pousse. En effet, parmi les espèces qui sont énumérées, certaines semblent plus ou moins appréciées et/ou valorisées par eux. Dans les discours de Jean, membre de la Société de chasse de Crozon, et de Bernard, également chasseur sur la commune de Roscanvel, la fougère aigle revient régulièrement comme étant une végétation particulièrement invasive, qui « étouffe » les autres plantes, notamment l'ajonc, se distinguant ainsi de la « lande » désignée par les anciens. Celle-ci serait selon eux en train de régresser à cause de la multiplication fulgurante de la fougère, ce qui est également observé dans les travaux de P. Libaud¹³³. L'un entre eux me fait visiter quelques parcelles pâturées par des chevaux, et me confie avec agacement que suite à leur séjour « il n'y a que de la merde qui repousse, la ronce,

¹³³ Libaud, Pierre. « Rapport des recherches exploratoires sur la commune de Crozon ». Rapport interne - Projet ANFRICHE. Brest : EHESS - Université de Bretagne Occidentale, 2023.

l'aubépine, les orties... »¹³⁴. A la fin de notre balade, il tient à me montrer ce qui correspond à ses yeux à la « lande réelle » dans son état « naturel », qui correspond à une végétation rase, composée en majorité de bruyère, et de quelques jeunes pousses d'ajonc. Il m'explique que cette lande à bruyère ne dure qu'un temps, et qu'elle finira toujours pas être remplacée par de la fougère, faisant référence aux successions végétales au sein de ces espaces. On peut relever que la succession végétale que décrit Bernard ne correspond pas à toutes celles qui peuvent être observées sur le territoire : les successions végétales ne seront pas forcément identiques sur la bande littorale immédiate (soumise aux vents et embruns) ayant un sol très acide, et dans des zones moins exposées où d'autres plantes pourront se développer et témoigner ainsi d'une terre plus enrichie. Aux yeux de Jean et Bernard, il semblerait finalement que les friches soient un élément constituant dans le paysage qu'ils associent à la « vie à la campagne » notamment pour son rôle fonctionnel d'abri pour le gibier. Cependant, leurs discours m'amènent à formuler l'hypothèse qu'il existe une hiérarchie entre les milieux enfrichés, en fonction des types d'espèces végétales n'ayant pas toutes la même valeur. Certaines pourraient ainsi témoigner d'un état « dégénératif », comme on me l'a fait remarquer à plusieurs reprises, et deviendraient ainsi un « problème », entre autres car plus la friche s'étend et moins elle serait maîtrisable par l'humain.e.

Pour certain.e.s de mes enquêté.e.s, c'est l'ajonc qui apporte davantage d'ennuis ; il s'agit en effet d'une espèce particulièrement déplorée localement, comme le reflètent les propos de Martin, éleveur à Tal ar Groas :

« C'est vraiment nul, hein, c'est vraiment une petite plante qui n'a absolument aucun intérêt »¹³⁵

Martin conclut notre entretien en me disant que cette « végétation », dans laquelle il inclue l'ajonc, mais aussi le prunelier et la fougère aigle qu'il qualifie de « vraies espèces colonisatrices », ne joue aucun rôle dans le maintien de la biodiversité locale, voire qu'elle l'empêche de se développer.

En plus de constituer un réservoir d'espèces considérées comme envahissantes, la friche semble renvoyer à une image de désordre, voire de saleté. C'est ce que j'ai relevé dans le discours de Jeanne et Paul, pour qui la notion de « propreté » est essentielle dans leur vision du paysage local. Sur leurs terrains, ils semblent vouloir maîtriser la propagation de la friche, et font en sorte de la conserver uniquement en bordure : « je passe le fil pour bien nettoyer, c'est pour que ce soit propre, pour que ce soit esthétique »¹³⁶ m'explique Jeanne. Leur discours révèle l'aspect dérangeant que peut porter la friche dans le paysage rural, ce dernier devenant un terrain de lutte sur le plan paysager, sur lequel s'opposent différentes visions d'aménagement du territoire. Depuis la modernisation agricole, l'espace rural s'est en effet structuré autour de sa fonction productive, et moins autour de ses fonctions écologiques et/ou esthétiques. Ces dernières semblent aujourd'hui être davantage considérées, notamment sur les territoires littoraux dont l'économie est souvent basée sur le tourisme, autrement dit sur les aménités visuelles des milieux. Alors, la question du paysage, et notamment du « maintien » de son authenticité et de sa naturalité « maîtrisée » devient une référence dans les politiques d'aménagement et notamment dans les actions des gestionnaires d'espaces naturels.

¹³⁴ Entretien avec Bernard, chasseur retraité habitant à Roscanvel, le 03.05.2023 lors d'une balade dans son camion à travers la commune

¹³⁵ Entretien avec Martin et Julie, agriculteur.rice.s installés à Tal Groas, le 23.05.23 dans leur ferme, au moment de la vente directe

¹³⁶ Entretien avec Jeanne et Paul, couple originaire de la presqu'île et installé sur l'ouest de la presqu'île, également propriétaires de chevaux, le 18.04.23 dans leur maison

Par contraste, pourtant, Sylvie (chargée de mission à la CCPCAM), considère quant à elle que la friche correspond à une certaine diversité qui nécessite d'être reconnue. Certes, elle comporte peu d'espèces qui bénéficient d'un certain statut de protection, mais cela ne veut pas dire qu'elles soient homogènes et sans intérêt, m'explique-t-elle. Elle insiste également sur la notion de biodiversité, en s'interrogeant sur ce que souhaitent les gestionnaires d'espaces naturels à propos de celle-ci : faudrait-il une « biodiversité rare », une « biodiversité quantitative », ou encore une « biodiversité intensive »¹³⁷ ? Finalement, le caractère « ordinaire » des végétations spontanées observées dans les friches justifie presque que l'on puisse entreprendre n'importe quelle action à leur propos (fauche, coupe rase de certains arbres) puisqu'elles semblent n'avoir aucune valeur. Ces constats amènent Sylvie à s'interroger sur le sens de sa profession : elle me confie se sentir régulièrement « en débat » avec elle-même, et déplore le fait que l'on puisse donner « une échelle de valeur à la biodiversité ». Si cela ne tenait qu'à elle, les friches de la presqu'île ne seraient presque plus entretenues, et on laisserait pousser les arbres « naturellement » au lieu d'en planter ailleurs, « de mettre du plastique autour, faucher les ronces et flinguer les chevreuils parce qu'ils vont venir les bouffer ». L'ironie selon elle, c'est que ne rien faire, « laisser pousser la friche » ne coûte pas d'argent, ça « n'intéresse personne », et puis si on décrète que « la nature se démerde toute seule » alors son poste et ceux de ses collègues seront supprimés ! Raymond (employé à la mairie de Crozon), me tient un discours très différent, dans lequel il fait plutôt l'éloge des opérations de gestion ayant permis de conserver le caractère naturel de nombreux espaces en presqu'île de Crozon. Il accorde moins d'importance à la végétation spontanée, parce qu'« on ne peut pas en faire grand-chose »¹³⁸, et m'explique l'importance de faucher à certains endroits notamment pour conserver certaines espèces rares. C'est le cas d'une orchidée, le Liparis de Loesel, une espèce pionnière se développant dans certains secteurs de la presqu'île et que l'équipe de gestionnaires s'efforce de conserver depuis plusieurs années. Raymond me dit qu'ils doivent faucher régulièrement pour éviter que l'orchidée soit remplacée par d'autres végétations « moins intéressantes », et me confie qu'il est nécessaire, certaines fois « d'écorcher le milieu pour la favoriser ». Aux yeux de Sylvie, cette opération s'apparente à du « jardinage » qui va à l'encontre du cycle naturel de la végétation :

« Est-ce qu'il faut ad vitam aeternam qu'on entretienne un milieu pour qu'une espèce pionnière reste, alors qu'en fait ce n'est pas sa vocation ? »

Elle dénonce ici encore plus explicitement l'éthique des actions de conservation de la nature, dont elle ne semble plus vraiment comprendre la logique. Cette remise en question fait écho aux réflexions apportées par Rémi Beaud dans son article (Beau 2017), dans lequel il dénonce également cet effet de sanctuarisation de la nature qui ramène toujours à cette même dualité : protéger ou exploiter.

2.3 Friches littorales : des lieux où s'expriment une multiplicité d'usages

L'importance des usages, notamment informels et non productifs a déjà été relevée dans la section 2.1, où l'on peut reconnaître finalement que ces usages activent un rapport à la friche distinct pour les personnes ayant une pratique au sein de ces milieux. En lien avec ces usages, il est intéressant de voir se dessiner une hiérarchisation de la valeur des espaces enrichis, tout comme s'en est esquissée une précédemment sur le statut des différentes espèces de végétation spontanée. Dans les prochaines sous-sections, je décrirai la multiplicité des usages pratiqués dans

¹³⁷ Entretien avec Sylvie, employée dans le service espaces naturels de la CCPCAM, le 23.05.2023 dans son bureau

¹³⁸ Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

les friches agricoles de l'ouest presqu'îlien, à travers les regards des personnes évoluant à proximité, ayant des points de vue divers sur ce que devrait être une friche, et des fonctions qu'on pourrait ou non lui attribuer.

2.3.1 Dans les zones naturelles : le phénomène de cabanisation

« On ne laissera pas le territoire aussi libre qu'il est maintenant, si on ne l'organise pas, c'est la catastrophe », déclare un adjoint au maire de la commune de Crozon d'un ton définitif, en annonçant par la suite que la mairie de Crozon a récemment mis en place une « opération forte » pour limiter le nombre de caravanes installées sur la commune. Ce discours est prononcé face à certain.e.s habitant.e.s du Cap de la Chèvre, lors d'une réunion de quartier animée par les élu.e.s¹³⁹. Il fait suite aux nombreuses interrogations des participant.e.s, pour la plupart des retraité.e.s, sur la régularisation des habitats légers dans les terrains classés « naturels » ou ayant un statut de protection. Depuis un mois environ, la mairie a envoyé plusieurs lettres de mise en demeure à tou.te.s les propriétaires des terrains où l'on a constaté la présence illégale d'une caravane, en leur laissant un délai de 3 mois pour se conformer à la loi. Le même élu exprime son agacement vis-à-vis de ces installations, en insistant sur le fait que la plupart de ces habitats légers sont purement et simplement des maisons secondaires. Ce n'est pas tout à fait le discours de Sophie et Loïc, maraîcher.ère.s en formation, pour qui la majorité des personnes vivant dans ces caravanes le font par défaut, car elles ne trouvent pas à se loger ailleurs. Iels m'expliquent que ces logements sont précaires, notamment pendant l'hiver, mais que certaines personnes font le choix de vivre ainsi car elles travaillent sur place, ou parce qu'elles apprécient le cadre de vie en presqu'île. Sophie déplore particulièrement le choix de la mairie qu'elle juge trop peu inclusif, puisqu'il consiste à « chasser les gens »¹⁴⁰ sans prendre en compte un problème de fond, qui est selon elle le manque de logements sociaux sur un territoire qui subit une pression immobilière importante. Afin d'inventorier les caravanes installées, elle m'explique que « la mairie a embauché un flic municipal pour faire des tours en vélo (...) et vérifier » si les caravanes en question étaient ou non en situation d'illégalité.

Une partie du village de Kéréon où vivent Sophie et Loïc est en site inscrit, ce qui signifie que le stationnement d'habitat léger n'est pas autorisé, même pour une durée limitée. En revanche, en dehors des espaces naturels remarquables, sites classés/inscrits le « camping caravaning » comme me le désigne Thomas, agent à la CCPCAM, est toléré pour une durée inférieure à trois mois. Il m'explique que la multiplication de ces habitats légers, aussi appelée « phénomène de cabanisation », avait jusqu'à maintenant été toléré localement au vu de la pression immobilière, mais qu'il est aujourd'hui nécessaire d'en accentuer la « surveillance ». Il soutient ainsi la procédure engagée par la mairie, en appuyant sur le fait qu'elle est nécessaire pour « préserver le paysage », éviter les « problèmes sanitaires » mais également pour « préserver l'usage agricole », pourtant peu présent dans l'ouest de la presqu'île. Selon lui, ces caravanes « sauvages » pourraient entraîner des conflits d'usage entre les activités agricoles (épandage de lisier, pâturage des bêtes) et les personnes vivant en caravane, et pourrait également freiner l'installation agricole. En effet, l'implantation d'une caravane sur un terrain classé naturel ou agricole qui *a priori* ne vaut pas grand-chose, pourrait avoir comme effet d'en faire monter les prix¹⁴¹. Ces parcelles pourraient ainsi être vendues en tant que « terrains d'agrément » me dit Thomas, n'étant ainsi plus accessibles pour les agriculteur.rice.s.

¹³⁹ Observation participante, réunion de quartier organisée par la mairie de Crozon - 02.05.2023

¹⁴⁰ Entretien avec Sophie et Loïc, tous.tes les deux porteur.euse.s de projets agricoles, le 21.04.2023 dans le jardin attenant à leur maison de location

¹⁴¹ Plus de précisions dans la partie 1.2.2 « La gestion foncière des espaces naturels : la politique menée par le Conservatoire du littoral »

En me promenant le long de la voie verte et dans les hameaux de l'ouest, j'ai observé plusieurs caravanes cachées derrière des broussailles. Une a attiré en particulier mon attention ; elle n'est pas visible depuis la route mais si l'on continue un peu plus loin, et que l'on regarde à travers la haie, on l'aperçoit dans le fond du terrain, qui a l'air d'être régulièrement entretenu. Ce qui est étonnant, c'est de voir qu'une seule petite zone de végétation dense a été conservée, permettant de masquer la caravane depuis la route, alors que le reste du terrain est en herbe (figures 19 et 20). Comme de nombreuses autres parcelles que j'ai observées, cette prairie est entourée de fourrés denses de pruneliers reposant sur des talus et fermée par un portail, marquant son statut privé. La plupart de ces portails sont grands et opaques, de sorte qu'on ne puisse pas voir ce qui se passe derrière.

Figure 19 (à gauche) - Haie de végétation masquant la caravane, Crozon

Figure 20 (à droite) - Caravane visible depuis un autre point de vue, Crozon



Crédit photo : Charlotte Guiet



Crédit photo : Charlotte Guiet

Le phénomène de cabanisation a été identifié et documenté par différents travaux scientifiques, notamment sur littoral du Languedoc-Roussillon, soumis à une forte pression foncière (Cadoret et Lavaud-Letilleul 2013). Les autrices démontrent que les personnes habitant dans ces « cabanes » semblent être dans des situations financières très diverses, et soulignent une récente augmentation de l'utilisation comme résidence principale de ces habitats, qui jusqu'à maintenant étaient majoritairement occupés de façon temporaire. Sur la presqu'île de Crozon, il semblerait que de nombreuses familles locales ou vivant ailleurs dans le département aient pris l'habitude de louer leur maison l'été, puis d'aller s'installer dans une caravane sur leur terrain, « pour se faire un peu d'argent », m'expliquent plusieurs de mes enquêtés.e.s. Plus récemment, il semblerait que ce phénomène se soit modifié à la façon de ce que Cadoret et Lavaud-Letilleul ont observé dans le Languedoc, avec une augmentation du nombre des caravanes habitées toute l'année, peut-être en réponse à une politique locale qui finance actuellement des projets immobiliers à destination d'un tourisme aisé. Faisant preuve d'une certaine indulgence qu'il n'applique pas à tous les sujets que j'ai abordés avec lui, Raymond semble sensible au maintien d'un tourisme populaire, dont cette pratique ancienne serait la manifestation :

« Pourquoi seuls ceux qui ont les moyens d'acheter une villa à Morgat pourraient venir en vacances à Crozon et pas les autres ? »¹⁴²

Il insiste toutefois sur les « problèmes sociaux » que cela implique. Si ces habitats légers sont pour la plupart entretenus et visités régulièrement, Jeanne et Paul m'ont quant à eux évoqué le « dépotoir » qui s'était installé juste à côté d'un de leurs terrains (figure 21).

Figure 21 - Abandon de caravanes sur un terrain enfriché, Crozon



Plusieurs déchets recouvrent le sol après l'abandon des caravanes (le dépotoir décrit par Jeanne et Paul), crédit photo : Charlotte Guiet

Depuis l'été dernier en effet, une installation de plusieurs caravanes a été abandonnée par les anciens propriétaires, sur un « terrain de loisir en friche » me racontent Jeanne et Paul. Iels déplorent la situation (« Là on est tous en colère ! »¹⁴³), en m'expliquant que le terrain a été « saisi » par le Conservatoire du littoral mais n'a pas été encore nettoyé.

« La police municipale passe de temps en temps, relance les gens et tout le monde se rejette un peu la balle »¹⁴⁴

Paul décrit les nombreux déchets qui recouvrent le sol et qui arrivent jusque dans leur terrain que Jeanne et lui-même utilisent comme carrière pour les chevaux. A l'issue de l'entretien, iels me conseillent de me rendre sur place, en m'indiquant précisément le lieu. Je prends quelques

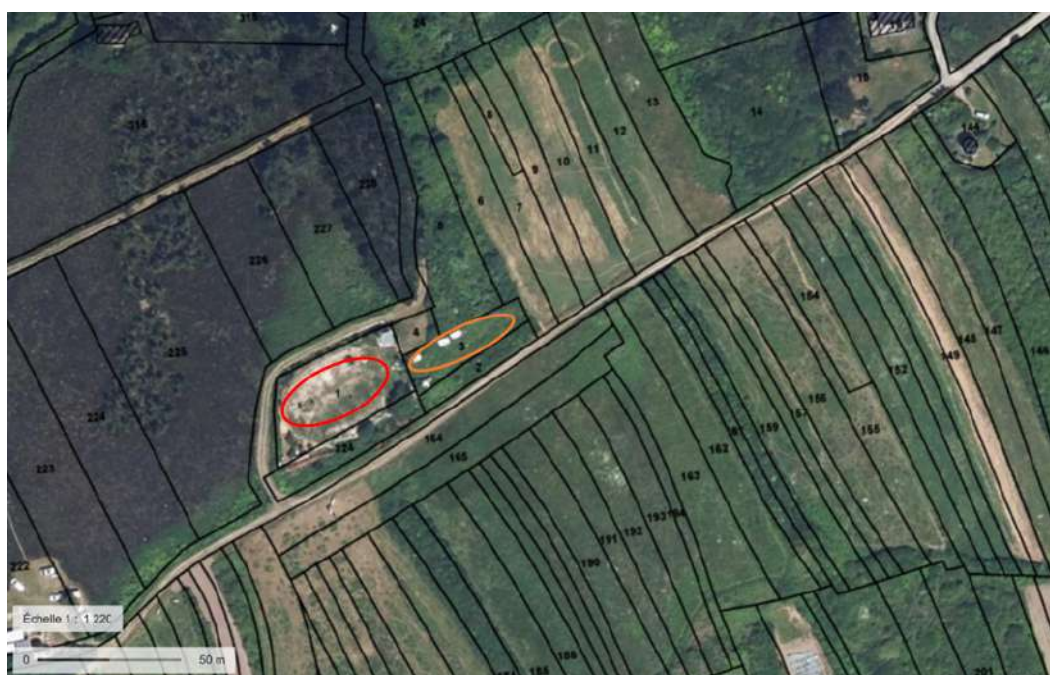
¹⁴² Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

¹⁴³ Entretien avec Jeanne et Paul, couple originaire de la presqu'île et installé sur l'ouest de la presqu'île, également propriétaires de chevaux, le 18.04.2023 dans leur maison

¹⁴⁴ *Ibid*

minutes à localiser le « dépotoir ». Le terrain en question est surmonté de part et d'autre d'une haie dense de pruneliers et de ronces. Sur place, je retrouve les différents éléments de la description faite par Jeanne et Paul ; je remarque qu'ils ont créé un chemin contournant les déchets pour accéder à leur parcelle. Après ma visite, j'ai souhaité me renseigner davantage sur le statut de ce terrain dit « de loisir »¹⁴⁵. Sur la capture d'écran ci-dessous, affichant le détail du parcellaire, la carrière de Jeanne et Paul est annotée avec un cercle rouge, et le terrain abandonné avec un cercle orange, sur lequel on repère d'ailleurs les caravanes en blanc (figure 22). Les deux parcelles sont incluses dans les « friches potentielles » identifiées par le DDTM, tandis que la carte du CBNB les caractérise comme étant des « landes sèches et mésophiles ». Le zonage du PLUi révèle quant à lui que la parcelle abandonnée est classée naturelle et sensible ; elle fait ainsi partie ainsi des espaces naturels remarquables et se situe également dans le périmètre des espaces proches du rivage, ce qui justifie l'illégalité de cette installation.

Figure 22 - Aperçu du parcellaire autour du "dépotoir" (capture d'écran)



Le cercle orange entoure la parcelle où sont les déchets, le cercle rouge désigne la carrière utilisée pour les chevaux de Jeanne et Paul, source : Géoportail

2.3.2 De nouveaux espaces utilisés par les propriétaires équins

A mon arrivée sur la presqu'île, le sujet des chevaux est celui qui est venu le plus rapidement dans les conversations, sans même que j'aborde la question agricole, ou celle de l'accès à la terre. Nombre de mes interlocuteurs m'ont confirmé que les chevaux des particuliers prenaient de plus en plus de place sur le territoire, comme Jeanne : « ça devient un loisir plus développé, comme la marche (...) ; les gens reviennent au vert »¹⁴⁶, me dit-elle. L'activité commerciale autour de l'équitation est peu développée, selon elle, et elle associe plutôt cette présence équine à des initiatives de particuliers qui arrivent de l'extérieur, et qui ont les moyens d'acheter des terrains. Elle et son mari Paul se sont installés il y a une quinzaine d'années en presqu'île, et se sont rapidement mis à chercher des terrains pour leurs trois chevaux. « C'est

¹⁴⁵ *Ibid*

¹⁴⁶ Entretien avec Jeanne et Paul, couple originaire de la presqu'île et installé sur l'ouest de la presqu'île, également propriétaires de chevaux, le 18.04.2023 dans leur maison

une passion ! » me confie Jeanne en souriant. Elle insiste sur le fait que ses animaux sont élevés « au plus naturel possible » et qu'ils sont nourris presque exclusivement d'herbe et de végétations spontanées (plus ponctuellement). Paul précise qu'il utilise également la « lande », autrement dit l'ajonc, en paillage autour de certains arbres pour garder l'humidité, car « ça fait un bon humus et ça protège ». Jeanne acquiesce puis me confie qu'ils apprécient beaucoup ce loisir pour la « proximité à la nature » qu'il leur offre. Cela ne fait pour autant d'eux des « écolos », souligne Jeanne, en laissant paraître une légère gêne.

Au fil de l'entretien, l'atmosphère se détend légèrement, et iels m'exposent les difficultés rencontrées avec quelques propriétaires pour accéder à des parcelles¹⁴⁷. Certain.e.s estiment que le pâturage par les chevaux n'est pas compatible avec leurs terrains, et semblent déprécier cet usage, comme l'explique Paul avec agacement :

« Moi, on m'a répondu non, c'est trop beau pour des chevaux, alors que c'est des terrains qui sont en friche »

Iels ont tous les deux conscience que les chevaux ne sont pas appréciés par tout le monde localement, mais m'expliquent que le soin qu'ils apportent à l'entretien de leurs parcelles, ainsi que « la propreté » des clôtures, les différencient des « autres » éleveurs de chevaux. Jeanne me répète à plusieurs reprises que les promeneur.euse.s se baladant à proximité des parcelles sont « contents », parce qu'« ils aiment bien les chevaux », et les complimentent régulièrement sur leur travail d'entretien. Ces « autres » ou « mauvais » propriétaires que me désignent Jeanne et Paul m'ont été décrits notamment par Janine, ancienne agricultrice à Roscanvel. A l'issue de notre premier entretien, elle m'a raconté être tombée nez à nez, lors de sa balade quotidienne, avec des chevaux qu'elle n'avait jamais vu sur ses propres parcelles. « Mon champ était clôturé avec des fils et des machins (...) il y avait un van, il y avait un abreuvoir »¹⁴⁸ me raconte-elle. Des propriétaires semblaient s'être installé.e.s sans lui demander son autorisation. En me parlant de cette histoire, je la vois qui lève plusieurs fois les yeux au ciel : « et pour récupérer votre terrain, vous faites comment ? » s'interroge-t-elle avec émotion. Il s'avère que ces particulier.ère.s venaient d'Allemagne, et qu'une personne du coin, ancien propriétaire d'un centre équestre, avait donné l'accord en prenant le consentement de Janine pour acquis (iels sont des connaissances de longue date). Finalement, ce qui semble la toucher le plus dans cette histoire, c'est la manière dont sont traités les animaux, qu'elle me décrit méticuleusement : « ce sont des chevaux malheureux et qui n'ont que de la boue à bouffer et du fumier ». Ces conditions d'élevage reflètent selon elle une réelle maltraitance qu'elle ne supporte pas :

« Étant donné que je suis ancienne agricultrice, que j'ai le respect des animaux, quand je vois l'état des chevaux à l'heure d'aujourd'hui dans les champs, ça me fait chier. »

Quelques semaines plus tard, je retourne voir Janine chez elle et nous discutons en buvant du thé. Je lui demande si elle serait d'accord de m'emmener voir ses champs, notamment ceux où sont les chevaux. Nous partons ainsi sur le chemin de sa promenade matinale, et traversons plusieurs parcelles en friche (figure 23). Une fois sur les lieux, elle pointe du doigt les parcelles dont le sol est retourné : les chevaux ont dû y passer peu de temps avant (figure 24). Je sens l'émotion dans sa voix lorsqu'elle constate (comme chaque matin) l'état des terrains où vivent les chevaux.

¹⁴⁷ Ces difficultés ont été exposées dans la partie 1.2.3, elles sont notamment liées aux relations avec les propriétaires privés

¹⁴⁸ Entretien avec Janine, ancienne agricultrice sur la commune de Roscanvel, le 05.04.2023 dans sa maison en compagnie d'Amélie

Figure 23 - Balade dans le quartier de Quelern avec Janine, Roscanvel

Figure 24 - Terrain appartenant à Janine à Quelern, Roscanvel



Janine me fait visiter les terrains autour de chez elle, nous circulons entre les haies de pruneliers, crédit photo : Charlotte Guiet



Un des terrains de Janine pâturé par les chevaux, on distingue une zone terreuse autour de l'entrée, crédit photo : Charlotte Guiet

L'histoire de Janine n'est pas passée inaperçue sur la commune. Lors de ma rencontre avec Bernard, chasseur roscanveliste assidu, le sujet des chevaux et notamment l'arrivée des trois éleveur.e.s est rapidement venue dans la conversation. Bernard est familier avec la plupart des habitant.e.s de la commune, et se balade régulièrement avec son fourgon tout terrain à travers les *ribines*. Lors de notre rencontre, il décide de m'emmener spontanément faire un tour de la commune, afin de me montrer son territoire et surtout les « dégâts » que pouvaient faire les chevaux sur les terrains. Bernard m'a affirmé à plusieurs reprises que leur action « bousille les terrains », elle empêche l'herbe de bien repousser, à l'inverse des animaux de ferme. Nous nous arrêtons dans un chemin, descendons du camion puis nous tenons face à quelques champs. Il m'incite à prendre des photos, comme s'il voulait que je puisse dénoncer la « problématique » posée par les chevaux. A la différence de Janine, Bernard est moins sensible à l'état de bien-être des animaux et semble davantage agacé par l'état « défoncé » des terrains après leur passage. L'entretien des terrains semble lui tenir particulièrement à cœur ; il travaillait autrefois dans une entreprise de travaux agricoles, et encore aujourd'hui il s'occupe de nettoyer de nombreuses parcelles privées, dont il connaît les propriétaires.

Au-delà des contraintes déjà nombreuses qui rendent difficile l'accès au foncier pour certains agriculteur.rice.s ou porteurs de projets ; pour les propriétaires de chevaux, l'achat d'un terrain s'avère particulièrement complexe. C'est notamment le cas dans le Cap de la Chèvre, même s'il leur est possible de passer une convention d'usage agricole avec le Conservatoire du littoral pour accéder à certaines des parcelles lui appartenant. Sylvie est souvent contactée, dans cette perspective, par des particulier.ère.s élevant des chevaux pour le loisir. Les personnes venant s'adresser à elle pour mettre en place une convention semblent pressées de trouver des terrains :

« Ils ne savent plus quoi faire de leurs chevaux parce qu'ils se sont rendus compte qu'y a besoin de surface »¹⁴⁹

L'avantage selon Sylvie, c'est que ce type d'élevage ne requiert pas beaucoup d'équipement, et permet d'entretenir les terrains sans mécanisation. Elle m'explique également que la plupart des chevaux sont à l'aise pour pâturer au milieu des broussailles, en conservant un équilibre entre les « espaces ouverts » et « les îlots de pruneliers ». Finalement, le pâturage de chevaux, dans la mesure où il est bien « conduit », semblerait être un usage convenable voire à encourager aux yeux de certain.e.s, et qui permettrait en outre de « lutter » contre l'enfrichement des terrains. Néanmoins, quelques-un.e.s des enquêté.e.s considèrent que les terrains occupés actuellement par les chevaux devraient plutôt être pâturés par de « vrais » animaux de ferme, dont on pourrait tirer une production.

Finalement, la multiplication des propriétaires de chevaux pourrait presque s'apparenter au « symbole moderne » de la déprise agricole, notamment dans les territoires attractifs, ayant un cadre de vie agréable et où de nombreux terrains non cultivés sont disponibles. La crainte des effets d'un tel usage sur le prix des terrains, créant une concurrence pour les agriculteur.rice.s n'ayant pas les moyens d'acheter la terre au même prix que des particulier.ère.s, n'est cependant jamais bien loin. Elle rappelle celle que plusieurs de mes interlocuteur.rice.s expriment avec les caravanes qui s'installent sur des parcelles prenant ainsi la valeur d'un terrain de loisir. Car, comme me le dit Raymond, « la personne qui veut des chevaux mettra le prix qu'elle veut dedans »¹⁵⁰. C'est, effectivement, ce qu'ont fait Jeanne et Paul, qui n'ont pas hésité à investir des sommes importantes pour trouver des terrains à leurs animaux.

2.3.3 Le besoin de réguler : différentes formes d'intervention humaine

Les pratiques précédemment mentionnées semblent utiliser les friches pour l'espace concret qu'elles offrent, et dans lequel il est possible d'habiter en tant qu'humain.e ou en tant qu'animal domestiqué, sans forcément avoir besoin de réagencer ou de remodeler l'espace. D'autres usages semblent au contraire se définir par la maîtrise des espaces enfrichés et de leur morphologie, pour aboutir à un aménagement compatible avec l'usage souhaité. Les friches deviennent ainsi des éléments d'un paysage recomposé par certaines pratiques, où les végétations spontanées sont des matières sculptées par et pour les usager.ère.s. Ces réflexions me sont venues notamment lors de différentes rencontres avec l'Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel (AVPR), au sein de laquelle plusieurs bénévoles se mobilisent pour « redonner vie » et/ou entretenir des éléments patrimoniaux de la commune.

« Tout a commencé avec les vitraux de l'église Saint-Éloi à Roscanvel »¹⁵¹ m'explique Marie, active dans l'association, église dont la rénovation a été l'un des premiers projets de l'association. Dix ans plus tard, les bénévoles, principalement des retraité.e.s habitant sur la commune, se retrouvent tous les jeudis matin pour « débroussailler » autour des anciens lavoirs, moulins et

¹⁴⁹ Entretien avec Sylvie, employée dans le service espaces naturels de la CCPCAM, le 23.05.2023 dans son bureau

¹⁵⁰ Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

¹⁵¹ J'ai réalisé plusieurs observations participantes aux côtés des bénévoles de l'association, notamment les jeudi matin de 10h à 12h, lors des sessions de nettoyage.

autres constructions qui servaient à la vie des hameaux avant la modernisation d'après-guerre (figure 25).

Figure 25 - Observation participante au sein de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel (AVPR)



Action de débroussaillage autour d'un moulin à eau avec les bénévoles de l'AVPR, Roscanvel, crédit photo : Charlotte Guiet

Ils prennent également soin d'entretenir des chemins de randonnée, notamment le sentier côtier qui circule autour d'anciens bâtiments militaires. Je me suis joint à plusieurs de leurs escapades, dans les vallons humides de Roscanvel et également sur le site de la Fraternité, où ils viennent d'achever un projet de rénovation d'un four à boulet, en partenariat avec quelques scientifiques. Dès ma première venue¹⁵², je ressens une ambiance chaleureuse. Certain.e.s bénévoles se confient leurs histoires du moment tout en maniant leurs cisailles, tandis que d'autres boivent un coup et grignotent les gâteaux spécialement réalisés pour l'occasion. Les raisons qui mènent les personnes à rejoindre ce groupe sont très diverses, mais finalement la plupart d'entre eux disent avec émotion qu'ils s'y sentent bien, à leur place, et qu'ils ont trouvé des gens leur correspondant. Outre ces sessions de « terrain », les bénévoles se retrouvent à d'autres occasions lors de conférences, trocs de plantes, brocantes ayant lieu sur la presqu'île. Les terrains sur lesquels intervient l'association sont en partie des acquisitions de Conservatoire du littoral, ce qui engage certaines règles à respecter. Au début, les bénévoles faisaient des débroussaillages « à la sauvage », selon les mots de Marie, sans prévenir personne, puis ils ont dû communiquer davantage avec les agent.e.s de la CCPCAM, ces dernier.ère.s étant venus à leur rencontre, afin d'ajuster leurs actions en fonction des spécificités de chaque terrain.

¹⁵² *Ibid*

Parmi les adhérent.e.s, Marie m'apprend qu'aucun d'elles n'est formé à des notions naturalistes et/ou paysagères, mais qu'ils apprécient le fait d'apprendre « sur le tas », de tester des choses en acceptant les critiques extérieures.

Eric, un autre membre de l'association, m'explique que la plupart du temps leur actions d'entretien sont basées sur des photographies et cartes anciennes, mais aussi sur des témoignages de certain.e.s bénévoles, leur familles ou ami.e.s ayant connu l'évolution des lieux. Il insiste sur cette notion de mémoire du paysage, un héritage précieux qui, selon lui, nécessite d'être préservé. En discutant avec plusieurs bénévoles, je n'ai pas eu l'impression qu'ils regrettaient l'ancien paysage (agricole) de leur commune, mais plutôt qu'ils portaient un fort attachement à ces éléments de patrimoine et anciens chemins, et qu'il était nécessaire à leurs yeux de les rendre de nouveau visibles et visitables par tou.te.s. Débroussailler est finalement un moyen de faire perdurer la mémoire de la commune en permettant aux intéressé.e.s de pouvoir circuler librement autour des éléments qui la constituent¹⁵³. Un jeudi pluvieux, à l'issue d'une session de débroussaillage autour d'un moulin à eau, je me souviens avoir observé plusieurs bénévoles ravi.e.s de leur travail, satisfaits d'avoir rendu le lieu « plus accueillant », et d'avoir réussi à « dégager la vue ». Ce qui frappe dans leur démarche, c'est l'esprit « débrouille » qui se développe au sein du collectif : le fait que chacun.e, à sa manière et avec les outils qu'il a à sa disposition, puisse apporter sa touche personnelle et artistique au projet de restauration. Il ne s'agit pas de « faire beau », ni de se défouler sur une végétation foisonnante, mais plutôt d'expérimenter une pratique de modelage dans laquelle la broussaille devient une matière à travailler, avec comme objectif final qu'elle puisse s'accommoder aux éléments de patrimoine.

L'action de l'AVPR est connue par la plupart des locaux.ales, et également par les agent.e.s de la CCPCAM que j'ai interrogé.e.s. Ce sont des « moines défricheurs »¹⁵⁴ me dit Sylvie en souriant, « mais en fait nous on ne sait plus où les mettre (...) on n'a pas trop envie non plus que tout soit défriché, quoi ! ». Leur travail est « appréciable » et complète celui réalisé par les technicien.ne.s de la collectivité, mais Sylvie redoute que la fréquentation de certains sites protégés augmente davantage suite à leur passage. Nous finissons par aborder le sujet des chasseur.euse.s, qui elleux aussi mènent de nombreuses actions d'entretien pendant la belle saison. Sylvie me rappelle que ces débroussaillages sont dans l'intérêt de leur pratique, à la fois car cela leur donne le droit de chasser sur des parcelles privées (en échange d'un entretien régulier) et car cela leur permet de mieux circuler et de dégager certains points de visibilité (points de tir). Je relève à nouveau cette notion de modelage de la friche qui s'accommode à l'usage pratiqué, comme en témoignent les nombreux layons¹⁵⁵ créés par les chasseur.euse.s pour se mouvoir entre les différents sites stratégiques (figure 26).

¹⁵³ Depuis sa création, l'AVPR a réouvert de nombreux chemins traversant les vallons humides et forêts de la commune qui s'étaient refermés, puis les ont balisés et cartographiés afin que les randonneur.euse.s, habitant.e.s, et touristes puissent les emprunter.

¹⁵⁴ Entretien avec Sylvie, employée dans le service espaces naturels de la CCPCAM, le 23.05.2023 dans son bureau

¹⁵⁵ Chemin étroit permettant la circulation des chasseur.euse.s et dégageant certains points de visibilité

Figure 26 - Un des lieux fréquenté par la Société de chasse de Roscanvel



Layon créé par les chasseur.euse.s, crédit photo : Charlotte Guiet

L'habitat écologique que représente les milieux enrichis abrite une certaine diversité de gibier étant recherché par les chasseur.euse.s. Bernard, chasseur de longue date, passe un certain temps à se promener dans les friches et les sous-bois de Roscanvel. A l'issue de notre rencontre, j'ai eu l'impression que l'entretien du paysage de la commune reposait presque entièrement sur lui et sa bonne volonté. Depuis qu'il a pris sa retraite, Bernard prend en effet soin de nombreux terrains privés ainsi que de certaines parcelles appartenant au Conservatoire. Il a à cœur de servir « l'intérêt général ». Il me parle notamment du projet de nettoyage d'un cours d'eau, le Ragadal, initié et mené par des membres de la Société de chasse de Roscanvel depuis bientôt quatre ans. Plus récemment, depuis le début de la belle saison, Bernard sème du blé noir et autres céréales sur les terrains d'ancien.ne.s agriculteur.rice.s, qui servira de nourriture pour le gibier. Lors d'une promenade que nous faisons ensemble, nous passons par des sentiers qu'il emprunte régulièrement pendant la saison de chasse ; puis il me montre les différents aménagements qu'il a réalisés dans les sous-bois, des talus, miradors, passages, afin d'organiser les pratiques de chasse. Je me sens comme dans un labyrinthe, mais lui évolue de manière très aisée à travers les vallons humides et les zones de broussailles, dont il peut me décrire presque tous les détails. Nous nous arrêtons devant une zone de terre-plein, servant de parking au fourgon qui transporte les chiens de chasse. Il me raconte que plusieurs camping-cars s'étaient installés là pendant la saison de chasse, et que les personnes en question ne souhaitaient pas partir, revendiquant leur droit d'être ici, au même titre que les chasseur.euse.s. Bernard ne m'a pas précisé combien de temps étaient restées les personnes en question, néanmoins, ce qui m'empêche de conclure sur la légalité de leur installation. Je pense qu'il faisait plutôt référence au fait que ce parking, qu'il a lui-même créé, est censé être réservé pour les chasseur.euse.s durant la période autorisée. Bernard ne semble pas être perturbé par ces tensions, il me raconte les choses plutôt légèrement, le sourire aux lèvres. Je suis notamment surprise lorsqu'il me montre les terrains qu'il entretient et « prépare » (débroussaille) pour des vacancier.ère.s qui viennent poser leur caravane quelques semaines par an. Il semble tenir particulièrement à « garder propres les terrains », peu importe l'usage qu'en feront les personnes. Pour lui, la nature doit être « accueillante », « les coupes sont nécessaires » et cela fait partie du « travail des chasseurs », ce qui pourrait s'apparenter au discours des bénévoles de l'AVPR.

3 Vers une « reconquête » agricole des friches littorales ?

Les friches littorales semblent à la fois s'être ancrées concrètement dans le paysage presque réel mais aussi plus discrètement dans les imaginaires et les pratiques des habitant.e.s évoluant sur le territoire. Ces milieux ne sont pas juste les témoins d'une forte déprise agricole, ou les conséquences d'une perte de maîtrise de l'espace, ils sont, dans leur état actuel valorisés et valorisables. Ce sont des lieux supports, dérationnalisés, où prennent place de multiples interactions interhumaines et avec le vivant, et où la nature n'est plus seulement un décor, mais devient un intervenant auquel on accorde une place, une raison de subsister. La notion d'accommodation, abordée lors de la restitution des observations participantes avec l'AVPR, me semble être une façon de caractériser ces interactions, où les pratiques humaines font prendre une forme à la friche dans un but précis, sans non plus la considérer comme nuisible de manière générale. La disponibilité des friches pour de potentiels projets nourriciers n'est donc pas si évidente, même pour un projet ayant des valeurs écologiques. L'usage nourricier se distingue probablement des autres pratiques par le fait qu'il induise de nouveau une organisation rationnelle de la terre afin d'en tirer une production. C'est en tout cas l'hypothèse que j'en fais au début de ce terrain. Mais certaines expériences vont me permettre de nuancer ce propos, que je propose de restituer dans les sections qui suivent.

3.1 Explorer la diversité des pratiques agricoles adaptées à ces milieux

Avant même d'initier mon enquête, j'ai pu me familiariser avec les différentes pratiques d'élevage pouvant avoir lieu en partie sur des milieux de végétations spontanées, notamment *via* ma rencontre avec les animateur.rice.s du CIVAM 29. Pour les personnes n'ayant pas de lien particulier au monde rural et/ou agricole, et même pour de nombreux.euses éleveur.euse.s, il ne va pas de soi de laisser pâturer ses animaux parmi les fougères, sur les landes rases balayées par le vent ou encore dans les sous-bois d'un vallon humide. Ce n'est pas non plus ce qu'on observe dans la plupart des campagnes (hors régions montagneuses), où les troupeaux évoluent dans des prairies savamment entretenues. Dans le contexte actuel de crise de la biodiversité, les pratiques paysannes en lien avec ces milieux « semi-naturels » tentent de trouver leur place dans le cadre des politiques de protection de la nature qui semblaient jusqu'à maintenant avoir la main mise sur ces espaces. Les sous-sections suivantes se baseront majoritairement sur les expériences et les rencontres que j'ai effectuées auprès des animateur.rice.s du CIVAM 29, partenaire du projet ANFRICHE, dont certain.e.s adhérent.e.s se sont résolument engagé.e.s dans l'expérimentation et le partage de savoirs autour de l'intégration des milieux semi-naturels dans la conduite de leur ferme.

3.1.1 S'autoformer entre agriculteur.rice.s : l'exemple du CIVAM 29

Je me rappelle d'une des premières phrases que j'ai entendu de Sophie, animatrice au CIVAM 29, botaniste et paysanne, disant que l'installation sur les friches agricoles n'était pas vraiment possible, du moins si l'on voulait en tirer une production suffisante pour faire vivre un.e agriculteur.rice. Finalement, ce propos était à nuancer, car il est effectivement possible d'intégrer ces milieux dans son système de pâturage, bien qu'ils ne puissent pas constituer l'intégralité du parcellaire exploité. Ce que Sophie a voulu dire ce jour-là, c'est que ces milieux ne sont pas « à rejeter » et peuvent servir à une activité d'élevage en complément de prairies plus classiques (en herbe). Depuis quelques années, le CIVAM 29 réfléchit ainsi aux différentes méthodes et savoir-faire paysans à transmettre pour permettre aux éleveur.euse.s du réseau de pouvoir mieux intégrer les milieux semi-naturels dans leur activité. Ces derniers, au sens du CIVAM 29, correspondent à des milieux composés d'une végétation spontanée qui peut être

anciennement établie dans des conditions pédoclimatiques particulières (milieux hydromorphes, acides, à faible réserve hydrique, exposés aux vents) ou issue du vieillissement de parcelles agricoles n'étant plus cultivées¹⁵⁶. Le choix d'avoir nommé ainsi ces milieux ne m'a pas été explicité clairement par les animateur.rice.s du CIVAM 29, mais suite à nos discussions, j'ai pensé que ce qualificatif leur permettait d'insister sur le fait que ces terres avaient bien eu un usage productif auparavant, ceci justifiant d'autant plus l'intérêt de les reconsidérer pour le pâturage. L'association semble insister également sur le fait que ces milieux ne sont pas subis, qu'il y a un réel choix de la part des éleveur.euse.s pour les valoriser. Dans les développements qui suivent, j'ai choisi de suivre cette appellation, dans le souci de décrire plus fidèlement leur démarche et leur point de vue.

Les premières réflexions autour du pâturage dans les végétations semi-naturelles se sont initiées à partir de 2014, lors de formations proposées par le CIVAM 29 avec l'organisme SCOPELA, une structure de conseil et de formation sur le lien entre élevage et environnement. Ces discussions ont attiré l'attention de plusieurs éleveur.euse.s et des animateur.rice.s du CIVAM 29 qui ont finalement créé un groupe dédié à cette thématique, dans le but de poursuivre les échanges. En effet, ils font le constat que les notions apportées par SCOPELA ne correspondent pas toujours à ce qu'observent les éleveur.euse.s sur leur ferme, car il existe encore peu de connaissances sur les végétations spontanées des climats océaniques. L'idée de ce groupe était ainsi de s'autoformer en adaptant les notions qu'avaient apporté les précédentes formations aux situations des éleveur.euse.s, voire de créer collectivement des connaissances, dans un principe d'éducation populaire. Sophie insiste particulièrement sur ce point : l'association n'a pas vocation à « former les agriculteur.rice.s » mais plutôt de leur donner les moyens ou du moins un cadre pour qu'ils se forment entre eux, dans un principe d'horizontalité. Peu après la création du groupe, un appel à projet Agriculture Écologiquement Performante (AEP) est lancé par la Région Bretagne, donnant ainsi l'occasion au CIVAM de consolider les dynamiques du collectif et de pouvoir continuer à se former. L'association répond à cet appel conjointement avec une autre association paysanne basée dans les Côtes d'Armor, le CEDAPA¹⁵⁷, qui avait également commencé à travailler sur la valorisation des milieux semi-naturels. Les deux associations se partagent ainsi la subvention régionale et décident de réunir les agriculteur.rice.s au moins une fois par an pour comparer leurs expériences. Ces réunions annuelles représentaient beaucoup de logistique et n'apportaient pas grand-chose aux adhérent.e.s, qui étaient confronté.e.s à des situations très diverses dans les deux départements. Néanmoins, l'association des deux organismes semble avoir permis de faire résonner plus largement leur message commun et de pouvoir démontrer aux collectivités les entourant qu'il est possible « de s'installer et de produire sur des espaces semi-naturels » par la réappropriation des savoirs, expériences, références et en « en créant de nouvelles au niveau économique, entre éleveurs »¹⁵⁸. Le soutien de la Région Bretagne a ainsi permis de financer les actions du groupe CIVAM 29 pendant trois années consécutives (2019-2022), durant lesquelles plusieurs formations se sont déroulées dans les fermes des participant.e.s, avec l'intervention de plusieurs spécialistes, notamment en écologie. Sophie me raconte avec entrain le voyage d'étude qu'ils ont fait dans le Limousin, et notamment la rencontre avec d'autres éleveur.euse.s travaillant sur les mêmes thématiques mais dans des contextes géographiques différents. Les deux associations ont également eu l'occasion de pouvoir communiquer auprès du grand public et des professionnel.le.s du monde agricole sur le travail qu'elles réalisaient, auprès de la presse et également *via* des événements coorganisés avec des scientifiques et des gestionnaires d'espace naturels.

¹⁵⁶ D'après la documentation produite par le CIVAM 29 dans le cadre des échanges du groupe « Pâturage en milieux semi-naturels » (non publiés), plus d'informations sur le site internet : <https://www.civam29.org/>

¹⁵⁷ Centre d'étude pour un développement agricole autonome

¹⁵⁸ Documentation produite par le CIVAM 29 dans le cadre des échanges du groupe « Pâturage en milieux semi-naturels » (non publiés)

La diversité des profils, des productions (lait, viande, accueil, pépinière, transformation fermière) et des animaux (troupeaux souvent mixtes : ovin, bovin, caprin, équin) a permis selon Sophie d'avoir une réelle vue d'ensemble sur les pratiques et savoirs pouvant être remobilisés au sein des végétations semi-naturelles, et a favorisé la complémentarité des apports théoriques. Ce qui relie ces différentes fermes (14 au total), c'est le fait qu'elles soient pour la plupart hors-cadre familial, récentes, et qu'une majorité ou au moins la moitié de leur SAU correspond à des milieux semi-naturels, tels que compris par le CIVAM 29. Nombre d'entre-elles sont situées dans le sud du département (en Pays Bigouden) et ont, comme le dit Sophie, une volonté commune de « mieux valoriser ces terres » par une meilleure gestion du pâturage. La démarche du groupe se décline ainsi en 3 axes principaux :

- La « réappropriation des savoirs sur ces milieux », où l'on observe actuellement une « perte de connaissance », notamment sur la gestion des landes et prairies humides
- Un travail sur la biologie des « plantes problématiques » et sur les interactions possibles entre les animaux d'élevage et cette végétation
- Enfin, des réflexions centrées sur l'aménagement du foncier, en particulier d'adaptation du parcellaire à ce nouveau mode de gestion du troupeau.

L'aspect collaboratif qui structure l'action du CIVAM se retrouve dans les documents produits par et autour de cette dynamique de groupe¹⁵⁹, notamment dans les « fiches techniques » qui détaillent les rôles écologiques des plantes les plus communément retrouvées au sein des végétations semi-naturelles. Celles-ci se présentent sous forme d'affiches¹⁶⁰ dont la majeure partie expose les différentes expériences que les éleveur.euse.s du groupe ont eu avec la plante en question et leurs astuces pour les intégrer dans leur système de production. D'autres productions ont émergé du groupe CIVAM 29, et mettent en avant différentes techniques et savoir-faire dont pourraient s'inspirer des éleveur.euse.s n'étant pas familiarisés avec ces milieux. Certaines retiennent particulièrement mon attention, notamment un document portant sur l'éducation du troupeau¹⁶¹, qui montre l'importance de « l'éducation » de l'éleveur.euse, qui devra accepter de faire quelques erreurs, de voir le comportement des animaux changer, etc. Cette conclusion témoigne une fois de plus du cadre collectif dans lequel ont été construites et mobilisées ces connaissances.

L'émergence de ce groupe d'éleveur.euse.s au sein de l'association CIVAM 29 est finalement issue du terrain, puis a été favorisée par diverses opportunités dont l'appel à projet de la région Bretagne et l'alliance avec le CEDAPA 22. Néanmoins, il me semble voir apparaître, *via* cette thématique, d'autres valeurs induites propres aux engagements portés par le CIVAM 29 et par le CEDAPA : il y a tout d'abord cette volonté de rendre l'autonomie aux paysan.ne.s, dans un monde où certaines industries exercent un fort contrôle sur les pratiques des agriculteur.rice.s dans le but de maximiser leur profit, ce qui n'est pas compatible avec la démarche de valorisation des milieux semi-naturels, qui ne peuvent générer des bénéfices importants. Le pâturage dans les friches agricoles induit par ailleurs de se passer des outils mécanisés - qui d'ailleurs exercent également une forme d'aliénation entre les paysans et les industries qui les commercialisent - dans le but de réduire sa consommation des énergies fossiles, dans un souci écologique et financier. Enfin, Sophie évoque à plusieurs reprises l'importance pour les éleveur.euse.s de mieux observer leurs troupeaux sur un temps long, ce qui suppose par ailleurs d'avoir peu d'animaux

¹⁵⁹ Ibid

¹⁶⁰ Exemple de fiche technique dans l'annexe 4 « Exemple d'une fiche technique sur l'ajonc d'Europe, produite à l'issue des échanges du groupe CIVAM 29 »

¹⁶¹ J'entends ici le fait d'habituer les animaux à s'alimenter de plantes différentes que celles qu'ils consomment naturellement dans une prairie, ce qui passe par la transmission des animaux âgés vers les plus jeunes

pour être capable d'appréhender plus facilement leur comportement, ceci n'étant pas une option envisageable pour tou.te.s les agriculteur.rice.s.

3.1.2 Entendre la parole des paysan.ne.s : trajectoire du groupe CIVAM 29

Suite à l'assemblée générale du CIVAM 29 le 25 mars 2023, un rapport d'activité¹⁶² a été produit, dans lequel il est question de « clap de fin » pour le groupe sur la valorisation des espaces semi-naturels par l'élevage. Dans un court paragraphe, il est notifié que le financement du projet s'est terminé en juin 2022, ceci handicapant la poursuite d'éventuelles formations, et que les « rendus du projet » seront prochainement disponibles sur le site internet du CIVAM 29. Les actions du groupe de travail et les objectifs principaux sont résumés brièvement, ainsi que les différents partenariats, interventions de l'association dans des lieux publics et formations collectives. Ces dernières semblent avoir fait émerger d'autres problématiques qui pourraient faire l'objet de nouveaux groupes de travail sur des thématiques comme l'agroforesterie, la connaissance du sol ou encore le changement climatique. L'équipe d'animation serait également intéressée pour développer une formation liée à la gestion de l'eau sur la ferme, afin de mieux appréhender l'influence de l'aménagement ainsi que la présence de végétations spontanées sur la rétention d'eau dans les sols. Il m'a semblé, à travers le discours des animateur.rice.s, que la possibilité de poursuivre des échanges au sein du groupe était porteuse de sens, de manière à ce que les agriculteur.rice.s puissent continuer de partager leur vécu et ainsi de faire évoluer leurs pratiques d'élevage. Sur le plan institutionnel, le rapport d'activité¹⁶³ informe d'une tentative de la part de l'association de poursuivre les travaux initiés au sein du groupe avec deux communautés de communes situées dans le Pays Bigouden, en s'appuyant également sur un diagnostic agraire réalisé par un stagiaire du CIVAM 29. Cette invitation n'a pas eu de suite, et il ne m'a pas semblé entendre de la part des animateur.rice.s le souhait de vouloir faire davantage porter les échanges et travaux du groupe auprès des institutions. Le projet initial mené par le CIVAM 29 était basé sur de l'autoformation entre éleveur.euse.s, avec l'intervention ponctuelle de spécialistes, plutôt que sur le développement des formations et échanges pluri-acteurs ou actions de sensibilisation pouvant inclure les collectivités. La pertinence de ce choix a beaucoup à voir avec le caractère très exploratoire et peu reconnu des pratiques en question.

Ayant initié mon stage après la fin des travaux réalisés par le groupe¹⁶⁴, il m'a semblé intéressant d'essayer de percevoir les éventuelles suites de cette première initiative, et ainsi de pouvoir imaginer une trajectoire à l'échelle du territoire finistérien. Dans le cadre du partenariat entre le projet de recherche ANFRICHE et le CIVAM 29, il a été ainsi question d'organiser une réunion se greffant à la dynamique qu'avait mené le groupe jusqu'en 2022. J'avais ainsi l'opportunité d'animer une rencontre avec les éleveur.euse.s adhérent.e.s, rendre-compte des potentielles évolutions qu'ils avaient constaté suite aux formations du groupe et enfin de pouvoir identifier leurs enjeux actuels, toujours en lien avec la valorisation des milieux semi-naturels. Cette réunion permettait également de continuer à faire vivre le groupe, poursuivre les échanges même après la fin officielle du projet. Il me semble ici intéressant de décrire le processus de préparation de cette réunion, ainsi que sa finalité, comme étant une situation ethnographique faisant partie de mon terrain. L'analyse de celle-ci apporte selon moi des éléments de compréhension significatifs pour la suite des réflexions exposées dans ce mémoire.

¹⁶² CIVAM 29. « Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Finistère - Rapports 2022 ». Brasparts, 2023.

¹⁶³ *Ibid*

¹⁶⁴ J'entends ici le groupe des éleveur.euse.s dont les actions ont été détaillées dans le paragraphe 3.1.1

Initialement prévue pour fin mars, cette réunion a finalement pris plus de temps à s'organiser. Après diverses discussions, Sophie m'a indiqué qu'une réunion *technique* ne serait peut-être pas le format le plus approprié, car elle arriverait trop en décalage par rapport aux derniers échanges organisés dans le cadre du groupe, ce qui ne faciliterait pas la mobilisation des éleveur.euse.s. Nous avons finalement décidé d'organiser une causerie paysanne, un format régulièrement utilisé par l'association pour que « vive la discussion rurale et paysanne »¹⁶⁵ et où les adhérent.e.s sont invité.e.s à venir débattre d'un sujet qui touche le monde agricole. L'objectif était de pouvoir traiter la thématique des friches agricoles avec les agriculteur.rice.s évoluant à proximité de ces dernières (dont ceux ayant fait partie du groupe), et que je puisse apporter les premiers résultats de mon enquête en guise de comparaison. Lors d'une de mes venues à Brasparts, dans les bureaux de l'association, Sophie m'a parlé des différents discours et emails qu'elle avait reçu suite au projet de revalorisation des friches à Moëlan-sur-mer¹⁶⁶ notamment d'une invitation de la part du GAB 29¹⁶⁷ pour une table-ronde sur le sujet. Inspirées par celle-ci, nous avons décidé de structurer la causerie autour des arguments qui justifient la remise en culture des friches, et qui reflètent par ailleurs les idées reçues à leur propos, souvent relayées dans la presse. La date a été fixée le 22 juin, ce qui m'a laissé le temps de créer un support (figure 27) et de préparer les éléments de comparaison propres à mon enquête de terrain. J'ai préparé cet événement avec beaucoup d'entrain, parce qu'il me donnait l'occasion de mettre en perspective mes premières réflexions avec le discours des agriculteur.rice.s sensibles à cette thématique. Je me réjouissais particulièrement d'écouter les échanges, qui pourraient m'éclairer davantage sur ce que j'observais en presqu'île et me permettraient de prendre un certain recul sur la situation. Sophie s'était chargée de communiquer l'évènement auprès des adhérent.e.s de l'association et des journaux locaux sous le titre suivant : *La « reconquête » des friches : parlons-en !*. Nous voulions un nom percutant, dans la continuité des intitulés d'articles de presse ayant relaté le projet mené à Moëlan, et justement pour provoquer un débat à leur propos. Cette causerie se destinait principalement aux paysan.ne.s, mais nous étions toutes les deux ouvertes à ce que d'autres personnes intéressées par la question puissent venir apporter leur point de vue, hormis peut-être les représentant.e.s des institutions dont la présence aurait pu altérer les échanges.

¹⁶⁵ CIVAM 29. « Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Finistère - Rapports 2022 ». Brasparts, 2023.

¹⁶⁶ Le projet de remise en culture des friches est évoqué plus en détail dans la sous-section 2.1.2

¹⁶⁷ Groupement des Agriculteurs Biologique du Finistère

Figure 27 - Première diapositive de la présentation réalisée pour la causerie paysanne



Trégarvan, 22 juin 2023, 19h02. J'arrive sur la ferme un peu stressée, mais je suis accueillie chaleureusement par une agricultrice (adhérente au CIVAM) et son chien plutôt curieux. Nous discutons un peu de ses chèvres, des mises-bas qui ont eu lieu récemment, puis commençons à installer la salle. Sophie arrive un peu après, avec les chaises et les pancartes qui indiqueront aux participant.e.s le champ dédié au parking. Avec d'autres membres du projet ANFRICHE, nous nous réunissons autour d'une table dans la cour de la ferme pour grignoter avant l'arrivée des invité.e.s. L'éleveuse nous propose de goûter ses fromages, et nous commençons à discuter tou.te.s ensemble sur des thématiques diverses. A l'heure prévue (20h00), personne n'est encore arrivé. Sophie n'a pas eu beaucoup de retours de la part des adhérent.e.s et elle ne sait pas qui viendra. Au bout d'une demi-heure, une personne arrive et se présente à nous en souriant, elle semble surprise de ne pas voir beaucoup de monde. Aux deux extrémités de la table, nous échangeons des regards avec Sophie, jusqu'à temps qu'elle prenne la parole pour annoncer que la discussion pouvait commencer ici, même s'il n'y a (preque) personne, « tant pis ». Je me sens un peu déstabilisée, et ne vois plus vraiment l'intérêt de cette causerie sans la parole des agriculteur.rice.s. Le tour de parole permet finalement d'amorcer les conversations, notamment avec Alice, la seule réelle invitée, qui arrive de Telgruc sur mer. Depuis plusieurs années, elle consacre son énergie à la transformation d'un terrain, jusqu'alors abandonné, en un jardin nourricier et futur lieu de formation à l'éco-construction et à la permaculture. Tout le monde écoute attentivement son récit, sur lequel rebondissent plusieurs personnes liées au projet ANFRICHE. Les échanges qui suivent sont fluides, je ressens un certain accord entre les récits des personnes, chacun.e apportant son vécu et/ou certaines notions théoriques venant alimenter la discussion. Je remarque qu'à plusieurs reprises, le récit d'Alice, ou du moins un passage de son histoire sur le terrain qu'elle a acquis vient confirmer et illustrer des réflexions plus générales. En regardant mon carnet de terrain, il me semble que son discours, découpé en plusieurs passages, a finalement structuré la réunion, en parallèle de celui de Charline, pépiniériste dans une commune du sud Finistère et bénévole chez Bretagne Vivante. Contrairement au discours plutôt jovial d'Alice, celui de Charline semble témoigner d'un certain agacement, notamment quand elle explique que les friches ne devraient pas être détruites pour produire de la nourriture.

Selon elle, il semble bien plus judicieux de se concentrer sur les fermes existantes, dont de nombreuses sont à la recherche des repreneur.euse.s. Au bout de deux heures, et quand la nuit se met à tomber, la réunion prend fin d'un commun d'accord. Je remercie chaleureusement Alice d'avoir répondu à l'invitation et nous convenons d'une visite de son terrain dans les prochains jours.

Je ne vais pas plus commenter ici le contenu des échanges, j'aimerais plutôt tenter d'apporter une brève analyse critique sur cet événement, qui ne s'est vraiment déroulé comme je l'attendais. J'ignore si l'absence de participant.e.s relève davantage d'un manque de communication, du lieu choisi ou de la thématique qui était censée être traitée, mais il semblerait que nous n'ayons pas réussi à réunir les conditions nécessaires à la venue des agriculteur.rice.s, qu'ils aient fait partie du groupe CIVAM 29 ou non. Parmi les hypothèses que nous avons envisagées, Sophie a plutôt penché pour un manque d'intérêt pour le sujet de l'enfrichement ou, en tout cas, pour la façon dont il est abordé dans le débat public. Le groupe de travail a certes bien fonctionné, mais finalement, ce qui semble intéresser réellement les éleveur.euse.s, ce sont les apports techniques vis-à-vis de leur conduite d'élevage, plutôt que la portée politique que peut avoir le sujet des friches agricoles localement. Les mois qui ont passé entre la fin des derniers travaux du groupe et cette causerie ont également pu estomper la dynamique créée durant les années précédentes. L'effet mobilisateur que nous pensions créer par un débat centré sur les idées reçues ne semble pas avoir fonctionné auprès des agriculteur.rice.s du secteur, ce qui questionne sur la manière dont pourrait s'adapter notre démarche aux attentes et besoins des paysan.ne.s. Comme je l'ai expliqué plus en amont, le groupe animé par le CIVAM 29 ne souhaitait pas, à première vue, travailler avec les institutions. On pourrait ainsi en conclure qu'il est encore difficile pour les agriculteur.rice.s ayant des pratiques minoritaires et/ou des conduites d'exploitation exigeantes de s'engager dans la construction d'argumentaires et de les porter au près des institutions. Il est également important de préciser que le CIVAM, à la différence par exemple de la Confédération paysanne, n'est pas un syndicat agricole qui souhaite afficher publiquement des positions ayant une portée politique. Cette expérience témoigne également selon moi du caractère inexploré des problématiques liées aux friches agricoles en zone littorale, et des messages qu'elles peuvent livrer au niveau politique, notamment dans les institutions liées à la profession agricole. Enfin, la complexité ainsi que le caractère très situé et ancré dans l'expérience des savoirs et savoir-faire sur « la vie agricole avec les friches » ne permet pas encore de les mobiliser à plus grande échelle.

3.1.3 La culture pastorale adaptée aux espaces naturels bretons

Le sujet du pastoralisme et notamment les techniques et savoirs-faire y étant associés ont été abordés pour la première fois au sein du groupe CIVAM 29 lors d'un voyage d'étude dans le Limousin. En discutant avec les agriculteur.rice.s de la région, Sophie s'est rendue compte que les outils développés dans le cadre des activités pastorales pouvaient finalement être appliqués aux espaces semi-naturels du Finistère sur lesquels iels travaillaient. L'association a ainsi pu participer par la suite à un groupe national sur le « pastoralisme économe et autonome », aux côtés des autres CIVAM et ADEAR¹⁶⁸ de France.

Dans l'imaginaire collectif, le pastoralisme est plus souvent associé aux milieux de montagne, où il nous semble être le plus souvent pratiqué. En Bretagne, peu semblent envisager le développement de dynamiques pastorales, n'étant pas intégrées dans l'identité contemporaine du territoire. C'est ainsi que la géographe Corinne Eychenne initie la présentation de ses travaux

¹⁶⁸ Les Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

scientifiques¹⁶⁹, lors d'une journée d'échange organisée par l'Agence Bretonne pour la Biodiversité (ABB) sur la thématique « Pastoralisme et gestion des espaces naturels ». Celle-ci se destine principalement aux gestionnaires, mais également aux agriculteur.rice.s intéressé.e.s et/ou concerné.e.s par cette démarche.

Je m'y suis rendue aux côtés du CIVAM 29, invité pour témoigner de l'expérience du groupe de travail avec le CEDAPA¹⁷⁰. La journée s'est articulée autour de retours d'expériences et d'apports théoriques de la part de certaines collectivités et associations paysannes, puis a également inclus une phase de terrain exposant un exemple concret de mise en œuvre de pastoralisme sur un espace protégé. Dans son intervention qui a lieu en début de journée, Corinne Eychenne explique qu'elle se concentre depuis quelques années sur le pastoralisme dans des régions où il n'est pas forcément répandu (dont la Bretagne), après avoir réalisé de nombreux travaux sur les Pyrénées. Dans le cadre du programme de recherche ECOPAST, qui étudie les pratiques pastorales au sein des espaces naturels et urbains, Corinne Eychenne s'interroge notamment sur les acteur.rice.s impliqué.e.s dans des démarches de pastoralisme, sur les ressources foncières pouvant être mobilisées dans des projets alternatifs, ou encore sur les rôles et fonctions que peuvent porter les techniques pastorales au sein des espaces naturels. Dans la définition qu'elle donne du pastoralisme - une activité d'élevage valorisant les végétations semi-naturelles (non cultivées ou spontanées) - aucune référence à la géographie du milieu n'est faite, ni à la présence de relief, autrement dit cette pratique est censée pouvoir se développer dans toutes les régions et climats, y compris en Bretagne.

Désormais équipée de cette grille d'analyse, il me semble que les descriptions que l'on m'a faites du pâturage dans les landes de l'ouest presqu'ilien correspondait à une pratique pastorale, tout comme l'élevage actuel de moutons sur la pointe de Dinan à Crozon, que j'évoquerai plus en détail dans la sous-section qui suit. Il existe aujourd'hui de nombreux termes pour faire référence au pastoralisme, Corinne relève une tendance de la part des gestionnaires et/ou des institutions d'utiliser régulièrement le préfixe *éco* qui permet à ces dernier.ère.s d'insister sur le caractère plus écologique de leur démarche. Les termes *éco-pâturage* ou *écopastoralisme* renvoient également à la notion de prestation ou de service pouvant être fourni par une entreprise privée et sont moins utilisés par les éleveur.euse.s. Selon Eychenne, ces activités apportent des bénéfices aux deux parties : « les demandeurs » (gestionnaires, collectivités, entreprises, exploitants agricoles) et « les faiseurs » (les éleveur.euse.s, berger.ère.s salarié.e.s et entreprises spécialisées). Pour ces dernier.ère.s, elles constituent des ressources foncières d'une part, pouvant servir de support à l'installation, mais également des ressources fourragères et des ressources financières, puisque les surfaces pastorales sont éligibles aux aides PAC. Pour les gestionnaires, ces activités leur permettent de préserver l'ouverture des milieux *via* une stratégie simple, peu coûteuse en énergie mécanique, ce qui, d'après Corinne Eychenne, intègre le foncier public¹⁷¹ dans une réflexion plus globale sur le projet agricole d'un territoire. Elle soulève néanmoins quelques points de vigilance, dont certains illustrent la situation que j'ai observé en presqu'île, notamment sur les problématiques d'accès à la terre et les contraintes urbanistiques. Une des difficultés récurrentes est en effet de pouvoir constituer des entités foncières cohérentes pour installer correctement un.e agriculteur.rice, qui articule des espaces en propriété publique avec d'autres surfaces agricoles nécessaires à la conduite de l'élevage,

¹⁶⁹ Cette présentation s'apparentait à une synthèse de ses différentes recherches, mais elle évoque en particulier l'article suivant - Eychenne, Corinne, et Olivier Bories. « (Éco)pâturage, (éco)pastoralisme : la gestion de l'espace par les troupeaux, éléments d'analyse et de compréhension ». Carnets de géographes, n° 14 (2020) : 30. <https://doi.org/10.4000/cdg.6086>.

¹⁷⁰ Observation participante, journée organisée par l'ABB sur « Le pastoralisme dans les espaces naturels », Trélat (22) - 30.05.2023

¹⁷¹ J'entends ici le foncier appartenant aux collectivités locales (commune, communauté de communes, département, etc)

comme les prairies de fauche et le bâti. Elle aborde également la question du logement des éleveur.euse.s, dont beaucoup finissent par habiter dans des caravanes ou autres habitats légers, comme j'ai pu le constater sur le terrain¹⁷². Enfin, Corinne Eychenne précise que ces espaces semi-naturels sont très souvent multi-usages, en particulier dans les zones littorales et touristiques, ceci pouvant limiter l'émergence de certains projets agricoles.

A l'issue de sa présentation, je n'observe pas beaucoup de réactions de la part des gestionnaires présent.e.s, mais certain.e.s semblent manquer de repères, notamment sur les outils concrets qu'ils pourraient mobiliser dans le cadre de leurs activités. Plusieurs questions sont ainsi adressées à Corinne Eychenne à propos de la PAC, et plus précisément sur les surfaces éligibles au 1^{er} pilier de la PAC¹⁷³, dans le cadre des activités pastorales. Dans ce dernier sont effectivement incluses les surfaces pastorales herbagées (SPH) ainsi que les surfaces pastorales ligneuses (SPL) ; néanmoins elles sont éligibles uniquement dans les zones pastorales reconnues par les préfets de chaque département, ce qui n'est pas le cas en Bretagne. On en revient ainsi à l'absence de prise en compte des activités pastorales au sein de la culture agricole bretonne et celles des autres régions non montagneuses. Corinne insiste sur le fait qu'il est essentiel de faire reconnaître le pastoralisme hors des milieux de montagne afin qu'il puisse se développer plus facilement, grâce à la PAC mais aussi *via* d'autres outils spécifiques à la loi pastorale datant de 1972. Celle-ci introduit trois dispositifs, dont les Association Foncières Pastorales (AFP), les groupements pastoraux et les conventions pluriannuelles de pâturage, ayant tous eu pour effet de faciliter la mise en place et le maintien du pastoralisme dans les régions de montagne. Les AFP ont permis, entre autres, de regrouper du foncier privé souvent inaccessible, pour les mêmes raisons que celles identifiées en presqu'île de Crozon (morcellement, indivisions, absentéisme). Elles constituent ainsi des entités foncières cohérentes pour des projets d'installation, et permettent de faciliter les échanges de parcelles entre les éleveur.euse.s. Ces associations peuvent être libres, c'est-à-dire formées par l'adhésion volontaire des propriétaires, ou autorisées, ce qui signifie qu'elles sont constituées d'office par le.la préfet.ète, qui peut ainsi imposer la venue d'éleveur.euse.s dans certaines situations (là où il y a des risques d'incendie par exemple). L'effet d'agrégation du foncier privé effectué *via* les AFP est comparable selon Corinne Eychenne à l'action que mène le Conservatoire du littoral sur les côtes bretonnes. Lors de mon enquête, on m'a également parlé de cet effet de remembrement qu'avait produit la politique foncière menée par le Conservatoire, notamment lorsque plusieurs petites parcelles sous divisées ont été acquises afin d'en faciliter la gestion. Dans la suite des interventions de la journée¹⁷⁴, un gestionnaire de la Communauté de Communes du Cap Sizun évoque la présence d'un autre acteur foncier impliqué dans leur stratégie agropastorale, il s'agit du Conseil Départemental du Finistère, qui agit ici au titre de sa compétence en matière de protection des espaces naturels sensibles. Le Conseil départemental du Finistère et le Conservatoire du littoral, avec qui il coordonne son action, ont acquis en tout 18% du territoire de la collectivité, la plupart des terrains se situant sur la frange littorale du Cap Sizun. Afin de contrer la fermeture des milieux et de redonner vie aux activités pastorales autrefois pratiquées, la collectivité est en train de définir un plan d'action, notamment en concertation avec ces acteurs fonciers, dans l'idée de pouvoir installer ou conforter des élevages. Il me semble intéressant de faire le parallèle entre les effets des outils de la loi pastorale, notamment les AFP et l'action des acteurs fonciers présents sur les littoraux bretons. Il est important de préciser néanmoins que ces derniers n'ont pas vocation, à première vue, à favoriser des activités agricoles sur les parcelles qu'ils acquièrent.

¹⁷² La difficulté pour les agriculteur.rice.s de se loger sur des territoires subissant une importante pression foncière a été explicitée dans la sous-section 2.3.1

¹⁷³ La PAC s'organise en deux piliers - le premier correspond à environ 80% du budget et soutient les marchés et revenus agricoles - le deuxième concerne la politique de développement rural, intègre les enjeux environnementaux et représente le reste du budget.

¹⁷⁴ Observation participante, journée organisée par l'ABB sur « Le pastoralisme dans les espaces naturels », Trélat (22) - 30.05.2023

Ainsi, la gestion de ces espaces acquis, souvent déléguée aux institutions locales, se concentre principalement sur la préservation des espèces animales et végétales qui y vivent, et non sur une potentialité pastorale des parcelles. Sur la presqu'île de Crozon se pose ainsi la question de l'articulation entre le foncier public appartenant majoritairement au Conservatoire et le foncier privé qui subsiste largement, à partir duquel pourrait éventuellement se constituer une entité foncière cohérente, pour reprendre les mots de Corinne Eychenne, dont le mode de gestion serait encore à définir.

3.2 Friches nourricières ? Plusieurs initiatives en presqu'île de Crozon

Comme évoqué dans la section précédente, il semble pour le groupe CIVAM 29 tout à fait possible d'envisager l'installation d'une activité nourricière sur des « milieux semi-naturels », à condition de créer une valeur ajoutée, *via* l'économie de charges mais aussi par la transformation de produits à la ferme et par la vente directe. L'activité pastorale, autrement dit le pâturage au sein de ces espaces apparaît comme l'une des pratiques agricoles les plus adaptées et qui pourrait potentiellement se dérouler sur les friches littorales de la presqu'île de Crozon. Mon enquête a cependant révélé une certaine diversité dans les pratiques nourricières se développant à proximité des espaces enfrichés, qui ne s'apparentent pas forcément qu'aux activités pastorales décrites précédemment. Dans les trois sous-sections suivantes, j'ai tenté de catégoriser les différentes expériences qui m'ont été relatées en fonction de leur démarche et approche vis-à-vis des espaces enfrichés.

3.2.1 Un point de départ pour les porteur.se.s de projets

Lors d'un de mes premiers entretiens, j'ai appris qu'on pouvait faire du maraîchage en agriculture biologique sur d'anciennes parcelles enfrichées, mais qu'il avait fallu un certain temps pour que la terre soit de nouveau productive. Ces propos m'ont questionnée, car j'avais lu¹⁷⁵ et entendu auparavant que la majorité des sols de l'ouest presqu'îlien étaient acides, séchants et peu profonds, donc peu adaptés aux cultures. Antoine (maraîcher), m'explique qu'ils ne sont pas partis de zéro puisque la ferme existait déjà depuis longtemps. Néanmoins le défrichage de certaines parcelles était nécessaire pour augmenter les rendements, et a constitué un point de départ lors de la reprise. Le défrichage a été réalisé et financé par la ferme elle-même, ce qui prend du temps et n'est pas toujours très rentable, me dit Antoine. En effet, certaines parcelles nettoyées depuis 3 ans n'ont toujours pas été mises en culture, car le sol n'est pas encore prêt : « semer des légumes là-dedans c'est pas possible, ça serait trop crade ! »¹⁷⁶. Antoine fait référence ici au surplus de matière organique stockée dans le sol durant les années d'enfrichement. Pour l'instant, ils sèment des engrais verts sur ces terrains, afin qu'ils soient couverts (pour éviter l'érosion pendant l'hiver) et que leur dégradation puisse permettre de nourrir le sol, en espérant qu'il puisse être utilisable un jour. Antoine précise qu'ils ont un avantage particulier lié à leur proximité avec la baie de Goulien (une large plage de sable) qui, lors des tempêtes, leur apporte du sable coquillier qui s'accumule dans les sols dont la composition devient davantage calcaire, ceci favorisant la croissance de certaines cultures.

A proximité de la ferme d'Antoine, j'ai rencontré plusieurs porteur.euse.s de projet ayant l'ambition de s'installer sur d'anciennes parcelles cultivées, actuellement recouvertes de

¹⁷⁵ De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008.

¹⁷⁶ Entretien avec Antoine, maraîcher dans le hameau de Kéréon, le 14.03.2023 dans le hangar de stockage puis dans les champs cultivés

broussailles, dont Sophie et Loïc. . Leur volonté de s'installer sur des friches agricoles semble davantage contrainte que choisie, dans la mesure où ces dernières constituent le seul foncier disponible pour des jeunes non issu.e.s du monde agricole et n'ayant pas de relations localement. Je retrouve cette trajectoire similaire à celle qu'avait décrit Adrien Baysse-Lainé (2019), où les projets alternatifs du même type que celui porté par Sophie et Loïc trouvent régulièrement support sur des délaissés agricoles, plus accessibles que le foncier productif plus recherché. Depuis quelques années, Loïc et un de ses amis cultivent un terrain qu'on leur a prêté, à partir duquel ils arrivent aujourd'hui à produire quelques légumes. « Mais au début, putain, c'était compliqué, quoi ! », se souvient Loïc. Cette expérience ne semble pas le décourager de persévérer sur les friches et à envisager son installation presque exclusivement sur ces terrains, tout comme sa compagne Sophie. Iels ont chacun.e fait des stages dans la ferme d'Antoine, ce qui leur a permis également de se familiariser avec ce type de milieu, et de voir qu'il était possible de produire des légumes à partir de ces si mauvaises terres. Sophie me parle d'autres ami.e.s qui envisagent de s'installer sur des terrains partiellement enfrichés, notamment dans le Cap de la Chèvre et à Roscanvel. Elle me raconte avec émotion l'histoire d'un maraîcher qui s'était installé dans un des hameaux du Cap de la Chèvre, à proximité de la voie verte. D'après elle, il avait hérité des terrains, classés en zone naturelle, ce qui a valu son exclusion récente ordonnée par la mairie ainsi que le Conservatoire du littoral :

« Il était pas toute l'année là-bas (...) ; c'était assez minime (...) ; mais il vendait au magasin la Vie Claire en bas et à la ferme aussi »¹⁷⁷

Sophie semble touchée par le départ du maraîcher. Cette histoire m'a été relatée de nouveau quelques semaines plus tard par Thomas (employé à la CCPCAM) à l'issue de notre entretien. Il m'indique plus précisément le lieu de cette installation sur son ordinateur, en m'informant qu'elle se trouvait au sein d'un espace naturel remarquable, ce qui obligeait le maraîcher à obtenir une autorisation spécifique pour initier son activité. Je décide finalement de me rendre sur les lieux, à partir des différentes cartes et renseignements de Thomas. J'emprunte la voie verte sur la route de Dinan où le paysage alterne entre des fourrés et des bois plus matures, majoritairement composés de pins maritimes. En arrivant au niveau de l'installation, je n'arrive pas tout de suite à voir l'intérieur de la parcelle qui est entourée de talus assez hauts, surmontés d'une végétation dense composée de pruneliers et d'ajonc (figure 28). La parcelle est accessible par deux entrées, toutes les deux marquées par une corde et un panneau « Attention abeilles » qui semble être assez ancien. En entrant sur le terrain, j'observe d'importants creusements avec de l'eau à l'intérieur, des rangées de culture (oignons, fraises, salades), une serre, des ruches, une réserve d'eau, du matériel d'irrigation, ainsi que plusieurs outils (figure 29). Ces différents éléments témoignent d'une réelle activité maraîchère, comme l'a décrite Sophie, mais l'état actuel révèle également l'abandon récent de la parcelle. Ce processus d'abandon est visible sur les photos satellites datant de 2021¹⁷⁸, sur lesquelles on distingue quatre serres différentes, dont il ne reste qu'une aujourd'hui. Sur le cadastre, on voit que le terrain sur lequel figure l'installation correspond bien à une seule et même parcelle, qui, au vu de sa forme rectangulaire et de sa surface, pourrait correspondre au découpage des anciens communs de village ou *dalarou* autrefois recouverts de landes. Je n'ai pas eu la possibilité de discuter avec le maraîcher qui s'était installé, néanmoins sa démarche témoigne une fois de plus de la possibilité de mener une exploitation maraîchère sur des parcelles a priori peu favorables aux cultures. De fortes contraintes urbanistiques empêchent néanmoins l'accession à ce foncier, même pour des projets

¹⁷⁷ Entretien avec Sophie et Loïc, tous.tes les deux porteur.euse.s de projets agricoles, le 21.04.2023 dans le jardin attenant à leur maison de location

¹⁷⁸ Institut National de l'Information géographique et Forestière. « Géoportail », 2023.

<https://www.geoportail.gouv.fr/>.

nourriciers. Il semblerait que cette expérience puisse nourrir certaines réflexions dans le cadre des divers projets de relocalisation alimentaire ancrés sur la presqu'île de Crozon.

Figure 28 (à gauche) - Talus surmonté d'une végétation dense, entourant l'installation maraîchère, Cap de la Chèvre

Figure 29 (à droite) - Vue sur l'installation depuis l'entrée du fond, Cap de la Chèvre



Crédit photo : Charlotte Guiet



Crédit photo : Charlotte Guiet

Il me paraissait important de terminer ce développement en évoquant l'histoire d'Alice, la seule personne ayant répondu à l'invitation de la causerie paysanne que nous avons organisée avec le CIVAM 29. Elle m'a invitée à venir voir le terrain qu'elle avait décrit : elle tenait à me montrer la diversité des milieux qu'elle avait recréés. En 2011, un inventaire naturaliste réalisé sur l'ensemble des communes de la baie de Douarnenez, y compris Telgruc, révèle la présence d'une zone humide sur le terrain d'Alice (l'une des seules de la commune), rendant le terrain inconstructible et annulant ainsi le projet de lotissement qui était en cours. En achetant ce terrain, Alice imagine le transformer en un lieu « autour du végétal », avec des formations sur la permaculture, le maraîchage vivant, mais également la construction d'habitats écologiques. Avant même de se former sur ces différents domaines, elle souhaitait avoir un lieu concret où elle pourrait se projeter, tout en voulant laisser se développer librement les végétations spontanées. « J'ai laissé s'ensauvager », me dit Alice avec les yeux pétillants. Lorsque nous traversons son allée pour se rendre à l'autre bout du terrain, elle interrompt notre conversation pour me montrer les fleurs jaunes de millepertuis, puis elle m'annonce le sourire aux lèvres qu'elle en fera une huile de beauté. Nous continuons notre visite et arrivons à proximité du cœur de la zone humide, qui correspond à un jeune sous-bois régulièrement fréquenté par des biches qui viennent s'y réfugier. Il n'y a pas d'autre endroit sauvage dans le coin, explique Alice, qui semble agacée de voir la présence d'un nouveau layon probablement utilisé par les chasseur.euse.s. Avant son arrivée, le terrain était largement fréquenté par des promeneur.euse.s qui n'ont pas vraiment compris le projet d'Alice et continuaient ainsi de pénétrer sur le terrain. Cette situation illustre le fait que la propriété privée d'un lieu est censée être marquée par l'entretien du jardin et se lire dans le paysage, ceci pouvant avoir comme effet de changer les pratiques des promeneur.euse.s. Encore aujourd'hui, Alice ressent une certaine pression sociale de la part de habitant.e.s de son quartier qui semblent dérangé.e.s par le manque d'entretien du terrain. Récemment, un voisin est entré chez elle à la recherche d'un nid de frelons asiatiques, en lui disant qu'il y en avait chez

lui et que cela devait forcément venir du terrain d'Alice, étant donné son état. « Moi j'essaie de maintenir sauvage »¹⁷⁹ me répète-elle, c'est cette matière vivante qui constitue le point de départ de son projet, et à partir de laquelle elle souhaite prochainement produire de la nourriture.

3.2.2 Installations agricoles au sein d'espaces naturels

Dans cette sous-section, je souhaite relater les expériences vécues par les éleveur.euse.s ayant évolué dans une ferme particulière, née à l'initiative du Conservatoire du littoral sur la commune de Crozon. Mon idée ici est de décrire et comparer les situations des deux couples d'agriculteur.rice.s s'étant succédés sur la ferme, ainsi que de mettre en perspective les ressentis de chacun.e avec les conditions proposées par le Conservatoire. La majorité du contenu de cette partie est issue de portraits que j'ai réalisés à la suite de mes rencontres avec les agriculteur.rice.s, dont l'un d'entre eux est disponible en annexe (3.) de ce document.

Ce projet s'est initié à la fin des années 2000, se souvient Raymond, qui a suivi pour la commune de Crozon la genèse du projet :

« Ça fait longtemps qu'on se disait avec le Conservatoire que ces espaces-là il faudrait les rouvrir parce que là, si on laisse se fermer, c'est aussi une perte de biodiversité. »¹⁸⁰

L'élevage, et notamment « le pâturage » apparaît alors comme le mode de gestion le plus adapté aux yeux du Conservatoire, permettant de retrouver « l'équilibre entre les zones enfrichées » et les « zones pâturées », autrement dit ouvertes (Landré 2023). Raymond insiste sur ce dernier point, puis m'affirme que la biodiversité a « besoin de milieux ouverts » pour se développer, sans entrer plus dans le détail. Il poursuit son discours en me racontant les difficultés rencontrées vis-à-vis de l'installation du siège d'exploitation. N'ayant pas la possibilité de construire, le Conservatoire a préempté sur la vente d'un ancien corps de ferme situé dans un hameau proche de la pointe de Dinan, puis a obtenu une dérogation pour réaliser une petite extension (50 m²) permettant d'installer plus confortablement les agriculteur.rice.s (figure 30).

¹⁷⁹ Discussion informelle avec Alice (une fois l'enquête terminée) qui a un projet de formation autour de l'éco-construction et de la permaculture à Telgruc-sur-mer

¹⁸⁰ Entretien avec Raymond, employé à la mairie de Crozon et passionné d'histoire, le 25.05.2023 dans son bureau à la mairie

Figure 3 - Maison d'habitation et siège d'exploitation de la ferme installée par le Conservatoire du littoral, pointe de Dinan, Crozon



Crédit photo : Charlotte Guiet

Raymond m'indique que la recherche de ce bâtiment a été longue, et devait prendre en compte la cohabitation des usages :

« Il fallait qu'on trouve un endroit qui soit un peu isolé parce que voilà une activité avec des animaux tout ça... ».

En parallèle, de nombreuses opérations de défrichage ont été réalisées afin de créer les premières prairies : « On a bien réfléchi à bien faire en sorte qu'il y ait des haies un peu dans tous les sens » m'explique Raymond A travers son discours, il me semble que ce projet d'installation agricole était à ses yeux réellement destiné à entretenir le paysage, et non à nourrir les habitant.e.s du territoire. On en revient ici aux notions d'*éco-pâturage* et/ou d'*écopastoralisme* évoquées par Corinne Eychenne, qui correspondent bien à la description que me fait Raymond de la ferme du Conservatoire, qu'il semble assimiler à une prestation servant à la gestion des milieux semi-naturels (Eychenne et Bories 2020).

C'est probablement l'une des raisons pour laquelle le premier couple d'agriculteur.rice.s s'étant installé sur la ferme, Catherine et Damien, n'est pas resté aussi longtemps que prévu. J'ai rencontré Catherine dans sa ferme à Tregarvan¹⁸¹, où elle s'est installée en 2015 suite à son départ de la pointe de Dinan. Elle tient à me raconter son parcours depuis le début, et notamment son expérience d'éleveuse sur les terres du Conservatoire. En 2009, après avoir répondu à l'appel à projet, elle et son ex-conjoint ont initié un élevage d'une quarantaine de chèvres poitevines¹⁸² ainsi

¹⁸¹ Le lieu où s'est déroulée la causerie paysanne organisée avec le CIVAM 29

¹⁸² Race caprine

qu'un plus petit troupeau de vaches armoricaines et pie noire¹⁸³, en agriculture biologique. Catherine me parle des différentes rencontres qui l'ont amenée à s'orienter vers la production agricole après avoir obtenu son master de biologie marine :

« J'étais arrivée à l'agriculture avec une prise de conscience de l'impact que pouvait avoir l'agriculture littorale sur l'environnement côtier ».

S'installer sur les terres du Conservatoire répond ainsi à son « envie de produire quelque chose à partir de la terre puis de nourrir les gens »¹⁸⁴, tout en participant à la préservation de ces milieux. Ce projet porté par Catherine et Damien n'a finalement pas pu aboutir comme iels le souhaitent, notamment à cause de la dégradation des relations avec le Conservatoire du littoral. En effet, dans la convention d'usage agricole, qui est l'unique contrat qui les relie au Conservatoire, les exploitant.e.s sont soumis.e.s à des règles bien précises, et qui sont pour Catherine, dans la pratique « impossible(s) à respecter ». Ce contrat valable neuf ans n'est pas automatiquement renouvelable comme un bail rural classique. La précarité de ce type de convention avait également été identifiée par la géographe Corinne Eychenne dans la présentation de ses travaux¹⁸⁵, qui avait insisté sur la difficulté pour certain.e.s agriculteur.rice.s de se projeter sur du moyen terme. Les premiers désaccords avec le Conservatoire surviennent rapidement, notamment sur le cahier des charges qui selon Catherine est adapté uniquement à l'entretien de landes, ce qui ne correspond pas à la diversité des végétations rencontrée sur les parcelles. Plusieurs négociations ont eu lieu, par exemple sur le droit d'affourager¹⁸⁶ au champ pendant l'hiver, quand les ressources des pâtures n'était pas encore suffisantes pour nourrir les troupeaux. Catherine m'explique que le fait de mettre du foin sur les terres recouvertes de fougères permet de « réensemencer ces espaces là en herbe » et ainsi les rétablir en prairie, de pair avec l'action du piétinement des animaux qui écrasent les rhizomes¹⁸⁷ des fougères. Je perçois beaucoup de déception dans le discours de Catherine, qui ne s'est pas sentie comprise par ses interlocuteur.rice.s et semble s'être retrouvée coincée au sein d'un système hiérarchique complexe. Elle me parle de celui-ci en évoquant le fait que ces différentes personnes se protègent entre elles, et qu'il était difficile de trouver un.e interlocuteur.rice concerné.e par sa démarche.

L'expérience de Manon et Quentin, qui ont repris la ferme à la suite de Catherine, marque un fort contraste avec les propos énoncés ci-dessus. Originaires de la région nantaise, iels produisent de la viande d'agneau depuis 2016 sur la pointe de Dinan. Je les ai rencontrés dans leur maison située dans un petit hameau. Naturellement, iels évoquent l'histoire de Catherine, en ayant un avis neutre sur la situation : « le conservatoire du littoral, ils ne sont ni gentils ni méchants, ils font leur travail », m'affirme Quentin. Iels ne semblent pas avoir eu de complications particulières avec cet établissement, qui au contraire les a accompagnés dans leur installation. Au sein du hameau, l'activité d'élevage menée par Manon et Quentin ne semble pourtant pas faire l'unanimité. Un certain nombre d'habitant.e.s associe en effet cette ferme à la politique foncière menée par le Conservatoire, plutôt dépréciée localement : « il y a des gens ici, parmi nos voisins qui détestent le Conservatoire du littoral »¹⁸⁸, me confie Manon. Lorsque je les interroge sur les conditions de reprise de la ferme, et notamment le type de contrat qui les relie au Conservatoire, iels semblent être du même avis que Catherine et ne sont pas pleinement satisfaits de cette situation plutôt précaire car, répète Quentin, « une convention ne protège pas comme un bail ».

¹⁸³ Races bovines

¹⁸⁴ Entretien avec Catherine, éleveuse de chèvres au bord de l'Aulne maritime et adhérente au CIVAM 29, le 25.05.2023 dans sa ferme

¹⁸⁵ Observation participante, journée organisée par l'ABB sur « Le pastoralisme dans les espaces naturels », Trélat (22) - 30.05.2023

¹⁸⁶ Donner du foin

¹⁸⁷ Tige souterraine et parfois aquatique remplie de réserves alimentaires

¹⁸⁸ Entretien avec Manon et Quentin, éleveur.euse.s de brebis sur la ferme du Conservatoire à la pointe de Dinan, le 10.05.2023

Le troupeau se compose d'environ 550 moutons qui pâturent presque toute l'année dehors, sauf pendant l'agnelage¹⁸⁹, et sont transhumés deux fois par an *via* le sentier côtier sur plusieurs terrains du Cap de la chèvre. Leur parcellaire se compose à la fois de terrains du Conservatoire (environ 45 hectares) et de nombreuses parcelles privées (70 hectares). Au fil du temps, Manon et Quentin ont observé la transition des « friches » qu'ils observaient au départ en prairies : « Je broie, je transforme ça en herbe, petit à petit (...) et après j'exploite » raconte Quentin (figure 31). Après avoir consommé l'herbe, les moutons peuvent également se nourrir des végétations spontanées, comme le prunelier ou les ronces.

Figure 31 - Quelques repousses de prunelier au milieu d'une parcelle pâturée par les moutons, pointe de Dinan



Crédit photo : Charlotte Guiet

Avant d'être agriculteur, Quentin travaillait dans une entreprise de paysagisme. Il me fait part à plusieurs reprises de son goût pour le travail de modelage qu'il emploie sur les parcelles :

« J'aime bien faire des passages entre les arbres, tout ça... [...], je peux aménager un peu comme je veux ».

Il essaie de laisser de nombreuses haies de broussailles, à la fois « pour la diversité, pour les insectes » ainsi que pour leur rôle mécanique de protection contre les intempéries. Manon insiste sur son application, son « souci du détail » et me confie - une fois que Quentin est reparti au champ - que les moutons ne sont pour lui qu'un moyen pour entretenir le paysage. Le modelage qu'il effectue sur la végétation n'a pourtant selon elle « aucune influence sur la qualité de la production alimentaire ». Cet entretien consciencieux des parcelles semble correspondre tout particulièrement aux attentes du Conservatoire, et représente aux yeux de Manon et Quentin une partie intégrante de leur métier d'éleveur. Malgré la présence de nombreux interdits, il me semble, à travers leur discours, qu'ils ont développé une certaine autonomie et une confiance

¹⁸⁹ Mise-bas chez la brebis

vis-à-vis de la gestion des animaux au sein de végétations dites « semi-naturelles ». A travers leur discours, la « friche » apparaît presque comme un élément vivant du milieu, partie intégrante et fonctionnelle du paysage façonné par l'activité d'élevage. Cette végétation ne semble pas les ennuyer, au contraire, ils m'ont fait part des différents usages qu'ils en font, et notamment la manière dont ils souhaitent allier entretien du paysage et pratique nourricière.

3.2.3 L'intégration des milieux semi-naturels dans les élevages extensifs

A la différence des témoignages précédant, les trois fermes que j'évoquerai maintenant ont fait le choix d'intégrer des milieux semi-naturels dans leur système de production, pour différentes raisons et *via* diverses approches.

Martin et Julie se sont installés officiellement en 2010 à Tal Ar Groas (commune de Crozon) après avoir repris une ancienne ferme laitière. Aujourd'hui, ils élèvent des vaches pour leur viande, et transforment le lait de leur voisin.e.s agriculteur.rice.s en glaces qu'ils commercialisent en vente directe. J'initie l'entretien uniquement avec Julie, qui commence par me dire d'une manière un peu gênée qu'elle n'est pas issue du monde agricole, au contraire de Martin qui a grandi dans une ferme à Briec, près de Quimper. J'essaie de la mettre à l'aise et lui pose quelques questions sur leur activité, les conditions de reprise et sur le mode d'élevage qu'ils pratiquent. Avant leur arrivée, la ferme était en système conventionnel classique - que Martin qualifie de « maïs robot » avec « les vaches à l'intérieur »¹⁹⁰ - qu'ils ont décidé de transformer en un système de pâturage extensif où les vaches se nourrissent exclusivement d'herbe et de foin l'hiver. Les surfaces pâturables n'étant pas suffisantes pour ce mode d'élevage, il a fallu se mettre à la recherche de terrains à proximité du siège d'exploitation, et s'adresser en majorité à des propriétaires privés. Julie me raconte les différentes procédures qu'elle a dû engager pour avoir l'accord d'exploiter certaines parcelles ce qui n'a pas toujours été simple. Ils ont ainsi pu accéder à quelques parcelles en fond de vallée, humides, qui sont intéressantes dans les circuits de pâturage puisqu'elles procurent de l'ombre et produisent plus d'herbe pendant l'été (quand le temps est sec). Plus récemment, Martin et Julie ont passé une convention avec le Conservatoire du littoral pour exploiter quelques parcelles dans le Cap de la Chèvre. Une fois que celles-ci aient été défrichées par les agent.e.s de la commune, aucune activité de pâturage n'a finalement eu lieu. « C'était trop contraignant » me dit Martin, en précisant qu'il aurait aimé emmener ses vaches là-bas mais que cela représentait trop de logistique, notamment pour le transport. Il avait pourtant bien réfléchi en amont à la façon de procéder pour faire revenir la prairie depuis les friches, notamment grâce à l'action du pâturage - ce qu'il m'explique de façon très pédagogique, presque à la façon d'un enseignant d'école d'agronomie¹⁹¹ :

« Les bouses de vaches vont se dégrader par les différents éléments (...); cette matière organique va rentrer dans le sol (...), quelques graminées vont en profiter (...) et vous allez avoir une strate herbacée qui va commencer à pousser et qui va être valorisée par les bovins. [...] Ça permet de créer un cycle vertueux de prairie »

Quand je lui demande si les végétations spontanées pourraient constituer une source alimentaire pour les vaches, il s'agace rapidement et m'affirme que ce n'est pas possible, qu'il y a uniquement de l'*ajonc* qui pousse et que ce dernier n'a « aucun intérêt ». Il semblerait que Martin et Julie soient prêts à intégrer des friches agricoles dans leur système, mais plutôt dans l'objectif de les

¹⁹⁰ Entretien avec Martin et Julie, agriculteur.rice.s installés à Tal Groas, le 23.05.2023 dans leur ferme, au moment de la vente directe

¹⁹¹ Martin a enseigné plusieurs années dans un lycée agricole, ce qui transparait dans sa manière d'expliquer les choses

transformer en prairies productives, sans vraiment chercher à valoriser les végétations présentes à l'origine.

Les propos de Martin relèvent davantage des aspects pratiques (« consommable ou pas ») des végétations spontanées, ce qui les distingue du témoignage de Clément et Anne, agriculteur.rice.s installé.e.s à Crozon depuis 2015. Suite à la création d'un Groupement Foncier Agricole¹⁹² (GFA) avec l'association Terre de Lien Bretagne, iels ont pu reprendre une ferme dont l'activité était abandonnée depuis un certain temps. Tous.tes les deux en réorientation professionnelle, iels mènent aujourd'hui un élevage de bovins laitiers avec transformation et vente directe ainsi que qu'une production de céréales pour la boulangerie. Depuis leur installation, le parcellaire de la ferme s'est étendu afin de permettre plus d'autonomie dans les productions, notamment sur une zone particulière que me décrit Clément. Cette dernière se caractérise par la présence de terres plutôt séchantes, ce qui en fait un bon parc d'hiver pour les vaches, contrairement aux terrains autour de la ferme qui deviennent très humides. Au départ, la végétation y était particulièrement dense (figure 32), avec des zones « 100% fougères », mais aussi des ronces, des pruneliers ainsi que quelques parcelles restées en prairie. Clément me raconte que les premiers repérages étaient difficiles :

« Quand on est arrivés, c'était n'importe quoi (...). Je voyais rien sans GPS (...) et d'un coup je tombais, je dis « bon bah là il y a un talus ! » »¹⁹³

Figure 32 - Une des parcelles de Clément et Anne encore recouverte de fougères, Crozon



Crédit photo : Charlotte Guiet

¹⁹² Les GFA sont créés en 1977, puis repris par l'association Terre de Liens et permettent de collecter de l'épargne citoyenne pour l'achat de fermes

¹⁹³ Entretien avec Clément et Anne, agriculteur.rice.s installé.e.s à Crozon, le 24.03.2023

Petit à petit, iels se sont mis à défricher certains terrains qui sont en ce moment travaillés par Anne pour cultiver ses céréales. Je lui demande de m'emmener sur les champs pour mieux me rendre compte de la situation. Nous faisons plusieurs allers-retours en suivant Anne qui est en train de manipuler des bâches avec son tracteur. Pendant ce temps, Clément me raconte les différentes techniques qu'il a mises en place pour adapter son activité d'élevage avec la proximité de végétations spontanées : « J'essaie d'avoir une logique d'année en année... ». En général, les vaches commencent par faire le tour du terrain pour manger les feuilles des arbres, « le truc qui leur parle le plus », ensuite « elles vont au cœur du champ (...) manger des menthes, du jonc... ». Clément m'explique qu'il n'a pas toujours réussi à estimer correctement « le moment où elles avaient tout mangé ». Il lui est déjà arrivé de les laisser trop longtemps au même endroit, si bien qu'elles ont fini par s'empoisonner en mangeant des racines d'une plante toxique.

Ces différentes expériences lui ont permis d'adapter sa gestion du troupeau, et l'ont amené à échanger avec d'autres éleveur.euse.s dans le cadre du groupe « Pâturage en végétation semi-naturelles » animé par le CIVAM 29. L'un des thèmes récurrents concernait l'éducation du troupeau pouvant se faire grâce à la présence de différentes générations d'animaux :

« Les vieilles, elles vont s'attaquer à des trucs un peu plus durs, elles sont moins curieuses mais elles ont plus de force (...). Du coup les jeunes ils les voient faire et ils essayent aussi. [...] Les jeunes ils sont hyper curieux, donc eux ils vont tout goûter (...) et si jamais ils trouvent un truc intéressant, ils pourraient aussi entraîner les vieilles »

Au fil des années, les anciennes « friches » ont évolué vers des pâtures, les arbres et les fougères ont régressé, tandis que l'herbe s'est étalée de plus en plus, comme me l'avait expliqué Martin. Clément me confie qu'il se trouve à un moment charnière, où il n'y a plus autant de végétation spontanée, notamment des arbres dont les branches accessibles pouvaient être consommées, ni encore assez d'herbe pour que le troupeau puisse se nourrir correctement. A la fin de notre entretien, il me confie une certaine gêne qu'il a ressentie lors des premiers défrichages, qui sont pour lui « toujours un peu dérangent », et qui l'amènent à prendre des décisions qu'il estime « pas facile(s) ». En effet, comme les parcelles n'avaient pas été travaillées depuis un certain temps, « la biodiversité s'était bien refaite », ce qui semble lui poser question sur ses pratiques, et de manière plus générale sur les interactions entre son activité d'élevage et le reste du vivant présent sur le lieu. Autant chez Clément que chez Anne, il semble y avoir cette envie d'essayer, tester plusieurs pratiques pour trouver la forme la plus adaptée d'une activité nourricière allant dans le sens des dynamiques naturelles en place.

Je retrouve une démarche similaire dans la ferme actuelle de Catherine, à Trégarvan, au sein de laquelle son troupeau de chèvres a régulièrement l'occasion de pâturer dans les sous-bois et vallons humides. Catherine me raconte qu'elles peuvent y manger à la fois du lierre, mais aussi des repousses de noisetier, de la ronce, du châtaignier, ou encore du frêne. Petit à petit, la présence des animaux a fait reculer les végétations spontanées, tandis que l'herbe a commencé à pousser dans les sous-bois. Les troupeaux ont été habitués depuis l'expérience à Crozon à pâturer dans les fourrés, et le transmettent aux plus jeunes générations :

« Les petites, du coup, (...) elles ont été moins habituées à manger du foin (...). Elles ont plus tendance à manger au pâturage (...) dans les sous-bois »¹⁹⁴

¹⁹⁴ Entretien avec Catherine, éleveuse de chèvres au bord de l'Aulne maritime et adhérente au CIVAM 29, le 25.05.2023 dans sa ferme

Pendant l'été, les zones boisées offrent également de l'ombre et sont plus humides car situées pour la plupart à proximité d'un ruisseau. Catherine possède également quelques vaches, qui vont généralement « manger les refus des chèvres » et ainsi permettre un pâturage complémentaire à celui des chèvres. Le polyélevage instauré sur la ferme permet de limiter le recours à des outils mécanisés, en privilégiant l'alimentation des chèvres pour assurer la production de lait, puis en laissant pâturer ensuite les vaches qui auront moins de ressources mais qui ne sont plus utilisées pour leur production de viande (comme c'était le cas à Crozon). L'équilibre que semble avoir trouvé Catherine en intégrant les végétations spontanées dans son système semble rare, et je n'en ai pas rencontré d'autre exemple. Lors de nos diverses discussions, Catherine m'a semblé être très impliquée dans son activité, et soucieuse du bien-être de ses animaux. Elle semble particulièrement déterminée à prendre soin du vivant qui l'entoure, et ne cesse de remettre en question ses pratiques à l'occasion de ses interactions avec les membres du CIVAM 29 et ses voisins agriculteurs.

3.3 L'opportunité d'allier production alimentaire, rentabilité économique et préservation du vivant ?

Dans le sillage des témoignages précédemment énoncés, cette partie plus exploratoire propose quelques pistes de réflexion sur les conditions (sociales, environnementales, économiques) dans lesquelles pourraient advenir des pratiques nourricières au sein et/ou à proximité d'espaces dits naturels. Il s'agit également de voir quelles nouvelles interactions pourraient avoir lieu entre les paysans, les habitants, les gestionnaires d'espaces naturels et les institutions, dans le cadre d'un projet global de relocalisation alimentaire sur le territoire presqu'îlien. Enfin, nous pourrions imaginer quels sont les effets produits par ces nouvelles alliances sur la manière de concevoir l'aménagement foncier d'un territoire rural et littoral. Les prochaines sous-sections s'appuient donc à la fois sur une partie du matériel qualitatif issu de l'enquête de terrain, sur des réflexions produites par certaines organisations paysannes, et sur ma propre analyse à l'issue de cette recherche.

3.3.1 Un autre regard sur la gestion de espaces naturels

« En fait on est encore dans le terme gestion de la nature, mais moi je voudrais faire évoluer la chose, en prenant soin de la nature, pas la gérer. La nature elle a pas forcément besoin qu'on la gère »¹⁹⁵

C'est à la suite de mes discussions avec Sylvie que j'ai souhaité consacrer le paragraphe suivant à la manière dont sont aujourd'hui remis en question le sens et l'éthique du métier de gestionnaire d'espace naturel, qui me semble être intrinsèquement liée aux enjeux autour du devenir des friches agricoles. Issue d'une formation de gestionnaire, j'ai moi-même connaissance du schéma interprétatif dans lequel sont plongés les personnes qui exercent ce métier, de manière à ne pas vraiment pouvoir prendre du recul sur certaines de leurs pratiques. De prime abord, il semblerait que les gestionnaires de l'environnement soient les sauveurs d'une biodiversité fragile et en danger, que leur travail permette de rétablir un équilibre entre l'exploitation des ressources et la protection des dynamiques écologiques (Granjou 2014). Néanmoins, la conception dominante de leur rôle et même leur raison d'être semblent ancrés à l'intérieur d'un système dualiste extrayant l'humain du reste du vivant et des enveloppes terrestres, et plus précisément, comme

¹⁹⁵ Entretien avec Sylvie, employée dans le service espaces naturels de la CCPCAM, le 23.05.2023 dans son bureau

l'a théorisé Philippe Descola¹⁹⁶, dans une ontologie¹⁹⁷ où il n'existe pas de continuité entre les différentes « interiorités » (les âmes) des êtres qui peuplent le monde. Cette manière de penser le monde est à l'origine du concept de « Nature » avec laquelle sont envisagées seulement deux types de relations interdépendantes et d'égale importance : exploiter ou protéger le vivant.

Parmi mes différentes rencontres, Sylvie est la seule à s'être questionnée sur sa place et ses missions au sein de la collectivité. Elle me dit qu'il est aujourd'hui encore compliqué d'expliquer aux gestionnaires que la « non-intervention » est une possibilité, voire une nécessité. Je m'interroge sur les raisons qui l'ont amenée à ces réflexions, et à cette prise de recul importante après avoir travaillé pendant plus de 20 ans sur les mêmes missions. Quelques éléments de son discours retiennent en particulier mon attention, notamment un épisode de son enfance. Ayant grandi à Crozon, Sylvie a vu évoluer le paysage autour d'elle et en particulier celui d'une ancienne ferme abandonnée depuis plus de 30 ans. « Au départ, c'était des gros tas de ronces et maintenant c'est un bois, enfin, c'est de la forêt, quoi » me décrit Sylvie, en ajoutant qu'elle appréciait beaucoup s'y promener quand elle était enfant. Elle semble avoir observé avec admiration cette libre évolution de la végétation, qui selon elle devrait s'ancrer dans le quotidien des gestionnaires, et plus largement dans les politiques de gestion de l'environnement auxquelles ils sont soumis.e.s. Le véritable « déclic » dont me parle Sylvie a été sa venue sur la ZAD de Notre Dame des Landes¹⁹⁸, lorsqu'elle a eu l'occasion de discuter avec ses habitant.e.s et comprendre leur démarche :

*« Ils disaient « on fait avec la nature, on est la nature », et en fait j'étais là :
« ben oui en fait c'est ça, il faut arrêter de dire on gère la nature, on est
dedans ! » »¹⁹⁹*

Ce besoin de « maîtrise », déjà présent largement dans la plupart des interactions entre humains, ne devrait pas exister, selon elle, au sein des espaces naturels. Il me semble que c'est l'une des raisons pour lesquelles Sylvie apprécie particulièrement la friche, ou plus précisément la dynamique d'enfrichement car elle traduit justement une certaine perte de contrôle et la libre évolution du vivant, sans contrainte anthropique. Cette prise de position n'a pas l'air d'être évidente auprès de ses collègues, pour qui il est primordial de sauvegarder certaines espaces rares, quelles qu'en soient les conséquences. Cet argument agace particulièrement Sylvie, qui ne comprend pas pourquoi on devrait conserver à tout prix une espèce pionnière, certes rare, en dépit de la végétation spontanée qui devrait naturellement la remplacer mais qui n'est pas suffisamment « intéressante ». Cette catégorisation de la faune et de la flore, sur laquelle se basent la plupart des gestionnaires pour définir leur plan d'action, lui paraît complètement incohérente et reflète un manque d'humilité et de compréhension face au monde vivant. Pourquoi privilégier une espèce plutôt qu'une autre ? Sur quelles références (esthétiques, services rendus à la nature) et quelles échelles de temps nous plaçons-nous ? Elle illustre ce questionnement fondamental en évoquant la manière dont la sémantique associée à son métier reflète et perpétue cette posture erronée des gestionnaires d'espaces naturels. Elle insiste sur le fait que le vivant prend soin de lui-même, et que le rôle des humains serait finalement de lui laisser la place d'exister et de subsister. Ces réflexions rejoignent l'un des débats scientifiques récurrent en agro-écologie, celui de « land sharing » versus « land sparing » (Desquilbet, Dorin,

¹⁹⁶ Je reprends ici un des termes utilisés par Philippe Descola pour définir le naturalisme dans son livre (Descola, Philippe. Par-delà nature et culture. Gallimard. Paris, 2005.)

¹⁹⁷ Partie de la philosophie qui traite de l'être indépendamment de ses déterminations particulières (Dictionnaire Le Robert)

¹⁹⁸ Zone À Défendre (ZAD) initiée par plusieurs militant.e.s et agriculteur.rice.s en réponse au projet de construction d'un aéroport dans le département de Loire Atlantique.

¹⁹⁹ Entretien avec Sylvie, employée dans le service espaces naturels de la CCPCAM, le 23.05.2023 dans son bureau

et Couvet 2013). Dans le premier cas (« sharing »), il est question de privilégier une agriculture diversifiée à faibles rendements, davantage extensive et donc moins économe en espaces « naturels », mais qui permet de concilier le maintien de la biodiversité avec l'existence d'activités agricoles. A l'inverse, le « land sparing » propose une vision plus intensive et industrielle de l'agriculture concentrée sur une partie des terres, permettant ainsi de conserver davantage de sites « naturels » ou « vierges ». Il me semble également pouvoir faire un parallèle entre les réflexions apportées par Sylvie et le concept d'alliance développé par le philosophe Baptiste Morizot²⁰⁰. Sous sa plume, ce terme désigne les multiples formes de « cohabitation diplomatique » prenant place au sein des écosystèmes vivants et dont pourraient s'inspirer les humains pour réinventer leurs interactions avec ces derniers et répondre ainsi aux crises systémiques actuelles.

La mise en application de ces réflexions semble déjà s'être amorcée par diverses initiatives que j'ai pu observer lors de mon enquête de terrain. Celles-ci incluent à la fois des naturalistes, gestionnaires de métier, paysan.ne.s et citoyen.ne.s tou.te.s désireux.se.s de décloisonner les savoirs et partager leurs expériences afin d'imaginer de nouvelles formes d'habiter leur territoire. La démarche menée par le groupe « Pâturage en milieux semi-naturels » animé par CIVAM 29 témoigne selon moi d'un premier pas vers une forme d'assimilation des dynamiques naturelles dans un système de production agricole, en prenant conscience que celles-ci ont une valeur en soi ainsi qu'une utilité pour maintenir les conditions nécessaires à la production de nourriture. J'aimerais revenir en particulier sur la journée organisée par l'ABB portant sur le lien entre les activités pastorales et la gestion des espaces naturels²⁰¹. Les différents témoignages ont illustré l'intérêt de croiser les expériences, regards et compétences des gestionnaires et des agriculteur.rice.s ayant des interactions avec les milieux naturels, ceci pouvant avoir lieu dans le cadre des activités pastorales. La démarche initiée par l'association Paysans de Nature semble témoigner de ce décloisonnement, en particulier entre des gestionnaires et des paysan.ne.s faisant le constat du déclin de la biodiversité ainsi que de la disparition des fermes. Celle-ci nous est présentée par un intervenant bénévole chez Bretagne Vivante²⁰² qui souhaite participer à la structuration de l'antenne bretonne de l'association, initialement créée en Vendée dans le Marais breton. De nombreux.se.s gestionnaires, naturalistes, technicien.ne.s de l'environnement devenus paysan.ne.s sont à l'initiative de ce mouvement, ayant pour ambition de démontrer les différentes synergies possibles entre les dynamiques de conservation et l'installation paysanne. Chaque paysan.ne, citoyen.ne, gestionnaire est invité.e à se joindre au mouvement s'il le souhaite, ou se former puis former les autres, et faire essaimer le réseau des Paysans de Nature. L'intervenant insiste sur le fait qu'il n'existera pas de label Paysan de Nature sur les productions des agriculteur.rice.s adhérent.e.s à leur démarche : l'idée est plutôt de partager et diffuser des pratiques paysannes respectueuses de la biodiversité dont elles dépendent. Selon lui, le message principal porté par l'association est de cesser d'opposer protection de la nature et production agricole, en instaurant un dialogue permanent entre les différents usager.ère.s d'un territoire ainsi que la biodiversité qui y réside, autrement dit questionner ses pratiques, et les adapter toujours un peu mieux aux dynamiques écologiques en place. Lier les questions de biodiversité à celles de l'agriculture témoigne selon moi d'un geste politique, pouvant aboutir à ces nouvelles alliances qu'évoque B. Morizot,) entre les professions permettant d'agir à plus large échelle.

²⁰⁰ Morizot, Baptiste. « Nouvelles alliances avec la terre. Une cohabitation diplomatique avec le vivant ». Tracés. Revue de Sciences humaines, n° 33 (26 septembre 2017) : 73-96. <https://doi.org/10.4000/traces.7001>.

²⁰¹ Observation participante, journée organisée par l'Agence Bretonne pour la Biodiversité sur « Le pastoralisme dans les espaces naturels », Trélat (22) - 30.05.2023

²⁰² Ibid

3.3.2 Gouvernance alimentaire : La terre comme bien commun

Au sein des luttes paysannes récentes²⁰³, la notion de commun semble revenir de plus en plus dans les discours des militant.e.s, servant de support pour dénoncer l'accaparement des ressources terrestres sur lequel repose le système capitaliste. La terre, au sens du foncier agricole, devient ainsi le symbole d'un combat contre la destruction du vivant et pour la préservation des conditions de vie sur terre, menacées aujourd'hui par certains lobbys industriels, dont une partie sont liés au monde agricole. Protéger la terre, c'est plus concrètement préserver la santé des humains, celles des agriculteur.rice.s, et de la biodiversité qui y réside. Soustraire la terre du marché financier, la remettre au cœur des préoccupations de chacun.e et en prendre soin pour qu'elle puisse continuer de nourrir le monde, semblent être les valeurs communes portées par différentes associations paysannes dont j'ai pu suivre les actions²⁰⁴.

Plus je questionnais mes enquêté.e.s sur les freins d'accès à la terre localement - et qu'ils évoquaient la propriété privée - plus des réflexions autour du statut symbolique de la terre me semblaient centrales dans les processus sociaux et écologiques que je documentais. Je commençais à trouver incohérent que l'on puisse posséder une terre, au sens de la propriété privée. Je comprends que l'on puisse posséder une maison, ou quelconque objet ou édifice que nous avons fait l'effort de construire, mais j'ai du mal à saisir comment la terre, l'eau, ou les forêts puissent appartenir à quelqu'un, dans le sens où elles sont naturellement présentes autour de nous, gratuites en quelque sorte. En parallèle de ces questionnements, des habitant.e.s de la presqu'île m'ont relaté à plusieurs reprises l'histoire des *dalarou* ou communs de village, et des liens qu'ils entretenaient avec ces éléments. Définis comme des propriétés collectives²⁰⁵, les *dalarou* correspondent à la fois aux lavoirs et aux moulins, mais également à certaines terres (souvent des landes en presqu'île), aussi appelées terres vaines et vagues par certain.e.s enquêté.e.s du fait de leur faible potentiel agronomique. L'histoire de ces terres ainsi que leur statut actuel m'ont très vite intriguée, et j'ai voulu chercher à quoi elles pouvaient correspondre concrètement, notamment en regardant les plans cadastraux²⁰⁶. Comme me l'avait appris Raymond, les *dalarou*, qui s'étendaient autrefois sur de larges surfaces allant jusqu'à la côte, furent départagés au moment de la Révolution française entre les personnes ayant feu et lieu dans le hameau concerné, autrement dit qui habitent à l'année dans une maison du village. Ce découpage est aujourd'hui visible notamment au Cap de la Chèvre grâce aux murets de pierre sèches qui délimitent des parcelles de forme rectangulaire, celle-ci se démarquant de la morphologie des terres chaudes (ou *méjous*) qui sont plutôt longues et étroites. À l'époque, certain.e.s paysan.ne.s se sont opposé.e.s à ce partage, « d'irréductibles gaulois »²⁰⁷ particulièrement attachés à la notion de commun et à ce qu'elle apportait à la vie quotidienne des paysan.ne.s, notamment les travaux collectifs et les interactions sociales qui en découlent, ainsi que la possibilité d'accéder à la terre pour les plus précaires. Selon certain.e.s enquêté.e.s, ces terrains demeurent aujourd'hui presque inconnus de la plupart des habitant.e.s de la presqu'île, notamment de la population ne vivant pas sur le territoire à l'année. Cette ignorance des *dalarou* qu'ont souligné à la fois René (historien passionné), Raymond (employé à la mairie de Crozon), ou encore Jeanne et Paul (propriétaires de chevaux), peut amener dans certains cas à

²⁰³ J'entends ici les diverses manifestations organisées par le collectif des Soulèvements de la Terre, et notamment celles s'opposant aux projets de méga bassine dans le département des Deux-Sèvres.

²⁰⁴ Terre de liens Bretagne, CIVAM 29, Paysans de Nature, Confédération Paysanne, l'Atelier Paysan, etc.

²⁰⁵ À ne pas confondre avec les propriétés publiques (communales par exemple), où la gestion est concédée à l'institution locale. Les communs de village étaient quant à eux exclusivement utilisés et gérés par les habitant.e.s du hameau.

²⁰⁶ Institut National de l'Information géographique et Forestière. « Géoportail », 2023.

<https://www.geoportail.gouv.fr/>.

²⁰⁷ Entretien avec Thomas, employé à la CCPCAM, le 22.05.2023 dans son bureau

leur appropriation par des tiers ou par des institutions pour certains usages n'étant pas forcément destinés au bien-être collectif du hameau.

En effet, si les *dalarou* sont le support d'usages communs, leur gestion doit également être pensée collectivement par les personnes vivant à proximité, notamment pour que l'usage attribué temporairement convienne à chacun. Lorsque René me parle des *dalarou*, il évoque rapidement les travers actuels vis-à-vis de leur usage :

« On a des problèmes avec les néo-roscanvelistes, quand il y a une maison à côté, ils ont envie de s'appropriier le dalar, quoi. [...] On est obligés de protester, de crier un peu fort parce que les gens mettraient bien une clôture autour de tout ça »²⁰⁸

René relève ici l'un des symboles de la propriété privée, la clôture, qui marque à la fois une limite physique et morale, ne pouvant plus être franchie par les autres. Dans ce cas précis, René m'indique que les personnes savaient qu'il s'agissait d'une ancienne propriété collective (ce qui est d'ailleurs toujours notifié dans les plans cadastraux), ceci révélant un choix de leur part d'ignorer l'éthique portée par les *dalarou*. De manière analogique aux friches agricoles, la plupart de ces terrains ne semblent servir à personne, et paraissent donc disponibles pour certain.e.s habitant.e.s vivant à proximité, ne voyant pas l'inconvénient d'en faire leur jardin ou terrain de loisir. Une autre histoire qui m'a particulièrement touchée est celle Robert, qui a passé son enfance dans un hameau du Cap de la Chèvre. Au fil de notre conversation, je comprends qu'il est particulièrement attaché à la culture bretonne, notamment à sa langue, et au territoire sur laquelle elle prend place. Il me semble ainsi pertinent de le questionner sur les *dalarou*. Il me répond alors immédiatement qu'il y en a un juste à côté de chez lui, servant aujourd'hui de parking relais pour les touristes (figure 33). « J'ai commencé à gueuler mais c'était trop tard »²⁰⁹ me dit-il avec émotion, en insistant sur la singularité du lieu avant qu'il soit transformé pour divers usages : « c'était splendide, c'était une terre de bruyère là-dedans ». Avant de devenir un parking, le terrain a été utilisé par une équipe locale de rugby à la recherche d'un terrain pour s'entraîner. Robert me dit qu'ils auraient « magouillé » avec la mairie pour permettre d'accéder à ce terrain, et qu'il n'a pas eu l'information assez rapidement pour réagir. Plusieurs réunions de concertation ont apparemment eu lieu, mais Robert me dit que les habitant.e.s du hameau n'ont pas été informé.e.s.

²⁰⁸ Entretien avec René, historien et habitant de Roscanvel, le 24.04.23 sur la place de l'Église Saint-Eloi à Roscanvel

²⁰⁹ Entretien avec Robert, originaire du Cap de la chèvre et ayant travaillé pour l'aviation dans diverses villes de France, le 09.05.23 dans sa maison

Figure 33 - Ancien dalar transformé en parking relais, Saint Hernot, Crozon



Le parking sert aux touristes allant à la Maison des Minéraux et/ou voulant se rendre au bout du Cap par le sentier côtier, crédit photo : Charlotte Guiet

Je le questionne sur ce qu'il pense de l'usage actuel, par rapport à ceux qui étaient pratiqués autrefois sur ces terrains. Il insiste sur la notion de temporalité ; autrefois les habitant.e.s du hameau faisaient un usage provisoire de la terre, de sorte que chacun puisse en bénéficier, à tour de rôle. Ce système fonctionne particulièrement bien à petite échelle, lorsque les personnes se connaissent entre elles, de manière à ce que l'usage des *dalarou* soit transparent :

« Ici il n'y a pas de piraterie entre les gens (...); le dalar c'est un bien commun et on vient pas faucher le bien de son voisin, parce qu'on sait très bien qui c'est de toute de façon »²¹⁰

Ce témoignage relève ainsi l'atmosphère de confiance et de respect qui semble, en théorie, pouvoir entourer l'usage de ces terres. A travers le témoignage de Jeanne et Paul, je réalise que les valeurs intrinsèques aux *dalarou*, notamment la notion d'intérêt général, persiste chez quelque-un.e.s. Jeanne me raconte qu'ils prennent soin depuis plusieurs d'années d'un *dalar* situé à côté d'un terrain qu'ils entretiennent pour leurs chevaux. A leurs yeux, « c'est un devoir »²¹¹, de s'en occuper, d'autant plus si « c'était en friche », comme c'est le cas pour une bonne partie des terrains. A travers leur discours, il me semble que cette action n'est pas réalisée pour rendre service à la collectivité, n'ayant pas été mise au courant, mais plutôt par principe de garder propre le lieu. Leur démarche pourrait finalement être rapprochée à celle d'appropriation décrites précédemment (par la pose de clôture par exemple), dissimulée derrière un esprit

²¹⁰ Ibid

²¹¹ Entretien avec Jeanne et Paul, couple originaire de la presqu'île et installé sur l'ouest de la presqu'île, également propriétaires de chevaux, le 18.04.2023 dans leur maison

d'entraide. Quand je leur demande comment iels ont su que c'était un ancien commun, iels me racontent qu'il a fallu s'adresser au cadastre pour demander des détails supplémentaires, la parcelle en question étant juste annotée par un numéro.

Ayant longtemps été dans un flou juridique, les *dalarou* sont à présent identifiés comme des « sections de communes »²¹², et définis comme étant l'héritage d'une forme de propriété collective antérieure à la Révolution Française (art. L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales). Thomas m'explique qu'on ne devrait même plus parler des communs de village tels qu'ils étaient autrefois, car ils n'existent plus réellement aux yeux de la loi. Aujourd'hui, la gestion des anciens communs est censée être assurée entre la municipalité et l'ensemble des personnes ayant feu et lieu dans le hameau, à condition qu'elles aient formé préalablement une association syndicale. En presqu'île, étant donné la proportion de résidences secondaires, aucune association syndicale ne semble d'être réalisée. La commune de Crozon ainsi que les autres de la presqu'île ne semblent pas non plus porter un grand intérêt à ces terres, à moins qu'elles en aient besoin pour canaliser les dynamiques touristiques, comme l'illustre l'exemple du parking relais près de chez Robert. Thomas n'a lui-même pas l'air d'avoir complètement saisi le nouveau statut juridique des sections de communes, et se réfère plusieurs fois aux informations en ligne pour me répondre. Il pensait au début que ces terres étaient désormais propriétés communales, puis se reprend en récitant un article qui les concerne :

« Les sections de communes²¹³ sont propriétaires de biens immobiliers ou de droits collectifs et leurs membres n'en ont que la seule jouissance collective »²¹⁴

Dans certains cas, pour des question d'entretien et/ou d'assainissement, la commune a le droit de préempter sur la gestion de ce commun, et ainsi se libérer de l'accord préalable des habitant.e.s du hameau.

De par leur histoire et leurs symboles, les *dalarou* peuvent apporter selon le moi de riches enseignements sur la manière dont pourrait être gérée la terre agricole collectivement, et ainsi inciter à porter un regard différent sur le foncier agricole. Ce qui m'a surpris en les étudiant, c'est de voir que les débats autour de la notion de commun, particulièrement ancienne, sont aujourd'hui réactualisés au vus des enjeux climatiques et sociaux. Par ailleurs, les *dalarou* illustrent selon moi la notion de terre comme étant un bien commun, qui pourrait être à la fois le support d'une production alimentaire accessible à tou.te.s et un espace où se pratique une gouvernance collective. Il serait ainsi intéressant de voir comment ces derniers pourraient être réinvestis localement, pour imaginer de nouvelles propriétés collectives à destination des paysan.ne.s, ou simplement porter un autre regard sur le foncier agricole et les régimes de propriété y étant associés. Il me semble que la culture des communs, dans laquelle s'insèrent les *dalarou* pourrait se diffuser sur le territoire presqu'îlien, dont l'histoire agricole est étroitement liée à ces fameuses « terres vaines et vagues », aujourd'hui convoitées dans le cadre de certains projets de relocalisation alimentaire.

²¹² Entretien avec Thomas, employé à la CCPCAM, le 22.05.2023 dans son bureau

²¹³ Celles-ci sont définies par l'article L. 2411-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) comme : « toute partie d'une commune possédant à titre permanent et exclusif des biens ou des droits distincts de ceux de la commune »

²¹⁴ « Administrer les sections de commune | collectivites-locales.gouv.fr », 2013. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/administrer-les-sections-de-commune>.

3.3.3 Mobiliser les friches agricoles dans les projets de relocalisation alimentaire

Dans la diversité des projets de relocalisation alimentaire, cette étude s'est principalement intéressée au PAT, un outil de plus en plus mobilisé par diverses collectivités pour concrétiser certains objectifs liés à la relocalisation alimentaire. Dans la section 1.3, nous avons vu que les enjeux fonciers n'étaient pas forcément pris en compte dans le cadre de ces projets, au profit d'autres actions plutôt centrées sur l'aval de la filière (distribution, commercialisation, restauration collective). Avant même la considération des enjeux fonciers, il semblerait que ceux liés à la diversification des productions locales ne soient pas non plus réellement pris en compte au sein des projets de relocalisation implantés sur la presqu'île.

En parallèle de ce constat, j'ai récolté le témoignage de Lucas, qui travaille au Comité de Développement Agricole (CDA) de l'île d'Yeu, une association regroupant des agriculteur.rice.s, citoyen.ne.s, associations locales et la mairie. Nous nous sommes rencontrés pendant la réunion à Nantes qui réunissait différent.e.s chargé.e.s de mission PAT²¹⁵. En 2018, le projet de « reconquête des friches agricoles »²¹⁶ et de « développement des circuits courts » porté par le CDA est finalement reconnu en tant que PAT, permettant ainsi de « rentrer dans une logique plus institutionnelle » me dit Lucas. En effet, le CDA portait déjà depuis 2011 plusieurs initiatives en faveur d'une agriculture locale, l'île d'Yeu ayant connu une forte déprise agricole similaire à celle vécue en presqu'île de Crozon, et dans plusieurs autres territoires insulaires de Bretagne (Hourcade, Bedrani, et Landré 2021). Les dynamiques agricoles des territoires insulaires, notamment celles prenant place sur les îles du Ponant (dont l'île d'Yeu), sont étudiées par l'association Réseau Agricole des Îles Atlantiques (RAIA) depuis plusieurs années. Plusieurs recherches (Hourcade, Bedrani, et Landré 2021; Bedrani, Bailleul, et Inserguet 2022) mettent en évidence un phénomène d'enfrichement commun à plusieurs territoires littoraux et/ou insulaires, étant une des conséquences du développement touristique et du déclin de l'activité. A l'île d'Yeu, l'envie d'installer des agriculteur.rice.s sur les friches agricoles vient d'abord « du terrain » me dit Lucas, qui insiste sur le fait qu'il y avait très peu de foncier agricole disponible sur l'île : « les terres classées agricoles au PLU étaient les terres qui étaient déjà exploitées ». Ce constat, relevé plusieurs fois par le CDA, a permis lors du changement de PLU d'augmenter la surface des terres classées agricoles en y incluant les friches, ceci permettant d'installer des sièges d'exploitations. Dès 2015, les membres du CDA ont essayé de rentrer en contact avec les différent.e.s propriétaires des terrains enfrichés, leur adressant plus de 500 courriers, ce qui a permis de mobiliser quelques parcelles. En parallèle, la mairie de l'île d'Yeu a passé une convention avec la Safer pour mettre en place l'outil Vigifoncier, lui permettant d'être informée de toutes les transactions ayant lieu en zone agricole. Ainsi, la mairie a pu préempter sur plusieurs ventes de terrains ou d'îlots lorsqu'elle avait connaissance de porteur.euse.s de projet voulant d'installer sur l'île, ce qui a également permis d'éviter la spéculation foncière. Quand j'interroge Lucas sur les contraintes urbanistiques liées à la géographie du territoire, il m'explique qu'à l'île d'Yeu, le Conservatoire du littoral n'est pas très présent, et que c'est plutôt le Département qui va exercer son droit de préemption dans le cas d'une transaction dans un espace naturel sensible. Autrement, la Loi littoral s'applique bien sûr comme en Presqu'île, et constitue un réel frein pour l'installation de bâti agricole. En plus d'être difficiles à mobiliser (refus des propriétaires privés), les parcelles enfrichées ayant été récupérées par la mairie sont souvent trop éloignées du centre urbain, ou d'une zone agricole constructible, ce qui handicape fortement l'installation d'une activité agricole. Ces petites entités dont me parlent Lucas sont finalement assez éparpillées sur l'ensemble du territoire, et ne permettent pas de constituer une entité foncière cohérente (Eychenne et Bories 2020) pour installer des agriculteur.rice.s. Finalement, la stratégie actuellement développée par le CDA est de créer, *via* la Société

²¹⁵ Observation participante, réunion des PAT Bretagne et Pays de la Loire, Nantes - 17.03.2023

²¹⁶ Entretien avec Lucas, chargé de mission du CDA de l'île d'Yeu, discussion réalisée en visioconférence le 29.03.2023

Coopérative Civile Immobilière (SCCI) adhérente à l'association, des sièges d'exploitation qui soient propriétés publiques et dans lesquels les agriculteur.rice.s puissent venir sans investir ni dans le bâti, ni dans le foncier, par un bail de location passé avec la mairie (similaire au bail rural classique). Ce système permettrait selon Lucas de faciliter la transmission des fermes (moins d'investissements), d'éviter le mitage de l'espace rural lorsque le bâti agricole est décorrélé des terres, ce fait accentuant les difficultés d'installation. L'objectif serait également de fournir, en parallèle du bâti agricole, un logement de fonction, notamment pour des porteur.euse.s de projet venant de l'extérieur et n'ayant pas les moyens de se loger sur l'île. Au fil de la discussion, je demande à Lucas quelle est la nature des relations entre le CDA et la mairie, en parallèle de ces initiatives. Il me confie que finalement, le budget municipal alloué à la veille foncière est particulièrement restreint, et qu'il a fallu souvent « passer par les agents » pour sensibiliser les élus, dont aucun n'a de lien avec le monde agricole. C'est bien l'action du CDA, sa position historique sur l'île et ses bonnes relations avec les citoyen.ne.s locaux.ales qui a mené aux différentes actions énoncées précédemment²¹⁷. Malgré le fait que les friches fassent partie du paysage local, leur revalorisation n'a, selon Lucas, pas engendré de résistances particulières. La réintroduction d'une activité primaire a permis selon lui d'apporter de la diversité dans le paysage, et de prouver en quelque sorte que l'île n'était pas complètement dépendante du tourisme. Il termine l'entretien en disant que ce développement agricole sur les friches n'a pas été fait au hasard, et les a amenés à se poser diverses questions :

« L'idée c'était pas de raser toutes les friches pour en mettre des rangs de culture (...); on va devoir s'attacher à « qu'est-ce que c'est la friche ? » Est-ce que, en fait, elle est riche ou pauvre en biodiversité ? »

Si j'ai pris le soin de détailler le témoignage de Lucas, c'est dans le but d'en extraire les différentes modalités et interactions ayant permis la réalisation de leur projet. Comme il a été expliqué, l'initiative de remettre en culture les friches agricoles est bien antérieure à la mise en place officielle du PAT, et semble avoir été formulée essentiellement par les membres du CDA, dont des citoyen.ne.s et agriculteur.rices déjà installé.e.s. Les démarches concernant les enjeux fonciers se sont déployées sur un temps long, et nombre d'entre-elles n'ont pas inclus la collectivité, hormis la convention avec la Safer. La labélisation PAT, censée marquer le début de la prise en compte des enjeux agricoles et alimentaires, arrive dans ce cas précis à la fin des principales démarches ayant déjà porté leurs fruits. Elle a permis surtout une forme de reconnaissance, et a donné un caractère plus institutionnel au projet, permettant éventuellement de récolter des fonds. Depuis 2018, les dynamiques semblent avoir peu changé, la mobilisation de foncier agricole se faisant certes plus difficilement (de plus en plus de rétention foncière) mais reposant sur les mêmes bases, construites plusieurs années auparavant.

Le témoignage de Lucas permet justement de constater la trajectoire empruntée par une entité (le CDA) non institutionnelle pour mobiliser du foncier et dans ce cas précis, des friches agricoles. Leur démarche semble avoir plutôt bien fonctionné, ce qui pourrait s'expliquer en partie par l'ancrage historique de l'association sur le territoire insulaire, ainsi que par les relations de confiance qui semblent se dérouler entre les différents membres, chacun.e étant finalement acteur.rice de cette transition agricole. Ces interactions semblent être plus compliquées à mettre en place dans le cas des institutions, dont les agent.e.s n'ont pas forcément la possibilité de passer beaucoup de temps sur le terrain. Ce qui m'a intriguée en particulier, c'est le fait que le CDA n'ait pas réalisé de diagnostic sur l'état de l'enfrichement ou sur la situation foncière générale avant d'engager ses démarches, ceci témoignant d'une connaissance fine du territoire

²¹⁷ Bilan du projet « Terre fertile » : 22 243 m² de terres ont été défrichées et préparées pour une activité agricole. Sur ces mêmes terres, trois projets ont été accompagnés par le CDA depuis 2021 : un en maraîchage bio, un en plantes aromatiques et médicinales et un en poules pondeuses.
<https://ressources.terredeliens.org/recolte/le-projet-terre-fert-ile-de-l-ile-d-yeu-85>

par l'association. En revanche, dans le cadre des PAT, la réalisation d'un diagnostic préalable faisant un état des lieux sur les filières agro-alimentaires est l'une des actions obligatoires pour les collectivités qui souhaitent être labélisées ; il leur permet notamment de justifier leur candidature et de définir le futur plan d'action. D'autre part, c'est une manière pour les agent.e.s non familier.ère.s du territoire de prendre connaissance des enjeux majeurs. A titre d'exemple, je voudrais évoquer rapidement ici la démarche amorcée par la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer, qui contraste particulièrement avec le projet porté par le CDA. En 2018 également, la collectivité a réalisé un diagnostic détaillé sur l'état de l'enfrichement en partenariat avec des étudiants d'Agrocampus Ouest. L'objectif de cet état des lieux est clair : « comprendre sur quelles terres nous pouvons mobiliser prioritairement des décisions d'actions publiques dans le but de sécuriser du foncier afin d'installer de nouveaux agriculteurs et préserver l'environnement »²¹⁸. Parmi ces travaux, une carte traduisant l'emprise de l'enfrichement sur l'île a été réalisée puis rendue publique. En discutant avec la personne chargée de mission « foncier agricole » à la Communauté de communes, j'ai appris qu'un premier état des lieux sur les « problématiques d'enfrichement » avait été fait il a quelques années, ainsi que d'autres démarches similaires à celles réalisées par le CDA. On retrouve finalement une trajectoire similaire à celle empruntée par le CDA mais, la différence de celui-ci, les porteur.euse.s du PAT de Belle-Île ont engagé la réalisation d'un diagnostic permettant de justifier officiellement la remise en culture des friches agricoles²¹⁹.

En croisant ces réflexions avec les données de mes différents corpus (entretiens, revues de littérature, cartographies, photos, observations participantes), je me suis mise à douter (avec mes interlocuteur.ices) de la capacité des PAT à faciliter la mise en place de démarches concernant le foncier agricole au sein des collectivités. Peu de temps avant la fin de mon enquête, j'ai participé (en tant qu'observatrice) à un séminaire virtuel organisé par l'association Terre de Liens dont le thème était la mobilisation des propriétaires privés pour orienter l'usage des terres. Après avoir entendu divers témoignages de collectivités, dont certaines ayant travaillé sur les friches agricoles, un temps d'échange entre les participant.e.s a été proposé par les organisateur.rice.s. J'ai ainsi eu l'occasion de poser la question suivante : « Selon-vous, est-ce que le cadre proposé par les PAT (budget, labélisation, moyens humains) peut favoriser des projets de remise en culture des friches ? Ou s'agit-il plutôt d'initiatives « isolées » par des communautés de communes, communes, associations locales ? ». Une des personnes ayant livré auparavant son témoignage me répond que les mobilisations foncières sont plutôt amorcées très localement par des associations, des citoyen.ne.s ou des privés. Selon lui, le PAT n'est pas vraiment en mesure d'intégrer ce genre de démarche, mais il constitue un objectif de fond. Une autre personne ajoute qu'en effet, l'échelle temporelle sur laquelle se déroulent les PAT n'est pas forcément propice pour un projet de revalorisation de friches agricoles, mais que ce dernier peut permettre en parallèle de justifier des financements pour les défrichages par exemple. Finalement, les PAT semblent favoriser la prise de conscience des enjeux agricoles et alimentaires, notamment pour les élu.e.s, mais la temporalité sur laquelle ils se déroulent n'est pas compatible avec celle nécessitée par les actions foncières. Une dernière personne est venue conclure le sujet en disant : « il est nécessaire de dépasser les PAT pour vraiment agir sur le foncier »²²⁰.

²¹⁸ Extrait issu du rapport « Valorisation des friches et étude du foncier agricole à Belle-Île-en-mer », 2018, m'ayant été transmis par la chargée de mission foncier agricole de la collectivité.

²¹⁹ Je tiens à préciser ici que le PAT de Belle-Île est porté officiellement par le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE)

²²⁰ Témoignage récolté lors de l'observation participante, séminaire virtuel RECOLTE animé par Terre de Liens, 09.06.2023

Conclusion

L'intérêt croissant de certaines communes littorales pour la revalorisation des terres enfrichées, notamment dans une optique nourricière, s'explique en grande partie par le fait que celles-ci semblent constituer une réserve foncière disponible face à l'emprise sur le foncier agricole actuellement exploité. Néanmoins, il me semble qu'un projet de revalorisation des friches ne peut pas constituer, à lui seul, l'unique action foncière portée dans le cadre d'un PAT. Il nécessiterait selon moi de s'intégrer à une politique plus large, s'intéressant à l'ensemble du foncier agricole. Avec du recul, il me semble que cet intérêt particulier pour les friches pourrait être associé à « l'arbre qui cache la forêt », autrement dit, cibler les friches évite de s'attaquer à la « reconquête » du reste de foncier agricole « productif », plus difficile d'accès car très convoité, mais nécessaire à la relocalisation de la production alimentaire.

Sur la presqu'île de Crozon, le phénomène d'enfrichement s'est amorcé en parallèle du déclin de l'activité agricole, celui-ci ayant été plus marqué sur la partie ouest du territoire, particulièrement isolée géographiquement, avec des sols et un climat à potentiel agronomique limité. Conjointement au phénomène de déprise, le mitage de l'espace agricole, c'est-à-dire la décorrélation entre les terres et le bâti, a mené aujourd'hui à des terrains « solitaires » dont l'intérêt agronomique est moindre, et qui s'enfrichent par manque d'entretien. Le terme « friche » n'est finalement pas celui utilisé par la majorité des presqu'îlien.ne.s, qui parlent de lande, et les valeurs attribuées à ces espaces divergent particulièrement en fonction des usages qui y sont pratiqués et de la cohabitation entre usagers. Parmi ces usages, certains me semblent être le reflet de certaines problématiques propres au territoire presqu'ilien, notamment celui du logement, avec la présence de nombreuses caravanes et autres habitats précaires installés sur des terrains enfrichés par les plus modestes. D'autre part, la sur-fréquentation des sites transparait également à travers certaines pratiques, notamment la fréquentation croissante des randonneur.euse.s qui a en partie détourné l'ambition initiale de l'Association pour la Valorisation du Patrimoine de Roscanvel, à savoir de rénover et restaurer des éléments patrimoniaux, entretenir ou réouvrir des sentiers.

Il a été intéressant de constater que les connotations négatives qui sont généralement rattachées à la « friche » ne reflétaient pas le discours de la plupart des enquêté.e.s, du moins les personnes habitant le territoire. J'ai finalement eu l'impression que les broussailles faisaient partie intégrante du paysage, et jouaient même un rôle fonctionnel nécessaire aux pratiques de certain.e.s. Parmi mes rencontres avec des personnes plus âgées, dont certaines ayant connu les dernières fermes en polyculture élevage, la fermeture du paysage par les végétations spontanées procure un sentiment de nostalgie, voire de regret d'un mode de vie rural qu'elles affectionnaient particulièrement. Mais ce qui semble d'autant plus les déranger, c'est la politique foncière menée par le Conservatoire du littoral, assimilée à une appropriation « injuste » des terres. Nombre des enquêté.e.s déplorent le contrôle qu'applique cet établissement sur leur territoire auquel iels sont particulièrement attaché.e.s et certain.e.s accusent finalement le Conservatoire d'être en partie responsable du phénomène d'enfrichement. Cette politique d'acquisition foncière, qui est finalement la seule menée sur la presqu'île, s'est ancrée sur un temps long et conditionne aujourd'hui en grande partie l'accessibilité à la terre pour les habitant.e.s de l'ouest presqu'ilien (où elle est appliquée en majorité). Il est intéressant de faire un parallèle avec les conditions dans lesquelles pourraient se déployer une politique foncière ciblée sur la mobilisation de terres agricoles, notamment dans le cadre des projets de relocalisation alimentaire portés actuellement, la démarche du Conservatoire pouvant finalement servir de base de réflexion. Finalement, l'ouverture d'un dialogue entre des porteur.euse.s de projet agricole et le Conservatoire pourrait éventuellement permettre d'imaginer une articulation entre les terres enfrichées côtières et celles situées plus à l'intérieur du territoire pour développer des installations économiquement viables, et respectueuses des dynamiques écologiques en place.

L'intégration des espaces enrichis dans une démarche de production agricole est possible dans certaines conditions, et s'associe plutôt à de l'élevage extensif. Elle n'exclut pas, cependant, d'autres types de productions comme le maraîchage, l'horticulture, la culture de céréales, etc. Faire pâturer des animaux au sein d'un espace recouvert de végétations spontanées est finalement beaucoup plus exigeant, et nécessite plus d'attention de la part de l'éleveur.euse que pour un pâturage réalisé dans une prairie « classique »²²¹. Ces pratiques semblent finalement inviter à une relation différente entre l'éleveur.euse et son troupeau et incite à une remise en question constante sur les pratiques afin de pouvoir les adapter au mieux à la santé du troupeau ainsi qu'au milieu qui les nourrit. En presqu'île de Crozon, certain.e.s personnes sont déjà installées sur des anciennes friches, et d'autres qui aimeraient le faire se retrouvent bloquées par de nombreuses contraintes. La première est liée au fait que la plupart des terrains enrichis appartiennent à des propriétaires privés ou sont sous le contrôle du Conservatoire du littoral, leurs prérogatives leur permettant de bloquer l'accès à ces terres. Les autres contraintes sont principalement urbanistiques, avec le verrouillage de la possibilité de construire du bâti agricole sur les friches, généralement soumises à des réglementations issues de la loi Littoral. Ces dernières représentent un réel frein pour les potentielles démarches d'installation agricole, ce qui mériterait, selon certain.e.s de mes enquêté.e.s, d'essayer d'imaginer d'autres formes d'agriculture, avec des pâtures et/ou des cultures pas forcément à proximité du siège d'exploitation, pouvant éventuellement se pratiquer collectivement. Les notions de « faire ensemble » et de « pratiques collectives » pourraient prendre encore plus de sens si ces dernières avaient lieu sur des terres en gouvernance partagée, à l'instar des anciens *dalarou*, dont je me suis attachée à décrire les singularités et les potentialités dans les derniers développements de ce mémoire.

Pour en revenir au contexte du Projet Alimentaire de Territoire porté par la CCPCAM, il semble que celui-ci puisse apporter un cadre, ou du moins donner une impulsion dans laquelle pourrait se concrétiser un projet de revalorisation des friches agricoles. Une première réalisation pourrait consister à déterminer comment l'action foncière agricole pourrait s'associer, ou du moins s'articuler avec les autres dynamiques foncières déjà présentes sur le territoire. Toutefois, il me semble important de prendre en considération la pluralité des usages qui se sont développés au sein de ces espaces, souvent associés à des lieux refuges, et en reconnaissant que ces terres ne sont pas abandonnées ni forcément « disponibles ». La situation dans laquelle se trouve la CCPCAM, dans le cadre de son PAT, n'est pas complètement similaire aux témoignages recueillis à propos de deux situations insulaires (Belle-Île et l'île d'Yeu). A la différence du CDA de l'île d'Yeu ou de la Communauté de Communes de Belle-Île-en-mer, aucune action foncière notable (à propos des terres agricoles) n'a été engagée auparavant sur le territoire de la presqu'île : la collectivité part, en quelque sorte, de zéro. La convention de cellule foncière passée avec la Chambre d'Agriculture, jugée insuffisante par certain.e.s, me semble cohérente par rapport au peu de recul dont la collectivité dispose pour agir. Ce premier pas pourrait éventuellement enclencher une trajectoire similaire à celles présentées, mais qui devra nécessairement outrepasser l'échelle temporelle imposée par le PAT pour avoir un réel effet sur les structures foncières.

Comme explicité dans l'introduction de ce mémoire, l'enquête de terrain s'est majoritairement concentrée sur la partie ouest du territoire presqu'îlien, où avaient été identifiés deux sites à enjeux, le Cap de la Chèvre et Roscanvel. Ainsi, les témoignages récoltés ont concerné principalement ces espaces, tandis que les communes situées plus à l'est (Telgruc, Landévennec, Argol) ainsi que celle de l'Aulne Maritime (Rosnoën, le Faou, Pont-de-Buis les Quimerch) ont été moins explorées. Ces dernières, d'un point de vue géographique, ne font d'ailleurs pas partie de l'entité « presqu'île de Crozon » que j'ai utilisée de nombreuses fois dans ce mémoire. Le choix

²²¹ Par exemple, la gestion difficile des clôtures sur de grandes surfaces « semi-naturelles »

de m'être concentrée sur les communes situées à l'extrémité de la presqu'île a été motivé par deux raisons principales, qui se sont d'ailleurs confirmées le long de mon enquête. La première concerne la temporalité imposée par le cadre de mon stage, ne me permettant pas d'enquêter aussi finement que j'ai tenté de le faire sur les deux sites à enjeu sélectionnés. Avant de commencer mon terrain, je pensais néanmoins pouvoir étudier un troisième site, notamment celui de Telgruc, mais me suis finalement résignée à ne pas élargir mon terrain d'étude par peur de manquer de temps. L'autre raison est liée à l'objet « friche agricole et littorale » en lui-même, qui est largement moins présent sur les communes situées plus à l'est, où l'activité agricole s'est maintenue dans le temps et où les forçages climatiques liés à la proximité du littoral sont moins présents, amenant ainsi à des dynamiques de végétation divergentes. Finalement, le travail réalisé avec le CIVAM 29, notamment l'organisation de la causerie paysanne dans une ferme située au bord de l'Aulne, m'a permis d'ouvrir mon analyse et ainsi de pouvoir mettre au jour les contrastes entre ces différentes unités. Je tiens enfin à préciser que la plupart des témoignages récoltés sont relatifs à la situation particulière de l'ouest presqu'îlien (ayant un faible potentiel agronomique), et qu'ils ne reflètent pas forcément certaines dynamiques en cours dans les autres unités géographiques citées ci-dessus. Ainsi, il n'a pas toujours été évident de faire le lien entre mes observations de terrain et le cadre du projet de relocalisation alimentaire porté à l'échelle de la collectivité.

Ce stage ainsi que ce présent mémoire constituent pour moi une première expérience dans le monde de la recherche, duquel je n'étais que très peu familière. D'autre part, l'approche qualitative mobilisée dans les sciences sociales a également été une découverte ; j'ai ainsi tenté de m'y atteler le mieux possible, en suivant les conseils de mes encadrantes. Ce manque d'expérience pourra éventuellement transparaître dans mon écrit, mais il me semble que l'approche transdisciplinaire qui a caractérisé mon stage a démontré sa pertinence pour aborder la thématique des friches agricoles (et littorales), encore peu étudiées en comparaison des friches urbaines et industrielles. J'ai éprouvé un grand plaisir à étudier les dynamiques foncières et agricoles du territoire presqu'îlien, notamment à m'insérer dans la vie locale et avoir l'opportunité d'écouter des récits passionnants. J'en retiens de riches enseignements et l'envie de poursuivre ce travail d'analyse dans d'autres territoires ruraux.

Références

- **Littérature grise (non publiée)**

Béague, Antoine. Essai sur l'histoire de la propriété de la terre. MUSE-TDL. Arpenter, Hors-série n°1. Crest : Impressions Modernes, 2019.

Cadiou, Didier. « La vie quotidienne dans les paroisses littorales de Camaret, Crozon, Roscanvel et Telgruc au XVIIIème siècle ». Mémoire de maîtrise. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1990.

CIVAM 29. « Centre d'Initiative pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural du Finistère - Rapports 2022 ». Brasparts, 2023.

Communauté de Communes Presqu'île de Crozon Aulne Maritime. « PLUi - Orientations d'aménagement et de programmation ». Urbanisme, 2020.

De Bourayne, Louis-Marie. « Diagnostic agro-économique de la Presqu'île de Crozon ». Paris : AgroParisTech, 2008.

El Vadhel, Hammoud, Jocelyn Hilou, Gaël Kervarec, Maria Clara Lemos, et Lucas Teyssière. « Crozon, une commune qui mise sur ses potentiels touristiques pour contrer son isolement géographique ». Monographie communale. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 2014.

Landré, Alban. « Le Conservatoire du littoral et ses agricultures - Les transformations des expertises, interventions et stratégies autour d'un outil de gestion du patrimoine naturel ». Mémoire Master 2. Paris : EHESS, 2020.

Libaud, Pierre. « La diversité paysagère des friches littorales ». Mémoire Master 2. Brest : EHESS - Université de Bretagne Occidentale, 2022.

— — —. « Rapport des recherches exploratoires sur la commune de Crozon ». Rapport interne - Projet ANFRICHE. Brest : EHESS - Université de Bretagne Occidentale, 2023.

Simon, Jean-François. « L'exploitation agricole traditionnelle au Cap de la Chèvre - Résultats d'une série d'enquêtes réalisées pour le compte de la Société Ethnologique du Finistère ». Brest : Université de Bretagne Occidentale, 1978.

Thetiot, Loreena. « Un projet alimentaire de territoire à l'échelle de la Communauté de Communes Presqu'île de Crozon - Aulne Maritime, un levier pour le développement d'une économie locale? » Mémoire Master 2. Brest : Université de Bretagne Occidentale, 2019.

- **Littérature scientifique**

Banzo, Mayté, Nathalie Corade, et Marie Lemarié-Boutry. « Les Projets Alimentaires de Territoire sont-ils des Projets de Territoires Alimentaires ? Une analyse à partir de trois projets néo-aquitains ». Economie rurale, 2019, 1-16.

Barthelemy de Saizieu, Tiphaine. « Partages égalitaires en Basse-Bretagne ». Terrain. Anthropologie & sciences humaines, n° 4 (1985) : 42-49. <https://doi.org/10.4000/terrain.2865>.

- Baysse-Lainé, Adrien. « Les circuits alimentaires relocalisés sont-ils réduits à ne valoriser que des délaissés agricoles ? » Pour 237-238, n° 1-2 (2019) : 14-21. <https://doi.org/10.3917/pour.237.0014>.
- . « Terres agricoles et relocalisation alimentaire : des formes nouvelles de propriété et d'accès au foncier ». Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, Centre d'étude et de prospective, n° 165 (2021) : 2-5.
- Baysse-Lainé, Adrien, et Coline Perrin. « Les espaces agricoles des circuits de proximité : une lecture critique de la relocalisation de l'approvisionnement alimentaire de Millau ». Natures Sciences Sociétés 25, n° 1 (2017) : 21-35. <https://doi.org/10.1051/nss/2017017>.
- Baysse-Lainé, Adrien, Coline Perrin, et Claire Delfosse. « Le nouvel intérêt des villes intermédiaires pour les terres agricoles : actions foncières et relocalisation alimentaire ». Géocarrefour 92, n° 4 (2018) : 1-21. <https://doi.org/10.4000/geocarrefour.10417>.
- Beau, Rémi. « L'imaginaire des friches et la nature ordinaire ». Dans Ruralité, nature et environnement, 375-400. Sociétés urbaines et rurales - Poche. Toulouse : Érès, 2017. <https://doi.org/10.3917/eres.hamma.2017.01.0375>.
- Bedrani, Naïla, Hélène Bailleul, et Jean-François Inserguet. « Dans les îles, l'impensé des infrastructures agricoles ». Sesame 12, n° 2 (2022) : 54-56.
- Cadoret, Anne, et Valérie Lavaud-Letilleul. « Des « cabanes » à la « cabanisation » : la face cachée de l'urbanisation sur le littoral du Languedoc-Roussillon ». Espace populations sociétés. Space populations societies, n° 1-2 (2013) : 125-39. <https://doi.org/10.4000/eps.5378>.
- Cochet, Hubert, et Sophie Devienne. « Fonctionnement et performances économiques des systèmes de production agricole : une démarche à l'échelle régionale ». Cahiers Agricultures 15, n° 6 (2006) : 506-13.
- De Sardan, Jean-Pierre Olivier. La rigueur du qualitatif : Les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique. Louvain-La-Neuve : Bruylant-Academia, 2008.
- Descola, Philippe. Par-delà nature et culture. Gallimard. Paris, 2005.
- Desquilbet, Marion, Bruno Dorin, et Denis Couvet. « Land sharing ou land sparing pour la biodiversité : comment les marchés agricoles font la différence ». Innovations Agronomiques 32 (2013) : 377.
- Eychenne, Corinne, et Olivier Bories. « (Éco)pâturage, (éco)pastoralisme : la gestion de l'espace par les troupeaux, éléments d'analyse et de compréhension ». Carnets de géographes, n° 14 (2020) : 30. <https://doi.org/10.4000/cdg.6086>.
- Granjou, Céline. Micropolitiques de la biodiversité, 2014. <https://www.peterlang.com/document/1053777>.
- Hourcade, Renaud, Naïla Bedrani, et Alban Landré. « L'agriculture insulaire au défi de la protection des paysages. Motifs de conflits et stratégies territoriales de conciliation ». Norois 259-260, n° 2-3 (2021) : 53-66. <https://doi.org/10.4000/norois.10960>.
- Janin, Claude, et Lauren Andres. « Les friches : espaces en marge ou marges de manœuvre pour l'aménagement des territoires ? » Annales de géographie, n° 663 (2008) : 62-82.

- Landré, Alban. « Les cadrages de l'agriculture au Conservatoire du littoral ». Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement, n° Volume 23 numéro 1 (2023).
<https://doi.org/10.4000/vertigo.40210>.
- Laurens, Lucette, Pascale Scheromm, Annabel Rixen, et Christophe-Toussaint Soulard. « Vers une gestion agricole des espaces naturels : de nouveaux agencements institutionnels sur les terres publiques littorales dans l'Hérault ». Dans Le foncier agricole dans une société urbaine : innovations et enjeux de justice, Cardère., 153-78. Avignon : Cardère, 2020. <https://hal.inrae.fr/hal-02948383>.
- Maréchal, Gilles, Julien Noël, et Frédéric Wallet. « Les projets alimentaires territoriaux (PAT) : entre rupture, transition et immobilisme ? » Pour 234-235, n° 2-3 (2018) : 261-70.
<https://doi.org/10.3917/pour.234.0261>.
- Margetic, Christine, Nicolas Rouget, et Guillaume Schmitt. « Le foncier agricole à l'épreuve de la multifonctionnalité : desseins environnementaux et alimentaires dans les métropoles lilloise et nantaise ». Norois. Environnement, aménagement, société, n° 241 (2016) : 87-104.
<https://doi.org/10.4000/noroi.6012>.
- Mestre, Hugo. « Les projets alimentaires territoriaux : entre cadrage et limites de l'action publique alimentaire territoriale. Le cas de l'élaboration du PAT sur l'île d'Oléron ». Pôle Sud 55, n° 2 (2021) : 71-88. <https://doi.org/10.3917/psud.055.0071>.
- Morizot, Baptiste. « Nouvelles alliances avec la terre. Une cohabitation diplomatique avec le vivant ». Tracés. Revue de Sciences humaines, n° 33 (2017) : 73-96. <https://doi.org/10.4000/traces.7001>.
- Plouchard, Emma. « Les départements au cœur de la construction d'un système alimentaire de proximité : leur saisie des Projets alimentaires territoriaux (PAT) ». Pour 243, n° 2 (2022) : 7-18.
<https://doi.org/10.3917/pour.243.0007>.
- Poinsot, Yves. « Conjonctions géographiques et arrangements sociaux dans l'organisation de l'espace rural ». L'Espace géographique 46, n° 1 (2017) : 4-18. <https://doi.org/10.3917/eg.461.0004>.
- Poux, Xavier, Jean-Baptiste Narcy, et Blandine Romain. « Le saltus : un concept historique pour mieux penser aujourd'hui les relations entre agriculture et biodiversité. » Le Courrier de l'environnement de l'INRA 57, n° 57 (2009) : 23-34.
- Sawtschuk, Jérôme. « Restauration écologique des pelouses et des landes des falaises littorales atlantiques : analyse des trajectoires successioneles en environnement contraint ». These de doctorat, Université de Bretagne Occidentale, 2010. <https://www.theses.fr/2010BRES1016>.
- Serrano, José, Céline Tanguay, et Jean-Louis Yengué. « Le rôle des collectivités locales dans la gouvernance alimentaire : le cas du projet alimentaire territorial de Tours-Métropole-Val-de-Loire ». Économie rurale. Agricultures, alimentations, territoires, n° 375 (2021) : 41-59.
<https://doi.org/10.4000/economierurale.8563>.
- Torre, André. « L'agriculture de proximité face aux enjeux fonciers. Quelques réflexions à partir du cas francilien ». Espaces et sociétés 158, n° 3 (2014) : 31-48. <https://doi.org/10.3917/esp.158.0031>.
- Torre, André, Frédéric Wallet, et Jiao Huang. « Le foncier agricole, nouvel enjeu des politiques d'aménagement de l'espace ». Economie rurale 383, n° 1 (2023) : 7-13.

Trépos, Pierre. « Enquêtes sur le vocabulaire breton de la ferme ». Annales de Bretagne et des pays de l'Ouest 67, n° 4 (1960) : 325-76. <https://doi.org/10.3406/abpo.1960.2113>.

Veitch, Amelia. « "Reconquête des friches" et assemblages résistants de la terre ». Sous-presse, 2023, 21.

Viaud, Valérie, Marine Legrand, Hervé Squidant, Virginie Parnaudeau, Arsinée André, Rodéric Bera, Sandrine Dupé, et al. « Farming by the sea: A qualitative-quantitative approach to capture the specific traits of coastal farming in Brittany, France ». Land Use Policy 125 (2023) : 47. <https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2022.106493>.

- **Sites internet**

Collectivités locales.gouv. « Administrer les sections de commune | collectivites-locales.gouv.fr », 2013. <https://www.collectivites-locales.gouv.fr/institutions/administrer-les-sections-de-commune>.

Agreste Bretagne. « Fiche territoriale synthétique RA 2020 "CC presqu'île de Crozon-Aulne maritime" ». Draaf Bretagne, 2020. https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_presquile_de_crozon_aulne_maritime.html.

Bretagne, Draaf. « Agreste Études N°4 2021- Recensement agricole 2020 - La Bretagne perd un quart de ses exploitations en dix ans, mais conserve sa surface agricole ». Draaf Bretagne, 2021. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/agreste-etudes-no4-2021-recensement-agricole-2020-la-bretagne-perd-un-quart-de-a2611.html>.

Bretagne, DRAAF. « Schéma Directeur Régional des Structures Agricoles », 22 juin 2018. <https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/schema-directeur-regional-des-structures-agricoles-a545.html>.

DRAAF Bretagne. « CC Presqu'île de Crozon-Aulne maritime », 2020. https://draaf.bretagne.agriculture.gouv.fr/IMG/html/fts_ra2020_cc_presquile_de_crozon_aulne_maritime.html.

Radio Evasion - LEM. « Friches littorales et agriculture locale en presqu'île de Crozon avec Anfriche », 2023. <https://www.radioevasion.net/2023/06/22/friches-littorales-et-agriculture-locale-en-presquile-de-crozon-avec-anfriche/>.

JACQ-GALDEANO, Laetitia. « Terres agricoles. En Bretagne, comment Moëlan-sur-Mer a osé affronter les propriétaires ruraux ». Ouest-France.fr, 17 octobre 2021. <https://www.ouest-france.fr/bretagne/terres-agricoles-en-bretagne-comment-moelan-sur-mer-a-ose-affronter-les-proprietaires-ruraux-1517d0fc-2390-11ec-9ce4-38e6bbc25a47>.

Le Noan, Flavie. « Programme EcoFriche ». Creseb Bretagne, 2022. <https://www.creseb.fr/programme-ecofriche/>.

Le Telegramme. « Friches littorales. Une épine de moins dans le dossier ». Le Télégramme, 2019. <https://www.letelegramme.fr/finistere/moelan-sur-mer-29350/span-classamorce-friches-littoralesspan-une-epine-de-moins-dans-le-dossier-3554847.php>.

— — —. « Les friches, un levier pour des projets agricoles ». Le Télégramme, 2019. <https://www.letelegramme.fr/finistere/chateaulin/les-friches-un-levier-pour-des-projets-agricoles-11-12-2019-12455939.php>.

Ministère de la culture. « Les sites inscrits et classés », 2023. <https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Centre-Val-de-Loire/Nos-secteurs-d-activite/Espaces-protectes/Les-sites-inscrits-et-classes>.

Ouest-France. « Finistère. La préfecture encourage la remise en culture de friches agricoles ». Ouest-France.fr, 2020. <https://www.ouest-france.fr/bretagne/quimper-29000/finistere-la-prefecture-encourage-la-remise-en-culture-de-friches-agricoles-6676471>.

Ministères Écologie Énergie Territoires. « Spécificités d'aménagement du littoral : instructions pour les élus », 2021. <https://www.ecologie.gouv.fr/specificites-damenagement-du-littoral-instructions-elus>.

Annexes

1. Extrait du livre « Chronique du XX^e siècle : 1939-1970 » écrit par Marcel Burel.

... ou dans l'administration. Dans l'après-guerre, les lenteurs de la reconstruction et la difficile remise en état des parcelles trouées par les bombes nécessitent les efforts des plus volontaires. Ni l'installation des paysans léonards (Le Sann, Goarnisson), ni le remembrement de 1951 qui tente de regrouper les terres pour favoriser la mécanisation, ne peuvent sauver l'agriculture traditionnelle, d'autant plus que la commune affirme haut et fort sa nouvelle orientation touristique. Les unes après les autres, les exploitations disparaissent, victimes d'un mode de vie qui n'a plus cours.

L'exploitation de Victor Borvon de Menez ar Vel (automne 1942)		
Superficie cultivée	3 ha	de terres labourables
	0,30 ha	de prairies de fauche
	0,60 ha	de pâturages
Superficie non cultivée	2 ha	
Superficie de l'exploitation	5,90 ha	
Répartition des cultures	0,70 ha	de blé semé avant le 15 février
	0,30 ha	d'orge de printemps
	0,20 ha	d'avoine de printemps
	0,40 ha	de pommes de terre
	0,20 ha	de betteraves
	0,20 ha	de choux fourragers
	0,15 ha	de trèfle violet
	0,15 ha	de prairies
Équipement et effectifs d'animaux	1 cheval	
	1 jument poulinière	
	4 vaches laitières	
	1 vache de plus de 10 ans	
	1 brebis	
	1 porc	
	2 coqs	
	7 poules pondeuses	
	2 lapins	
	Matériel agricole	1 charrette

(Archives départementales 186W115)

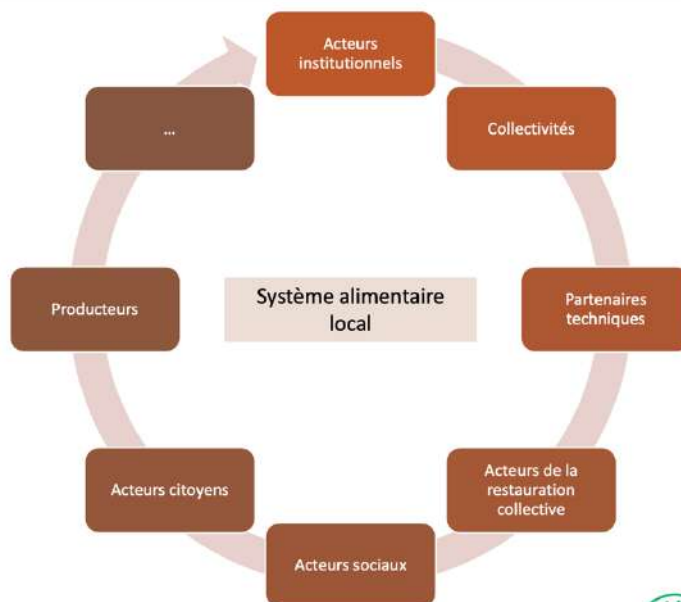
M. Marcel Burel⁷³ - Chronique du XX^e siècle
1939 - 1970

2. Quelques diapositives présentant le projet de PAT porté par la CCPCAM (extrait du diaporama réalisé par Loreena Thetiot à l'occasion du groupe de travail « Agriculture » le 10 février 2023)

Avec qui construire le PAT ?

De nombreux acteurs jouant un rôle dans l'alimentation durable, quel que soit l'échelon territorial

→ S'appuyer sur les compétences de chacun pour co-construire un PAT pérenne et dynamique



Rappel des étapes réalisées

Avril – Septembre 2019
Diagnostic préalable à la mise en place d'un PAT au sein de la CCPCAM

22 octobre 2021
Dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre de l'AAP PNA

1^{er} juillet 2022
Prise de poste Chargée de mission PAT

Novembre 2022 – Février 2023
Groupes de travail

Août 2021
Labellisation PAT émergent de niveau 1 par la DRAAF

18 novembre 2021
Octroi de subvention de 62.770 € par la DRAAF

12 octobre 2022
1^{ère} réunion du comité de pilotage



La gouvernance du PAT : Trois instances

1

Comité de pilotage (COFIL)

Mission : Instance d'orientations politiques validant les propositions soumises par le comité technique. Il a la charge le suivi de la mise en œuvre du projet quotidien, des choix et décisions politiques.



- Institutionnels
- Financeurs
- Représentants des collectivités

2

Comité technique (COTECH)

Mission : Sur base des éléments issus des GT, il impulse les actions à mettre en œuvre, veille à la tenue des échéances et propose des points à soumettre à la validation du COFIL.



- Référents techniques des partenaires
- Représentants des groupes d'acteurs

3

Groupes de travail (GT)

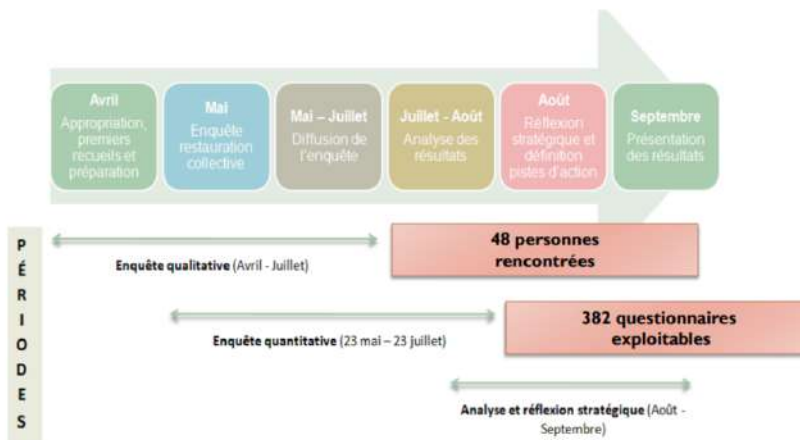
Mission : Organisés pour définir des pistes de projets, les GT rassembleront les acteurs nécessaires pour répondre aux thématiques abordées.



- Acteurs concernés par la thématique



Rappel des éléments du diagnostic de 2019



6 mois de stage rythmés par des temps forts :

1. **Rencontre de personnes ressources** (agriculteurs, associations, distributeurs, partenaires...)
2. **État des lieux de la restauration scolaire**
3. Enquête sur les **pratiques alimentaires de la population locale et touristique**
4. **Réflexion stratégique**
5. **Définition de pistes d'actions**

Diagnostic à réactualiser avant de passer à la phase opérationnelle



3. Exemple de portrait réalisé suite à plusieurs entretiens réalisés avec des agriculteur.rice.s de la presqu'île de Crozon

GAEC « Les Chèvres du Gravan », d'après l'entretien avec Gaëlle Kerleguer

Suite à une première expérience agricole en presqu'île de Crozon, Gaëlle Kerleguer s'est installée en 2015 sur la commune de Trégarvan, avec ses chèvres et quelques vaches. Au pied du Menez Hom, elle transforme le lait de ses chèvres en différents fromages qu'elle vend principalement sur le marché de Douarnenez. Je la rencontre chez elle, elle tient à me raconter son parcours depuis le début, et notamment son expérience d'éleveuse sur les terres du Conservatoire du littoral²²² à Crozon.

Première expérience sur la pointe de Dinan

En 2009, elle et son ex-conjoint ont répondu à l'appel à projet du Conservatoire du littoral souhaitant installer des éleveurs sur la pointe de Dinan, dans l'objectif d'ouvrir la végétation sur des terrains majoritairement enfrichés et « entretenir les terres littorales » sur plusieurs îlots du Cap de la chèvre. Iels ont ainsi initié un élevage d'une quarantaine de chèvres poitevines²²³ ainsi qu'un plus petit troupeau de vaches armoricaines et pie noire²²⁴, en agriculture biologique. Ayant chacun suivi des études naturalistes, iels avaient à cœur de mener un projet agricole au sein duquel pourront être restaurés et/ou avantagés les dynamiques écologiques en place. Gaëlle me parle des différentes rencontres qui l'ont amené à s'orienter vers la production agricole après avoir obtenu son master de biologie marine, « j'étais arrivée à l'agriculture avec une prise de conscience de l'impact que pouvait avoir l'agriculture littorale sur l'environnement côtier ». S'installer sur les terres du Conservatoire répond ainsi à son « envie de produire quelque chose à partir de la terre puis de nourrir les gens », tout en participant à la préservation de ces milieux. Ce projet porté par Gaëlle et son ex-compagnon n'a finalement pas pu aboutir comme iels le souhaitaient, notamment à cause de mauvaises relations avec le Conservatoire du littoral, qui à leurs yeux n'ont pas su comprendre leurs démarches « c'est des bureaucrates (...) et ils ne sont pas recrutés sur leurs compétences en écologie (...) ce qui est bien dommage ». En effet, dans la convention d'usage agricole, qui est l'unique contrat qui relie Gaëlle au Conservatoire, les exploitant.e.s sont soumis.e.s à des règles bien précises, « c'est-à-dire qu'il y a un cahier des charges impossible à respecter ». Ce contrat est valable neuf ans, mais n'est pas automatiquement renouvelable comme un bail rural classique. Selon Gaëlle, c'est « un moyen de pression sur les paysans qu'ils accueillent », en sachant que si l'entretien des terrains ne correspond pas à leurs attentes, la convention ne pourra être reconduite.

Leur arrivée sur les lieux n'est pas évidente, la maison d'habitation est en travaux et iels doivent vivre plusieurs mois dans une « caravane » sous une serre pour se protéger des intempéries et du froid. Gaëlle me décrit des conditions de vie difficiles « ils nous avaient dit oui mais c'est parce que vous avez choisi de faire ça, sinon vous auriez dû prendre une location à Crozon », ce qui leur paraissait impossible au vu de leur activité d'élevage.

Au début, une majorité des parcelles autour de la ferme et sur les deux autres îlots plus au sud sont « en friche de prunelliers de deux mètres », les seules ouvertures correspondent aux bandes

²²² Établissement public administratif français créé en 1975 pour réguler l'artificialisation des littoraux

²²³ Race caprine

²²⁴ Races bovines

entretenu.es par les chasseur.euse.s du secteur. Peu de temps après leur arrivée, les technicien.ne.s locaux.ales, sous tutelle du Conservatoire, viennent réaliser plusieurs actions de débroussaillage au « gyrobroyeur forestier ». Il y a encore de nombreuses incertitudes quant à la capacité de produire sur ces terrains, « enfaite au départ, il n'y avait rien à bouffer, il a fallu plusieurs années pour que les prairies produisent ». Les premiers désaccords entre Gaëlle et le Conservatoire surviennent rapidement, notamment sur le cahier des charges qui selon elle est adapté uniquement à l'entretien de landes, ce qui ne correspond pas à la diversité rencontrée sur les terrains, « il y avait une partie c'était des landes (...) et une partie dans l'arrière (...) où enfaite les paysans depuis longtemps avaient enrichi justement en cultivant (...) près des hameaux (...) en plus en presque il le sous-sol était particulier (...), il a de la luzerne ». Plusieurs négociations ont eu lieu, par exemple sur le droit d'affourager²²⁵ au champ pendant l'hiver, quand les ressources des pâtures n'était pas encore suffisantes pour nourrir les troupeaux. Gaëlle m'explique que le fait de mettre du foin sur les terres recouvertes de fougères permet de « réensemencer ces espaces là en herbe » et ainsi les rétablir en prairie, de pair avec l'action du piétinement des animaux qui écrasent les rhizomes²²⁶ des plantes.

Au fur et à mesure de leur expérience, Gaëlle et son ex-compagnon ont ressenti un certain mépris de la part du Conservatoire vis-à-vis de leurs pratiques. Les échanges sont complexes, « à chaque fois, ça été de haute lutte et avec des gens condescendants » m'avoue Gaëlle, qui portait pourtant beaucoup d'enthousiasme à s'installer sur ce territoire. Elle me parle également des suivis naturalistes qu'ils ont effectué sur la ferme, « on avait des craves à bec rouge qui venaient s'alimenter sur nos prairies et ça je pense qu'ils ont disparu parce que la hauteur d'herbe (...) en période de nidification est trop haute », en faisant référence au pâturage actuel par des moutons. Gaëlle et son ex-compagnon ne s'attendaient pas à vivre ces conflits, et portaient beaucoup d'espoir dans cette expérience a priori en lien avec leurs aspirations, « on s'est dit bah, c'est un truc public, ça va être à peu près carré ». Finalement, iels n'ont pas eu le sentiment d'être réellement écoutés ni pris au sérieux par leurs interlocuteur.rice.s, qui semblent être inscrits dans un système hiérarchique complexe, « ils se protègent tous les uns les autres » me confie Gaëlle.

Installation et conduite du troupeau à Trégarvan

Suite à ces diverses complications, Gaëlle et son ex-compagnon se sont mis à la recherche d'un autre lieu pour conduire leur élevage, notamment en s'adressant à leurs ami.e.s paysan.ne.s. En 2015, iels achètent finalement une ferme sur la commune de Trégarvan, devenant à présent propriétaires de leur bâti et du foncier. Cette ancienne ferme laitière en « conventionnel » est restée sans activité pendant plusieurs années, et a finalement été vendue par la fille de l'ancien paysan en place. Gaëlle me raconte que le déménagement depuis Crozon n'a pas été évident, iels passaient d'un lieu très touristique mais isolé « au bout du bout », à un lieu moins visible mais plus proche d'autres paysan.ne.s et de points de vente éventuels.

Le parcellaire est majoritairement « en pente » et s'étale jusqu'au bord de l'Aulne, dans une zone conchylicole, ce qui restreint certaines pratiques, notamment l'épandage de fumier. Les parcelles sont pour la plupart en prairies (12 hectares) avec quelques terrains dans les sous-bois (5 hectares) qui sont pâturés par les chèvres particulièrement en été. Elles peuvent y manger à la fois du lierre, mais aussi des repousses de noisetier, de la ronce, du châtaignier, ou encore du frêne. Petit à petit, la présence des animaux fait reculer les végétations spontanées, tandis que l'herbe commence à pousser dans les sous-bois. Les troupeaux ont été habitués depuis l'expérience à Crozon à pâturer dans les fourrés, et le transmettent aux plus jeunes générations

²²⁵ Donner du foin

²²⁶ Tige souterraine et parfois aquatique remplie de réserves alimentaires

« les petites du coup (...) elles ont été moins habituées à manger du foin (...) elles ont plus tendance à manger au pâturage (...) dans les sous-bois ». Pendant l'été, les zones boisées offrent également de l'ombre et sont plus humides car situées pour la plupart à proximité d'un ruisseau.

Gaëlle m'explique que le pâturage des chèvres et des vaches sont complémentaires, ces dernières vont « manger les refus des chèvres » et sont généralement « moins difficiles ». Le polyélevage instauré sur la ferme permet ainsi de limiter le recours à des outils mécanisés « j'ai pas de tracteur », en privilégiant l'alimentation des chèvres pour assurer la production de lait, puis en laissant pâturer ensuite les vaches qui auront moins de ressources mais qui ne sont plus utilisées pour leur production de viande (comme c'était le cas à Crozon). Un autre avantage est également de pouvoir limiter les problèmes de parasitisme, mais Gaëlle me dit qu'elle n'a pas assez de vaches (3 actuellement) pour que ça ait réellement un effet notable.

A leur arrivée sur la ferme, Gaëlle a fait le choix de laisser en jachère les parcelles ayant été conduites essentiellement en alternance maïs/blé, « on a rien semé pendant un an c'est resté en friche et après on a fait pâturer les animaux et donc c'est revenu en herbe ». Certaines végétations spontanées ont reculé sous l'effet du pâturage, comme la ronce ou le lierre, tandis que d'autres ont proliféré comme l'ajonc qui n'est pas entièrement consommé par les animaux, « elles mangent les pointes, mais pas les pieds ». Sur une partie des prairies, Gaëlle fait appel à une entreprise pour faire du foin, mais n'est pas encore complètement autonome sur cette ressource.

Suite aux dernières sécheresses, certaines prairies prennent du temps à repousser, tandis que les apports alimentaires présents dans les végétations des sous-bois ne « compensent pas en termes de production laitière ». L'alimentation des chèvres est bien plus exigeante que celles des vaches, « parce que les chèvres, ce qui fait qu'on les change, c'est la baisse de lait au tank » me dit Gaëlle, ce qui n'est le cas pour les vaches. L'an dernier, la production de lait a commencé à baisser plus tôt que prévu par manque de ressource fourragère, « fin septembre, elles étaient presque taries ». Gaëlle me dit que la sécheresse est tout de même moins intense qu'à Crozon, « ici c'est moins sec (...) le Menez Hom accroche un peu les nuages, l'Aulne aussi ».

La ferme de Gaëlle a été plusieurs fois le lieu de rencontres et de formations dans le cadre du groupe « Pâturage en végétation semi-naturelles » animé par le CIVAM 29. Les différents échanges ont amené Gaëlle à repenser certaines de ses pratiques, « l'idée du pâturage la nuit, c'est un peu venu de là (...) comme c'est un groupe multi-espèces, bah tous les autres ils laissent leurs animaux la nuit du coup on s'est dit pourquoi les chèvres elles ne pourraient pas rester la nuit elles aussi ». Le groupe lui a également permis de rencontrer d'autres paysan.ne.s du coin, de partager les difficultés et les doutes, notamment quand elle a fait le choix de ne pas semer ses prairies.

Le passage d'une ferme « publique » à une ferme en propriété a été compliqué mais plutôt émancipateur pour Gaëlle, qui se sent à présent plus libre et légitime d'expérimenter des pratiques qu'elle n'aurait pas pu exercer sur les terrains du Conservatoire. Elle a toujours à cœur de faire avec la nature, et profite de la grande diversité des parcelles pour gagner en autonomie (mécanisation, fourrage). Elle a notamment pour projet de rouvrir un sous-bois envahi par des ronces, avec les boucs qu'elle utilise pour le renouvellement du troupeau, dans l'objectif d'en faire une nouvelle pâture pour les chèvres. Aujourd'hui, elle mène seule son exploitation, de la gestion du troupeau à la vente des produits, accompagnée par une salariée une moitié de l'année et par son compagnon, Julien, ayant le statut de conjoint collaborateur.

4. Exemple d'une fiche technique sur l'ajonc d'Europe, produite à l'issue des échanges du groupe CIVAM 29



AJONC EUROPEEN, *Ulex europaeus*

BIOLOGIE

Famille : Fabacées

Floraison : débute dès fin février, et atteint son pic d'abondance au printemps. En dehors de cette période les fleurs continuent de s'épanouir toute l'année irrégulièrement, même en plein hiver

Vivant souvent dans des milieux secs, la réduction des feuilles à des épines rigides dépourvues de limbe permet de limiter fortement les pertes d'eau par évaporation. La photosynthèse est assurée par l'ensemble des tissus superficiels chlorophylliens des épines, que ces dernières dérivent de rameaux ou de feuilles

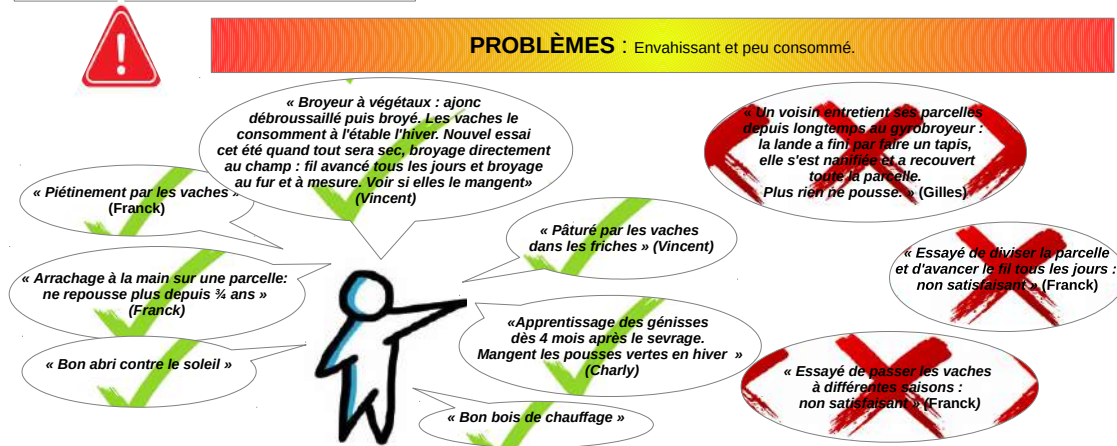
CAUSE DE LA PRESENCE

Anciennement cultivé et fauché tous les ans, aujourd'hui absence de gestion. Affectionne toutes sortes de terrains siliceux secs : landes sèches ou rocailles siliceuses, notamment. C'est une espèce à nette affinité atlantique : bien qu'il ne soit pas spécifiquement lié au littoral, c'est sur l'ensemble de la façade atlantique qu'il est le plus abondant, où il est l'une des espèces les plus communes des landes littorales.

RÔLES POUR LE MILIEU

Très utile pour les abeilles
Capable, comme toutes les fabacées, d'enrichir le sol, grâce à des bactéries symbiotiques qu'il abrite dans des nodules racinaires et qui transforment l'azote atmosphérique en azote assimilable par les plantes. Cela permet l'installation d'espèces plus exigeantes quant à la qualité du sol, arborescentes notamment. Ainsi la lande sèche à ajoncs se boise-t-elle progressivement.

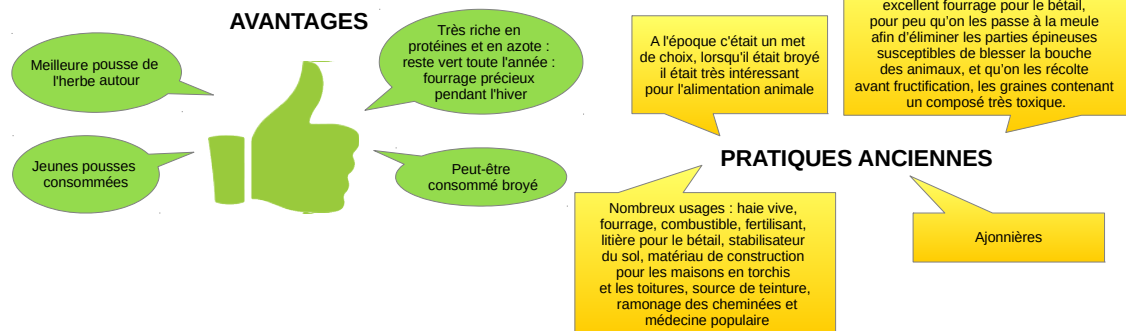
PROBLÈMES : Envahissant et peu consommé.



INFORMATIONS VENANT DE PUBLICATIONS :

Pour une gestion uniquement avec pâturage, il faut trouver l'équilibre pour avoir une pression de pâturage suffisante. Un pâturage trop faible entraîne l'enfrichement mais le sur-pâturage peut entraîner l'installation d'autres espèces "indésirables". Ces espèces sont consommées en début de saison quand elles sont jeunes et appétantes. Consommation des ces plantes dépend beaucoup des espèces et le l'histoire du troupeau. Lorsque des animaux ont été habitués à manger des ronces par exemple, en arrivant sur une parcelle où il y a des ronces elles vont se jeter dessus.

AVANTAGES



REMARQUES :

Couper à 80 cm, ça vaut une luzerne.
Les chevaux les préfèrent
Passage au godet pour faire un passage